




MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**FRANÇAIS ET
HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-
ÉDUCATION CIVIQUE
EN 3^E PRÉPA-PRO**

Conception

Michèle Doerflinger, Christophe Escartin
IEN-EG lettres-histoire-géographie
Académie de Toulouse

Mai 2012



Français et histoire-géographie-éducation civique en 3e Prépa-Pro est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale 3.0 France](https://creativecommons.org/licenses/by-nc/3.0/fr/).

Sommaire

QUESTIONS-RÉPONSES.....	4
TEXTES DE RÉFÉRENCE.....	6
SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES.....	7
CLASSE DE TROISIÈME PRÉPARATOIRE AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES.....	16
ÉPREUVES DU DIPLOME NATIONAL DU BREVET.....	18
SUJETS D'ESSAI DES ÉPREUVES D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE- ÉDUCATION CIVIQUE DU DNB SESSION 2013.....	20
DIPLOME NATIONAL DU BREVET : ÉVALUATION DE L'HISTOIRE DES ARTS À COMPTER DE LA SESSION 2012	22
PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT DE FRANÇAIS POUR LA CLASSE DE TROISIÈME.....	25
PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ÉDUCATION CIVIQUE AU COLLÈGE...	32
RÉFÉRENTIEL D'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE- GÉOGRAPHIE-ÉDUCATION CIVIQUE POUR LES CLASSES DE TROISIÈME À DISPOSITIFS PARTICULIERS.....	36
VADE-MECUM DES CAPACITÉS EN HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ÉDUCATION CIVIQUE.....	44
ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DES ARTS.....	45
PARCOURS DE DÉCOUVERTE DES MÉTIERS ET DES FORMATIONS (PDMF)	53

Questions-Réponses

Ce guide s'adresse aux professeurs de français et d'histoire-géographie-éducation civique qui enseignent en 3^e Prépa-Pro. Il rassemble les informations indispensables qui les aideront à mettre en œuvre leurs enseignements disciplinaires et à trouver leur place dans les dispositifs transversaux propres à cette classe.

Qu'est-ce que la 3^e Prépa-Pro ?

La rentrée 2012 voit se mettre en place la classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles dite troisième « prépa pro ». Il s'agit d'une classe qui se substitue à la 3^e découverte professionnelle 6 heures. Elle est proposée à des élèves volontaires prêts à se remobiliser autour d'un projet de formation dans les voies professionnelle, générale ou technologique. Elle s'inscrit dans le cadre de la personnalisation des parcours.

Comme pour toute classe de troisième, la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences au palier 3 est l'objectif principal. La particularité de la 3^e Prépa-Pro réside dans l'accent mis sur la découverte de métiers et formations relevant de différents champs professionnels.

En quoi la 3^e Prépa-Pro se distingue-t-elle de la 3^e DP6 ?

Depuis la création de la 3^e DP6, le cadre institutionnel a fortement évolué. D'abord parce qu'a été introduit dans la loi en 2005 un principe majeur du système éducatif : le socle commun de connaissances et de compétences qui présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Ensuite parce qu'en 2008 a été institué le parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) qui concerne tous les élèves, de la classe de cinquième jusqu'en classe terminale, et qui permet à chaque élève de découvrir un panel de métiers et les différentes voies de formation. La 3^e Prépa-Pro rend compte de ces évolutions et de la personnalisation des parcours des élèves.

Les principales nouveautés de la 3^e Prépa-Pro par rapport à la 3^e DP6 sont le rapprochement des sciences et de la technologie, la mise en place d'un accompagnement personnalisé, la globalisation de certains horaires, un renforcement des activités relatives à la découverte professionnelle et l'introduction d'une deuxième langue vivante qui facilitera une orientation ouverte.

Quelles poursuites d'études peuvent envisager les élèves de 3^e Prépa-Pro ?

Les élèves de 3^e Prépa-Pro choisiront majoritairement la voie de la seconde professionnelle, sous statut scolaire ou par apprentissage. Toutefois rien n'interdit la poursuite d'études vers un CAP et, pour les plus motivés d'entre eux, vers la voie générale ou technologique.

Quel examen présentent les élèves de 3^e Prépa-Pro ?

Les élèves de 3^e Prépa-Pro présentent le diplôme national du brevet (DNB), dans la série de leur choix – série générale ou série professionnelle. On privilégiera cependant la série professionnelle qui leur est mieux adaptée.

Il est à noter que les élèves peuvent éventuellement et très exceptionnellement être candidats au certificat de formation générale (CFG) s'ils devaient être dans leur dernière année de scolarisation obligatoire. Toutefois on ne doit utiliser cette possibilité que dans des cas très particuliers puisque le CFG ne garantit l'acquisition de compétences qu'au palier 2 du socle commun de connaissances et compétences, c'est-à-dire au niveau de maîtrise exigé à la fin du CM2.

Les épreuves de français et d'histoire-géographie-éducation civique du DNB série professionnelle ont-elles été elles aussi modifiées ?

Dès la session de juin 2013, les nouvelles épreuves du DNB entrent en vigueur. La note de service n°2012-029 du 24 février 2012 (BOEN n°13 du 29 mars 2012) redéfinit les modalités d'attribution du DNB. Les principales modifications des épreuves du DNB 2013 ne changent pas l'architecture générale de l'examen mais permettent de mettre en cohérence les nouveaux programmes et les compétences du socle commun. Par conséquent, les sujets sont élaborés en fonction des programmes ou référentiels des classes de troisième correspondant à la série et permettront d'évaluer au mieux les compétences finales du socle commun ; ils peuvent faire appel aux acquis des classes antérieures. Les principales caractéristiques des épreuves de français et d'histoire-géographie-éducation civique sont :

- en français, deux sujets de rédaction au choix (un d'imagination, l'autre de réflexion) au lieu d'un seul ; une dictée plus longue, (de 600 à 800 caractères), un questionnaire qui laisse la place aux réactions personnelles de l'élève face au texte proposé ;
- en histoire-géographie - éducation civique, les trois disciplines sont désormais obligatoirement traitées par l'élève au lieu d'une discipline au choix entre l'histoire et la géographie.

Quels sont les programmes en vigueur en 3^e Prépa-Pro ?

Il n'y a pas de programme de français spécifique aux classes de 3^e Prépa-Pro. Les enseignants doivent construire leur projet pédagogique en français à partir du programme de la classe de troisième défini par l'arrêté du 8 juillet 2008 (BOEN spécial n°6 du 28 août 2008), avec des aménagements en fonction de la série choisie.

En revanche, le référentiel d'enseignement d'histoire-géographie-éducation civique pour les classes de troisième à dispositifs particuliers publié dans la note de service n°2012-029 du 24 février 2012 (BOEN n°13 du 29 mars 2012) est fondé sur les programmes de troisième de collège défini par l'arrêté du 8 juillet 2008 (BOEN spécial n° 6 du 28 août 2008). Il propose un parcours de formation des élèves dans chacune des disciplines et explicite les objectifs d'apprentissage tout en laissant une large initiative au professeur dans le choix des démarches.

Des documents ressources pour faire la classe seront prochainement publiés par la DGESCO sur le site Eduscol.

Quelle place doit-on accorder à l'enseignement de l'histoire des arts ?

La nouveauté et l'originalité de l'histoire des arts sont d'instituer les arts comme objet d'étude scolaire. Ce nouvel objet d'étude est à la fois commun à plusieurs disciplines et intégré à l'enseignement de chacune d'elles. A ce titre, il prend pleinement sa place au sein de l'enseignement du français et de l'histoire-géographie-éducation civique et offre la possibilité d'envisager un enseignement en co-disciplinarité.

Signe de l'importance accordée à cet enseignement, l'histoire des arts est évaluée dans le cadre du DNB sous la forme d'un oral défini par la circulaire n° 2011-189 du 3 novembre 2011 (BOEN n°41 du 10 novembre 2011) : chaque établissement organise l'enseignement d'histoire des arts dans le cadre de son autonomie et des ressources offertes par le patrimoine artistique local. Ce travail qui nécessite une coordination entre plusieurs disciplines est formalisé dans le projet d'enseignement de l'histoire des arts

Quels sont les objectifs de l'accompagnement personnalisé en 3^e Prépa-Pro ?

Les élèves de 3^e Prépa-Pro bénéficient de 72 heures annuelles d'accompagnement personnalisé. Si son premier objectif est l'acquisition du socle commun au palier 3, l'accompagnement personnalisé peut également permettre à l'élève de faire le point sur ses choix de parcours de formation, d'effectuer des recherches précises au CDI sur les métiers ou bien de se préparer aux différentes périodes d'observation en milieu professionnel (recherche d'informations sur l'entreprise d'accueil, prise de contact téléphonique, détermination des objectifs, etc.). Il peut être assuré par un ou des membres de l'équipe pédagogique, y compris le professeur de français et d'histoire-géographie-éducation civique.

Un professeur de français et d'histoire-géographie-éducation civique peut-il intervenir dans la découverte professionnelle ?

Les séquences de découverte professionnelle représentent un maximum de 216 heures. Elles comportent des séances de découverte des parcours et des formations (en LP, lycées agricoles, CFA ou sur les plateaux techniques des Segpa), dont une initiation aux activités professionnelles, et des périodes en milieu professionnel (visites, séquences d'observation, stages d'initiation en milieu professionnel).

Le professeur de français et d'histoire-géographie-éducation civique peut évidemment prendre en charge des séances de découverte des parcours et des formations qui ne nécessitent pas de compétences spécifiques mais bien des compétences transversales. De même, il peut coordonner les périodes en entreprise qui peuvent être organisées sous forme de visites, de séquences d'observation ou de stages d'initiation.

En outre, en articulation avec les séquences de découverte professionnelle, le professeur de français et d'histoire-géographie-éducation civique peut intégrer la découverte des métiers dans son enseignement disciplinaire. A cet effet, il pourra consulter les propositions faites dans deux publications de la collection « *Ressources/Activités de classe* » de l'Onisep :

- *Français et découverte des métiers*, août 2011, 112 pages
- *Histoire-Géographie et découverte des métiers*, septembre 2007, 112 pages

Textes de référence

Classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles : définition d'un cadre national
([circulaire n° 2011-128 du 26 août 2011](#), [BOEN n°31 du 1er septembre 2011](#))

Socle commun de connaissances et de compétences
([décret n°2006-830 du 11 juillet 2006](#), [BOEN n°29 du 20 juillet 2006](#))

Socle commun de connaissances et de compétences : évaluation en collège et en lycée professionnel préparant au diplôme national du brevet

([note de service n°2009-128 du 13 juillet 2009](#), [BOEN n°40 du 29 octobre 2009](#))

Rectificatif du 4 novembre 2009 ([BOEN n°42 du 12 novembre 2009](#))

Rectificatif du 26 novembre 2009 ([BOEN n°45 du 3 décembre 2009](#))

Livret personnel de compétences
([décret n°2007-860 du 14 mai 2007](#), [BOEN n°22 du 7 juin 2007](#))

Livret personnel de compétences : évaluation
([arrêté du 14 juin 2010](#), [BOEN n°27 du 8 juillet 2010](#))

Mise en œuvre du livret personnel de compétences
([circulaire n°2010-087 du 18 juin 2010](#), [BOEN n°27 du 8 juillet 2010](#))

Repères pour la mise en œuvre du livret personnel de compétences au collège
([DGESCO, mai 2010](#))

Grilles de références pour l'évaluation et la validation des compétences du socle au palier 3
([DGESCO, janvier 2011](#))

Contributions des disciplines à l'évaluation de la culture humaniste
([DGESCO, novembre 2010](#))

Vade-mecum des capacités en histoire-géographie-éducation civique
([DGESCO, novembre 2011](#))

Diplôme national du brevet : modalités d'attribution
([note de service n°2012-029 du 24 février 2012](#), [BOEN n°13 du 29 mars 2012](#))

Diplôme national du brevet : sujets d'essai d'histoire-géographie-éducation civique
([DGESCO, à paraître](#))

Diplôme national du brevet : évaluation de l'histoire des arts à compter de la session 2012
([circulaire n°2011-189 du 3 novembre 2011](#), [BOEN n°41 du 10 novembre 2011](#))

Programme d'enseignement de français pour les classes de sixième, de cinquième, de quatrième et de troisième du collège
([arrêté du 8 juillet 2008](#), [BOEN spécial n°6 du 28 août 2008](#))

Programme d'enseignement d'histoire-géographie-éducation civique pour les classes de sixième, de cinquième, de quatrième et de troisième du collège
([arrêté du 15 juillet 2008](#), [BOEN spécial n°6 du 28 août 2008](#))

Référentiel d'enseignement de l'histoire-géographie-éducation civique pour les classes de troisième à dispositifs particuliers
([note de service n°2012-029 du 24 février 2012](#), [BOEN n°13 du 29 mars 2012](#))

Ressources pour faire la classe en classe de troisième – Histoire-géographie-éducation civique
([DGESCO, à paraître](#))

Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts à l'école primaire, au collège et au lycée
([arrêté du 11 juillet 2008](#), [BOEN n°32 du 28 août 2008](#))

Parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF)
([circulaire n°2008-092 du 11 juillet 2008](#), [BOEN n°29 du 17 juillet 2008](#))

Socle commun de connaissances et de compétences

[Décret n°2006-830 du 11 juillet 2006](#) (BOEN n°29 du 20 juillet 2006)

L'établissement d'un socle commun des savoirs indispensables répond à une nécessité ressentie depuis plusieurs décennies en raison de la diversification des connaissances. L'article 9 de la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école en arrête le principe en précisant que "la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société". De plus, par l'article 2 de la même loi, "la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République".

Pour toutes ces raisons, le socle commun est le ciment de la Nation : il s'agit d'un ensemble de valeurs, de savoirs, de langages et de pratiques dont l'acquisition repose sur la mobilisation de l'école et qui suppose, de la part des élèves, des efforts et de la persévérance.

La définition du socle commun prend également appui sur la proposition de recommandation du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne en matière de "compétences-clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie".

Elle se réfère enfin aux évaluations internationales, notamment au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) qui propose une mesure comparée des connaissances et des compétences nécessaires tout au long de la vie.

Cinq générations après les lois scolaires fondatrices de la III^e République, une génération après l'instauration du collège unique, le socle constitue une référence commune, pour tous ceux qui confient leurs enfants à l'école, mais aussi pour tous les enseignants.

L'enseignement obligatoire ne se réduit pas au socle commun. Bien que désormais il en constitue le fondement, le socle ne se substitue pas aux programmes de l'école primaire et du collège ; il n'en est pas non plus le condensé. Sa spécificité réside dans la volonté de donner du sens à la culture scolaire fondamentale, en se plaçant du point de vue de l'élève et en construisant les ponts indispensables entre les disciplines et les programmes. Il détermine ce que nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire sous peine de se trouver marginalisé. L'école doit offrir par ailleurs à chacun les moyens de développer toutes ses facultés.

Maîtriser le socle commun, c'est être capable de mobiliser ses acquis dans des tâches et des situations complexes, à l'école puis dans sa vie ; c'est posséder un outil indispensable pour continuer à se former tout au long de la vie afin de prendre part aux évolutions de la société ; c'est être en mesure de comprendre les grands défis de l'humanité, la diversité des cultures et l'universalité des droits de l'homme, la nécessité du développement et les exigences de la protection de la planète.

Le socle commun s'organise en sept compétences. Cinq d'entre elles font l'objet, à un titre ou à un autre, des actuels programmes d'enseignement : la maîtrise de la langue française, la pratique d'une langue vivante étrangère, les compétences de base en mathématiques et la culture scientifique et technologique, la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, la culture humaniste. Deux autres domaines ne font pas encore l'objet d'une attention suffisante au sein de l'institution scolaire : il s'agit d'une part des compétences sociales et civiques et, d'autre part, de l'autonomie et de l'initiative des élèves.

Chaque grande compétence du socle est conçue comme une combinaison de connaissances fondamentales pour notre temps, de capacités à les mettre en œuvre dans des situations variées, mais aussi d'attitudes indispensables tout au long de la vie, comme l'ouverture aux autres, le goût pour la recherche de la vérité, le respect de soi et d'autrui, la curiosité et la créativité.

Le socle commun s'acquiert progressivement de l'école maternelle à la fin de la scolarité obligatoire. Chaque compétence qui le constitue requiert la contribution de plusieurs disciplines et, réciproquement, une discipline contribue à l'acquisition de plusieurs compétences.

À l'école et au collège, tous les enseignements et toutes les disciplines ont un rôle à jouer dans l'acquisition du socle. Dans ce cadre, les pratiques scolaires artistiques, culturelles et sportives y contribuent pleinement.

L'exigence de contenu du socle commun est indissociable d'une exigence d'évaluation. Des paliers intermédiaires, adaptés aux rythmes d'apprentissage définis par les cycles, sont déterminés dans la maîtrise du socle.

Des outils d'évaluation, correspondant notamment aux exigences des différents paliers de maîtrise du socle commun, sont mis à la disposition des enseignants.

Un livret personnel permettra à l'élève, à sa famille et aux enseignants de suivre l'acquisition progressive des compétences.

Afin de prendre en compte les différents rythmes d'acquisition, les écoles et les collèges organiseront un accompagnement adapté : études surveillées, tutorat, accès aux livres, à la culture et à internet.

Les élèves qui manifestent des besoins particuliers quant aux acquisitions nécessaires à chaque palier se voient proposer un programme personnalisé de réussite éducative.

1- La maîtrise de la langue française

Savoir lire, écrire et parler le français conditionne l'accès à tous les domaines du savoir et l'acquisition de toutes les compétences. La langue française est l'outil premier de l'égalité des chances, de la liberté du citoyen et de la civilité : elle permet de communiquer à l'oral comme à l'écrit, dans diverses situations ; elle permet de comprendre et d'exprimer ses droits et ses devoirs.

Faire accéder tous les élèves à la maîtrise de la langue française, à une expression précise et claire à l'oral comme à

l'écrit, relève de l'enseignement du français mais aussi de toutes les disciplines. Chaque professeur et tous les membres de la communauté éducative sont comptables de cette mission prioritaire de l'institution scolaire.

La fréquentation de la littérature d'expression française est un instrument majeur des acquisitions nécessaires à la maîtrise de la langue française.

Connaissances

L'expression écrite et l'expression orale doivent être travaillées tout au long de la scolarité obligatoire, y compris par la mémorisation et la récitation de textes littéraires.

L'apprentissage de l'orthographe et de la grammaire doit conduire les élèves à saisir que le respect des règles de l'expression française n'est pas contradictoire avec la liberté d'expression : il favorise au contraire une pensée précise ainsi qu'un raisonnement rigoureux et facilement compréhensible. L'élève doit maîtriser suffisamment les outils de la langue que sont le vocabulaire, la grammaire et l'orthographe pour pouvoir lire, comprendre et écrire des textes dans différents contextes.

L'apprentissage de la grammaire et de l'orthographe requiert des exercices spécifiques distincts de l'étude des textes.

• Le vocabulaire

Enrichir quotidiennement le vocabulaire des élèves est un objectif primordial, dès l'école maternelle et tout au long de la scolarité obligatoire. Les élèves devront connaître :

- un vocabulaire juste et précis pour désigner des objets réels, des sensations, des émotions, des opérations de l'esprit, des abstractions ;
- le sens propre et le sens figuré d'une expression ;
- le niveau de langue auquel un mot donné appartient ;
- des mots de signification voisine ou contraire ;
- la formation des mots, afin de les comprendre et de les orthographier.

• La grammaire

Les élèves devront connaître :

- la ponctuation ;
- les structures syntaxiques fondamentales ;
- la nature des mots et leur fonction ;
- les connecteurs logiques usuels (conjonctions de coordination, conjonctions de subordination, adverbes) ;
- la conjugaison des verbes ;
- le système des temps et des modes.

• L'orthographe

Il est nécessaire d'atteindre une maîtrise correcte de l'orthographe, dans les écrits spontanés des élèves, dès la fin de l'école primaire. Le perfectionnement de l'orthographe jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire est cependant une nécessité. Pour cela, la dictée est un outil indispensable d'apprentissage et d'évaluation, mais c'est par une vigilance particulière dans toutes les situations d'enseignement que cette maîtrise pourra être acquise.

Les élèves devront connaître les principales règles d'orthographe lexicale et grammaticale (mots invariables, règles d'accord, orthographe des formes verbales et des pluriels).

Capacités

• Lire

Au terme de la scolarité obligatoire, tout élève devra être capable de :

- lire à haute voix, de façon expressive, un texte en prose ou en vers ;
- analyser les éléments grammaticaux d'une phrase afin d'en éclairer le sens ;
- dégager l'idée essentielle d'un texte lu ou entendu ;
- manifester sa compréhension de textes variés, qu'ils soient documentaires ou littéraires ;
- comprendre un énoncé, une consigne ;
- lire des œuvres littéraires intégrales, notamment classiques, et rendre compte de sa lecture.

• Écrire

La capacité à écrire suppose de savoir :

- copier un texte sans faute, écrire lisiblement et correctement un texte spontanément ou sous la dictée ;
- répondre à une question par une phrase complète ;
- rédiger un texte bref, cohérent, construit en paragraphes, correctement ponctué, en respectant des consignes imposées : récit, description, explication, texte argumentatif, compte rendu, écrits courants (lettres...);
- adapter le propos au destinataire et à l'effet recherché ;
- résumer un texte ;
- utiliser les principales règles d'orthographe lexicale et grammaticale.

• S'exprimer à l'oral

Il s'agit de savoir :

- prendre la parole en public ;
- prendre part à un dialogue, un débat : prendre en compte les propos d'autrui, faire valoir son propre point de vue ;
- rendre compte d'un travail individuel ou collectif (exposés, expériences, démonstrations...);
- reformuler un texte ou des propos lus ou prononcés par un tiers ;
- adapter sa prise de parole (attitude et niveau de langue) à la situation de communication (lieu, destinataire, effet recherché) ;
- dire de mémoire des textes patrimoniaux (textes littéraires, citations célèbres).

• Utiliser des outils

L'élève devra être capable d'utiliser :

- des dictionnaires, imprimés ou numériques, pour vérifier l'orthographe ou le sens d'un mot, découvrir un synonyme ou un mot nécessaire à l'expression de sa pensée ;
- des ouvrages de grammaire ou des logiciels de correction orthographique.

Attitudes

L'intérêt pour la langue comme instrument de pensée et d'insertion développe :

- la volonté de justesse dans l'expression écrite et orale, du goût pour l'enrichissement du vocabulaire ;
- le goût pour les sonorités, les jeux de sens, la puissance émotive de la langue ;

- l'intérêt pour la lecture (des livres, de la presse écrite) ;
- l'ouverture à la communication, au dialogue, au débat.

2 - La pratique d'une langue vivante étrangère

Il s'agit soit de la langue apprise depuis l'école primaire, soit d'une langue dont l'étude a commencé au collège.

La communication en langue étrangère suppose la capacité de comprendre, de s'exprimer et d'interpréter des pensées, des sentiments et des faits, à l'oral comme à l'écrit, dans diverses situations.

Elle implique également la connaissance et la compréhension des cultures dont la langue est le vecteur : elle permet de dépasser la vision que véhiculent les stéréotypes.

Le "cadre européen commun de référence pour les langues", conçu par le Conseil de l'Europe, constitue la référence fondamentale pour l'enseignement des langues vivantes, les apprentissages et l'évaluation des acquis. La maîtrise du niveau A2 (niveau de l'utilisateur élémentaire) correspond au niveau requis pour le socle commun.

La maîtrise des langues vivantes s'acquiert par une pratique régulière et par l'entraînement de la mémoire. Cinq types d'activités la rendent possible : la compréhension orale, l'expression orale, l'interaction orale, la compréhension écrite et l'expression écrite.

Connaissances

Pratiquer une langue vivante étrangère, c'est d'abord s'approprier un code linguistique : il faut connaître les formes écrites et sonores permettant de comprendre ou de produire des messages corrects et significatifs dans le contexte de la vie courante. Cela suppose une connaissance du vocabulaire, de la grammaire, de la phonologie et de l'orthographe. Il s'agit donc de :

- posséder un vocabulaire suffisant pour comprendre des sujets simples ;
- connaître les règles grammaticales fondamentales (catégorie du nom, système verbal, coordination et subordination dans leur forme élémentaire) et le fonctionnement de la langue étudiée en tenant compte de ses particularités ;
- connaître les règles de prononciation ;
- maîtriser l'orthographe des mots ou expressions appris en comprenant le rapport phonie-graphie. Pour certaines langues, l'apprentissage du système graphique constitue une priorité compte tenu de la nécessaire familiarisation avec des caractères spécifiques.

Capacités

Pratiquer une langue vivante étrangère, c'est savoir l'utiliser de façon pertinente et appropriée en fonction de la situation de communication, dans un contexte socioculturel donné. On attend de l'élève qu'il puisse communiquer de manière simple mais efficace, dans des situations courantes de la vie quotidienne, c'est-à-dire qu'il sache :

- utiliser la langue en maîtrisant les codes de relations sociales associés à cette langue :

- o utiliser des expressions courantes en suivant les usages de base (saluer, formuler des invitations, des excuses...) ;
- o tenir compte de l'existence des différences de registre de langue, adapter son discours à la situation de communication.

- comprendre un bref propos oral : identifier le contenu d'un message, le sujet d'une discussion si l'échange est mené lentement et clairement, suivre un récit ;
- se faire comprendre à l'oral (brève intervention ou échange court) et à l'écrit, avec suffisamment de clarté, c'est-à-dire être capable :
 - o . de prononcer correctement ;
 - o . de relier des groupes de mots avec des connecteurs logiques ;
 - o . de donner des informations et de s'informer ;
 - o . d'exprimer simplement une idée, une opinion ;
 - o . de raconter une histoire ou de décrire sommairement ;
- comprendre un texte écrit court et simple.

Attitudes

L'apprentissage d'une langue étrangère développe la sensibilité aux différences et à la diversité culturelle. Il favorise :

- le désir de communiquer avec les étrangers dans leur langue, de lire un journal et d'écouter les médias audiovisuels étrangers, de voir des films en version originale ;
- l'ouverture d'esprit et la compréhension d'autres façons de penser et d'agir.

3 - Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique

Il s'agit de donner aux élèves la culture scientifique nécessaire à une représentation cohérente du monde et à la compréhension de leur environnement quotidien ; ils doivent saisir que la complexité peut être exprimée par des lois fondamentales.

Des approches concrètes et pratiques des mathématiques et des sciences, faisant notamment appel à l'habileté manuelle (par exemple, travailler un matériau, manipuler des volumes, en réaliser), aident les élèves à comprendre les notions abstraites.

Les mathématiques, les sciences expérimentales et la technologie favorisent la rigueur intellectuelle constitutive du raisonnement scientifique.

A - Les principaux éléments de mathématiques

Dans chacun des domaines que sont le calcul, la géométrie et la gestion des données, les mathématiques fournissent des outils pour agir, choisir et décider dans la vie quotidienne. Elles développent la pensée logique, les capacités d'abstraction et de vision dans le plan et dans l'espace par l'utilisation de formules, de modèles, de

graphiques et de diagrammes. Il s'agit aussi de développer le raisonnement logique et le goût de la démonstration.

La maîtrise des principaux éléments de mathématiques s'acquiert et s'exerce essentiellement par la résolution de problèmes, notamment à partir de situations proches de la réalité.

Les compétences acquises en mathématiques conditionnent l'acquisition d'une culture scientifique.

Connaissances

Il est nécessaire de créer aussi tôt que possible à l'école primaire des automatismes en calcul, en particulier la maîtrise des quatre opérations qui permet le calcul mental. Il est aussi indispensable d'apprendre à démontrer et à raisonner.

Il faut aussi comprendre des concepts et des techniques (calcul, algorithme) et les mémoriser afin d'être en mesure de les utiliser.

Les élèves doivent connaître :

- pour ce qui concerne les nombres et le calcul :
 - les nombres décimaux, les nombres relatifs, les fractions, les puissances (ordonner, comparer) ;
 - les quatre opérations et leur sens ;
 - les techniques élémentaires du calcul mental ;
 - les éléments du calcul littéral simple (expressions du premier degré à une variable) ;
 - le calcul de la valeur d'une expression littérale pour différentes valeurs des variables ;
 - les identités remarquables.
- pour ce qui concerne l'organisation et la gestion de données et les fonctions :
 - la proportionnalité : propriété de linéarité, représentation graphique, tableau de proportionnalité, "produit en croix" ou "règle de 3", pourcentage, échelle ;
 - les représentations usuelles : tableaux, diagrammes, graphiques ;
 - le repérage sur un axe et dans le plan ;
 - les notions fondamentales de statistique descriptive (maximum, minimum, fréquence, moyenne) ;
 - les notions de chance ou de probabilité.
- en géométrie :
 - les propriétés géométriques élémentaires des figures planes et des solides suivants : carré, rectangle, losange, parallélogramme, triangle, cercle, cube, parallélépipède rectangle, cylindre, sphère ;
 - les notions de parallèle, perpendiculaire, médiatrice, bissectrice, tangente (à un cercle) ;
 - les transformations : symétries, agrandissement et réduction ;
 - des théorèmes de géométrie plane : somme des angles d'un triangle, inégalité triangulaire, Thalès (dans le triangle), Pythagore.

Il faut aussi savoir interpréter une représentation plane d'un objet de l'espace ainsi qu'un patron (cube, parallélépipède rectangle).

- pour ce qui concerne les grandeurs et les mesures :
 - les principales grandeurs (unités de mesure, formules, calculs et conversions) : longueur, aire, contenance, volume, masse, angle, durée, vitesse, masse volumique, nombre de tours par seconde ;

- les mesures à l'aide d'instruments, en prenant en compte l'incertitude liée au mesurage.

Capacités

À la sortie de l'école obligatoire, l'élève doit être en mesure d'appliquer les principes et processus mathématiques de base dans la vie quotidienne, dans sa vie privée comme dans son travail. Pour cela, il doit être capable :

- de raisonner logiquement, de pratiquer la déduction, de démontrer ;
- de communiquer, à l'écrit comme à l'oral, en utilisant un langage mathématique adapté ;
- d'effectuer :
 - . à la main, un calcul isolé sur des nombres en écriture décimale de taille raisonnable (addition, soustraction, multiplication, division) ;
 - . à la calculatrice, un calcul isolé sur des nombres relatifs en écriture décimale : addition, soustraction, multiplication, division décimale à 10-n près, calcul du carré, du cube d'un nombre relatif, racine carrée d'un nombre positif,
 - . mentalement des calculs simples et déterminer rapidement un ordre de grandeur ;
- de comparer, additionner, soustraire, multiplier et diviser les nombres en écriture fractionnaire dans des situations simples ;
- d'effectuer des tracés à l'aide des instruments usuels (règle, équerre, compas, rapporteur) :
 - . parallèle, perpendiculaire, médiatrice, bissectrice ;
 - . cercle donné par son centre et son rayon ;
 - . image d'une figure par symétrie axiale, par symétrie centrale.
- d'utiliser et construire des tableaux, des diagrammes, des graphiques et de savoir passer d'un mode d'expression à un autre ;
- d'utiliser des outils (tables, formules, outils de dessin, calculatrices, logiciels) ;
- de saisir quand une situation de la vie courante se prête à un traitement mathématique, l'analyser en posant les données puis en émettant des hypothèses, s'engager dans un raisonnement ou un calcul en vue de sa résolution, et, pour cela :
 - . savoir quand et comment utiliser les opérations élémentaires ;
 - . contrôler la vraisemblance d'un résultat ;
 - . reconnaître les situations relevant de la proportionnalité et les traiter en choisissant un moyen adapté ;
 - . utiliser les représentations graphiques ;
 - . utiliser les théorèmes de géométrie plane.
- de se repérer dans l'espace : utiliser une carte, un plan, un schéma, un système de coordonnées.

Attitudes

L'étude des mathématiques permet aux élèves d'appréhender l'existence de lois logiques et développe :

- la rigueur et la précision ;
- le respect de la vérité rationnellement établie ;
- le goût du raisonnement fondé sur des arguments dont la validité est à prouver.

B - La culture scientifique et technologique

Les sciences expérimentales et les technologies ont pour objectif de comprendre et de décrire le monde réel, celui de la nature, celui construit par l'homme ainsi que les changements induits par l'activité humaine.

Leur étude contribue à faire comprendre aux élèves la distinction entre faits et hypothèses vérifiables d'une part, opinions et croyances d'autre part. Pour atteindre ces buts, l'observation, le questionnement, la manipulation et l'expérimentation sont essentiels, et cela dès l'école primaire, dans l'esprit de l'opération "La main à la pâte" qui donne le goût des sciences et des techniques dès le plus jeune âge.

Les notions complexes (relatives à l'ADN, aux gènes, à la tectonique des plaques lithosphériques), dont les élèves entendent parler dans la vie courante, sont abordées de manière adaptée. La présentation de l'histoire de l'élaboration des concepts, en mobilisant les ressources de toutes les disciplines concernées, constitue un moyen efficace d'aborder la complexité : la perspective historique contribue à donner une vision cohérente des sciences et des techniques ainsi que de leur développement conjoint.

Les élèves doivent comprendre que les sciences et les techniques contribuent au progrès et au bien-être des sociétés.

Connaissances

À l'issue de la scolarité obligatoire, tout élève doit avoir une représentation cohérente du monde reposant sur des connaissances. Chacun doit donc :

- savoir que l'Univers est structuré :
 - du niveau microscopique (atomes, molécules, cellules du vivant) ;
 - au niveau macroscopique (planètes, étoiles, galaxies) ;
- savoir que la planète Terre :
 - est un des objets du système solaire, lequel est gouverné par la gravitation ;
 - présente une structure et des phénomènes dynamiques internes et externes ;
- savoir que la matière se présente sous une multitude de formes :
 - sujettes à transformations et réactions ;
 - organisées du plus simple au plus complexe, de l'inerte au vivant ;
- connaître les caractéristiques du vivant :
 - unité d'organisation (cellule) et biodiversité ;
 - modalités de la reproduction, du développement et du fonctionnement des organismes vivants ;
 - unité du vivant (ADN) et évolution des espèces ;
- savoir que l'Univers, la matière, les organismes vivants baignent dans une multitude d'interactions et de signaux, notamment lumineux, qui se propagent et agissent à distance ;
- savoir que l'énergie, perceptible dans le mouvement, peut revêtir des formes différentes et se transformer de l'une à

l'autre ; connaître l'énergie électrique et son importance ; connaître les ressources en énergie fossile et les énergies renouvelables ;

- savoir que la maîtrise progressive de la matière et de l'énergie permet à l'homme d'élaborer une extrême diversité d'objets techniques, dont il convient de connaître :
 - les conditions d'utilisation ;
 - l'impact sur l'environnement ;
 - le fonctionnement et les conditions de sécurité ;
- maîtriser des connaissances sur l'homme :
 - unicité et diversité des individus qui composent l'espèce humaine (génétique, reproduction) ;
 - l'organisation et le fonctionnement du corps humain ;
 - le corps humain et ses possibilités ;
 - influence de l'homme sur l'écosystème (gestion des ressources, ...) ;
- être familiarisé avec les techniques courantes, le traitement électronique et numérique de l'information et les processus automatisés, à la base du fonctionnement d'objets de la vie courante.

Capacités

L'étude des sciences expérimentales développe les capacités inductives et déductives de l'intelligence sous ses différentes formes. L'élève doit être capable :

- de pratiquer une démarche scientifique :
 - savoir observer, questionner, formuler une hypothèse et la valider, argumenter, modéliser de façon élémentaire ;
 - comprendre le lien entre les phénomènes de la nature et le langage mathématique qui s'y applique et aide à les décrire ;
- de manipuler et d'expérimenter en éprouvant la résistance du réel :
 - participer à la conception d'un protocole et le mettre en œuvre en utilisant les outils appropriés, y compris informatiques ;
 - développer des habiletés manuelles, être familiarisé avec certains gestes techniques ;
 - percevoir la différence entre réalité et simulation ;
- de comprendre qu'un effet peut avoir plusieurs causes agissant simultanément, de percevoir qu'il peut exister des causes non apparentes ou inconnues ;
- d'exprimer et d'exploiter les résultats d'une mesure ou d'une recherche et pour cela :
 - utiliser les langages scientifiques à l'écrit et à l'oral ;
 - maîtriser les principales unités de mesure et savoir les associer aux grandeurs correspondantes ;
 - comprendre qu'à une mesure est associée une incertitude ;
 - comprendre la nature et la validité d'un résultat statistique ;
- de percevoir le lien entre sciences et techniques ;
- de mobiliser ses connaissances en situation, par exemple comprendre le fonctionnement de son propre corps et l'incidence de l'alimentation, agir sur lui par la pratique d'activités physiques et sportives, ou encore veiller au risque d'accidents naturels, professionnels ou domestiques ;
- d'utiliser les techniques et les technologies pour surmonter des obstacles.

Attitudes

L'appréhension rationnelle des choses développe les attitudes suivantes :

- le sens de l'observation ;
- la curiosité pour la découverte des causes des phénomènes naturels, l'imagination raisonnée, l'ouverture d'esprit ;
- l'esprit critique : distinction entre le prouvé, le probable ou l'incertain, la prédiction et la prévision, situation d'un résultat ou d'une information dans son contexte ;
- l'intérêt pour les progrès scientifiques et techniques ;
- la conscience des implications éthiques de ces changements ;
- l'observation des règles élémentaires de sécurité dans les domaines de la biologie, de la chimie et dans l'usage de l'électricité ;
- la responsabilité face à l'environnement, au monde vivant, à la santé.

4 - La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication

La culture numérique implique l'usage sûr et critique des techniques de la société de l'information. Il s'agit de l'informatique, du multimédia et de l'internet, qui désormais irriguent tous les domaines économiques et sociaux.

Ces techniques font souvent l'objet d'un apprentissage empirique hors de l'école. Il appartient néanmoins à celle-ci de faire acquérir à chaque élève un ensemble de compétences lui permettant de les utiliser de façon réfléchie et plus efficace.

Les connaissances et les capacités exigibles pour le B2i collège (Brevet informatique et internet) correspondent au niveau requis pour le socle commun. Elles sont acquises dans le cadre d'activités relevant des différents champs disciplinaires.

Connaissances

Les élèves doivent maîtriser les bases des techniques de l'information et de la communication (composants matériels, logiciels et services courants, traitement et échange de l'information, caractéristiques techniques, fichiers, documents, structuration de l'espace de travail, produits multimédias...).

Ils doivent également savoir :

- que les équipements informatiques (matériels, logiciels et services) traitent une information codée pour produire des résultats et peuvent communiquer entre eux ;
- que l'usage de ces outils est régi par des règles qui permettent de protéger la propriété intellectuelle, les droits et libertés des citoyens et de se protéger soi-même.

Capacités

La maîtrise des techniques de l'information et de la communication est développée en termes de capacités dans les textes réglementaires définissant le B2i :

- s'approprier un environnement informatique de travail ;
- créer, produire, traiter, exploiter des données ;

- s'informer, se documenter ;
- communiquer, échanger.

Attitudes

Le développement du goût pour la recherche et les échanges d'informations à des fins éducatives, culturelles, sociales, professionnelles doit s'accompagner d'une attitude responsable - domaine également développé dans la définition du B2i - c'est-à-dire :

- une attitude critique et réfléchie vis-à-vis de l'information disponible ;
- une attitude de responsabilité dans l'utilisation des outils interactifs.

5 - La culture humaniste

La culture humaniste permet aux élèves d'acquérir tout à la fois le sens de la continuité et de la rupture, de l'identité et de l'altérité. En sachant d'où viennent la France et l'Europe et en sachant les situer dans le monde d'aujourd'hui, les élèves se projettent plus lucidement dans l'avenir.

La culture humaniste contribue à la formation du jugement, du goût et de la sensibilité.

Elle enrichit la perception du réel, ouvre l'esprit à la diversité des situations humaines, invite à la réflexion sur ses propres opinions et sentiments et suscite des émotions esthétiques.

Elle se fonde sur l'analyse et l'interprétation des textes et des œuvres d'époques ou de genres différents. Elle repose sur la fréquentation des œuvres littéraires (récits, romans, poèmes, pièces de théâtre), qui contribue à la connaissance des idées et à la découverte de soi. Elle se nourrit des apports de l'éducation artistique et culturelle.

Connaissances

En donnant des repères communs pour comprendre, la culture humaniste participe à la construction du sentiment d'appartenance à la communauté des citoyens, aide à la formation d'opinions raisonnées, prépare chacun à la construction de sa propre culture et conditionne son ouverture au monde. Les élèves doivent :

- avoir des repères géographiques :
 - les grands ensembles physiques (océans, continents, reliefs, fleuves, grands domaines climatiques et biogéographiques) et humains (répartition mondiale de la population, principales puissances du monde contemporain et leurs métropoles, les États de l'Union européenne et leurs capitales) ;
 - les grands types d'aménagements ;
 - les grandes caractéristiques géographiques de l'Union européenne ;
 - le territoire français : organisation et localisations, ensembles régionaux, outre-mer ;
- avoir des repères historiques :
 - les différentes périodes de l'histoire de l'humanité (les événements fondateurs caractéristiques permettant de les situer les uns par rapport aux autres en mettant en relation faits politiques, économiques, sociaux, culturels, religieux, scientifiques et techniques, littéraires et artistiques), ainsi que les ruptures ;
 - les grands traits de l'histoire de la construction européenne ;

- les périodes et les dates principales, les grandes figures, les événements fondateurs de l'histoire de France, en les reliant à l'histoire du continent européen et du monde ;
- être préparés à partager une culture européenne :
 - par une connaissance des textes majeurs de l'Antiquité (l'Illiade et l'Odyssée, récits de la fondation de Rome, la Bible) ;
 - par une connaissance d'œuvres littéraires, picturales, théâtrales, musicales, architecturales ou cinématographiques majeures du patrimoine français, européen et mondial (ancien, moderne ou contemporain) ;
- comprendre l'unité et la complexité du monde par une première approche :
 - des droits de l'homme ;
 - de la diversité des civilisations, des sociétés, des religions (histoire et aire de diffusion contemporaine) ;
 - du fait religieux en France, en Europe et dans le monde en prenant notamment appui sur des textes fondateurs (en particulier des extraits de la Bible et du Coran) dans un esprit de laïcité respectueux des consciences et des convictions ;
 - des grands principes de la production et de l'échange ;
 - de la mondialisation ;
 - des inégalités et des interdépendances dans le monde ;
 - des notions de ressources, de contraintes, de risques ;
 - du développement durable ;
 - des éléments de culture politique : les grandes formes d'organisation politique, économique et sociale (notamment des grands États de l'Union européenne), la place et le rôle de l'État ;
 - des conflits dans le monde et des notions de défense.

Capacités

Les élèves doivent être capables :

- de lire et utiliser différents langages, en particulier les images (différents types de textes, tableaux et graphiques, schémas, représentations cartographiques, représentations d'œuvres d'art, photographies, images de synthèse) ;
- de situer dans le temps les événements, les œuvres littéraires ou artistiques, les découvertes scientifiques ou techniques étudiés et de les mettre en relation avec des faits historiques ou culturels utiles à leur compréhension ;
- de situer dans l'espace un lieu ou un ensemble géographique, en utilisant des cartes à différentes échelles ;
- de faire la distinction entre produits de consommation culturelle et œuvres d'art ;
- d'avoir une approche sensible de la réalité ;
- de mobiliser leurs connaissances pour donner du sens à l'actualité ;
- de développer par une pratique raisonnée, comme acteurs et comme spectateurs, les valeurs humanistes et universelles du sport.

Attitudes

La culture humaniste que dispense l'école donne aux élèves des références communes. Elle donne aussi à chacun l'envie d'avoir une vie culturelle personnelle :

- par la lecture, par la fréquentation des musées, par les spectacles (cinéma, théâtre, concerts et autres spectacles culturels) ;
- par la pratique d'une activité culturelle, artistique ou physique.

Elle a pour but de cultiver une attitude de curiosité :

- pour les productions artistiques, patrimoniales et contemporaines, françaises et étrangères ;
- pour les autres pays du monde (histoire, civilisation, actualité).

Elle développe la conscience que les expériences humaines ont quelque chose d'universel.

Pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel, réussir sa vie en société et exercer librement sa citoyenneté, d'autres compétences sont indispensables à chaque élève : l'école doit permettre à chacun de devenir pleinement responsable – c'est-à-dire autonome et ouvert à l'initiative – et assumer plus efficacement sa fonction d'éducation sociale et civique.

6- Les compétences sociales et civiques

Il s'agit de mettre en place un véritable parcours civique de l'élève, constitué de valeurs, de savoirs, de pratiques et de comportements dont le but est de favoriser une participation efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa liberté en pleine conscience des droits d'autrui, de refuser la violence.

Pour cela, les élèves devront apprendre à établir la différence entre les principes universels (les droits de l'homme), les règles de l'État de droit (la loi) et les usages sociaux (la civilité).

Il s'agit aussi de développer le sentiment d'appartenance à son pays, à l'Union européenne, dans le respect dû à la diversité des choix de chacun et de ses options personnelles.

A - Vivre en société

Dès l'école maternelle, l'objectif est de préparer les élèves à bien vivre ensemble par l'appropriation progressive des règles de la vie collective.

Connaissances

Les connaissances nécessaires relèvent notamment de l'enseignement scientifique et des humanités. L'éducation physique et sportive y contribue également.

Les élèves doivent en outre :

- connaître les règles de la vie collective et comprendre que toute organisation humaine se fonde sur des codes de conduite et des usages dont le respect s'impose ;
- savoir ce qui est interdit et ce qui est permis ;
- connaître la distinction entre sphères professionnelle, publique et privée ;
- être éduqué à la sexualité, à la santé et à la sécurité ;
- connaître les gestes de premiers secours.

Capacités

Chaque élève doit être capable :

- de respecter les règles, notamment le règlement intérieur de l'établissement ;
- de communiquer et de travailler en équipe, ce qui suppose savoir écouter, faire valoir son point de vue, négocier, rechercher un consensus, accomplir sa tâche selon les règles établies en groupe ;
- d'évaluer les conséquences de ses actes : savoir reconnaître et nommer ses émotions, ses impressions, pouvoir s'affirmer de manière constructive ;
- de porter secours : l'obtention de l'Attestation de formation aux premiers secours certifie que cette capacité est acquise ;
- de respecter les règles de sécurité, notamment routière par l'obtention de l'Attestation scolaire de sécurité routière.

Attitudes

La vie en société se fonde sur :

- le respect de soi ;
- le respect des autres (civilité, tolérance, refus des préjugés et des stéréotypes) ;
- le respect de l'autre sexe ;
- le respect de la vie privée ;
- la volonté de résoudre pacifiquement les conflits ;
- la conscience que nul ne peut exister sans autrui ;
- conscience de la contribution nécessaire de chacun à la collectivité ;
 - o sens de la responsabilité par rapport aux autres ;
 - o nécessité de la solidarité : prise en compte des besoins des personnes en difficulté (physiquement, économiquement), en France et ailleurs dans le monde.

B - Se préparer à sa vie de citoyen

L'objectif est de favoriser la compréhension des institutions d'une démocratie vivante par l'acquisition des principes et des principales règles qui fondent la République. Il est aussi de permettre aux élèves de devenir des acteurs responsables de notre démocratie.

Connaissances

Pour exercer sa liberté, le citoyen doit être éclairé. La maîtrise de la langue française, la culture humaniste et la culture scientifique préparent à une vie civique responsable. En plus de ces connaissances essentielles, notamment de l'histoire nationale et européenne, l'élève devra connaître :

- la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ;
- la Convention internationale des droits de l'enfant ;
- les symboles de la République et leur signification (drapeau, devise, hymne national) ;
- les règles fondamentales de la vie démocratique (la loi, le principe de la représentation, le suffrage universel, le secret du vote, la décision majoritaire et les droits de l'opposition) dont l'apprentissage concret commence à l'école primaire dans diverses situations de la vie quotidienne et se poursuit au collège, en particulier par l'élection des délégués ;
- le lien entre le respect des règles de la vie sociale et politique et les valeurs qui fondent la République ;
- quelques notions juridiques de base et notamment :
 - l'identité de la personne ;

- la nationalité ;
- le principe de responsabilité et la notion de contrat, en référence à des situations courantes (signer un contrat de location, de travail, acquérir un bien, se marier, déclarer une naissance, etc.) ;
- quelques notions de gestion (établir un budget personnel, contracter un emprunt, etc.) ;
- le fonctionnement de la justice (distinction entre civil et pénal, entre judiciaire et administratif) ;
- les grands organismes internationaux ;
- l'Union européenne
 - les finalités du projet partagé par les nations qui la constituent ;
 - les grandes caractéristiques de ses institutions ;
- les grands traits de l'organisation de la France :
 - les principales institutions de la République (pouvoirs et fonctions de l'État et des collectivités territoriales) ;
 - le principe de laïcité ;
 - les principales données relatives à la démographie et à l'économie françaises ;
 - le schéma général des recettes et des dépenses publiques (État, collectivités locales, sécurité sociale) ;
 - le fonctionnement des services sociaux.

Capacités

Les élèves devront être capables de jugement et d'esprit critique, ce qui suppose :

- savoir évaluer la part de subjectivité ou de partialité d'un discours, d'un récit, d'un reportage ;
- savoir distinguer un argument rationnel d'un argument d'autorité ;
- apprendre à identifier, classer, hiérarchiser, soumettre à critique l'information et la mettre à distance ;
- savoir distinguer virtuel et réel ;
- être éduqué aux médias et avoir conscience de leur place et de leur influence dans la société ;
- savoir construire son opinion personnelle et pouvoir la remettre en question, la nuancer (par la prise de conscience de la part d'affectivité, de l'influence de préjugés, de stéréotypes).

Attitudes

Au terme de son parcours civique scolaire, l'élève doit avoir conscience de la valeur de la loi et de la valeur de l'engagement. Ce qui implique :

- la conscience de ses droits et devoirs ;
- l'intérêt pour la vie publique et les grands enjeux de société ;
- la conscience de l'importance du vote et de la prise de décision démocratique ;
- la volonté de participer à des activités civiques.

7 - L'autonomie et l'initiative

A - L'autonomie

L'autonomie de la personne humaine est le complément indispensable des droits de l'homme : le socle commun établit la possibilité d'échanger, d'agir et de choisir en connaissance de cause, en développant la capacité de juger par soi-même.

L'autonomie est aussi une condition de la réussite scolaire, d'une bonne orientation et de l'adaptation aux évolutions de sa vie personnelle, professionnelle et sociale.

Il est également essentiel que l'école développe la capacité des élèves à apprendre tout au long de la vie.

Connaissances

La maîtrise des autres éléments du socle commun est indissociable de l'acquisition de cette compétence, mais chaque élève doit aussi :

- connaître les processus d'apprentissage, ses propres points forts et faiblesses ;
- connaître l'environnement économique :
 - o .l'entreprise ;
 - o .les métiers de secteurs et de niveaux de qualification variés ainsi que les parcours de formation correspondants et les possibilités de s'y intégrer.

Capacités

Les principales capacités attendues d'un élève autonome sont les suivantes :

- s'appuyer sur des méthodes de travail (organiser son temps et planifier son travail, prendre des notes, consulter spontanément un dictionnaire, une encyclopédie, ou tout autre outil nécessaire, se concentrer, mémoriser, élaborer un dossier, exposer) ;
- savoir respecter des consignes ;
- être capable de raisonner avec logique et rigueur et donc savoir :
- . identifier un problème et mettre au point une démarche de résolution ;
 - o .rechercher l'information utile, l'analyser, la trier, la hiérarchiser, l'organiser, la synthétiser ;
 - o .mettre en relation les acquis des différentes disciplines et les mobiliser dans des situations variées ;
 - o identifier, expliquer, rectifier une erreur ;
 - o distinguer ce dont on est sûr de ce qu'il faut prouver ;
 - o mettre à l'essai plusieurs pistes de solution ;
- savoir s'auto-évaluer ;
- savoir choisir un parcours de formation, première étape de la formation tout au long de la vie ;
- développer sa persévérance ;
- avoir une bonne maîtrise de son corps, savoir nager.

Attitudes

La motivation, la confiance en soi, le désir de réussir et de progresser sont des attitudes fondamentales. Chacun doit avoir :

- la volonté de se prendre en charge personnellement, d'exploiter ses facultés intellectuelles et physiques ;

- conscience de la nécessité de s'impliquer, de rechercher des occasions d'apprendre ;
- conscience de l'influence des autres sur ses valeurs et ses choix ;
- une ouverture d'esprit aux différents secteurs professionnels et conscience de leur égale dignité.

B - L'esprit d'initiative

Il faut que l'élève se montre capable de concevoir, de mettre en œuvre et de réaliser des projets individuels ou collectifs dans les domaines artistiques, sportifs, patrimoniaux ou socio-économiques.

Quelle qu'en soit la nature, le projet-toujours validé par l'établissement scolaire-valorise l'implication de l'élève.

Connaissances

Toutes les connaissances acquises pour les autres compétences peuvent être utiles.

Capacités

Il s'agit d'apprendre à passer des idées aux actes, ce qui suppose savoir :

- définir une démarche adaptée au projet ;
- trouver et contacter des partenaires, consulter des personnes-ressources ;
- prendre des décisions, s'engager et prendre des risques en conséquence ;
- prendre l'avis des autres, échanger, informer, organiser une réunion, représenter le groupe ;
- déterminer les tâches à accomplir, établir des priorités.

Attitudes

L'envie de prendre des initiatives, d'anticiper, d'être indépendant et inventif dans la vie privée, dans la vie publique et plus tard au travail, constitue une attitude essentielle. Elle implique :

- curiosité et créativité ;
- motivation et détermination dans la réalisation d'objectifs.

Le principe même du socle repose sur un impératif de qualité. S'agissant d'une culture commune pour tous les élèves, il traduit tout autant une ambition pour les plus fragiles qu'une exigence pour ceux qui réussissent bien. Les graves manques pour les uns et les lacunes pour les autres à la sortie de l'école obligatoire constituent des freins à une pleine réussite et à l'exercice d'une citoyenneté libre et responsable.

Ainsi, le socle commun possède une unité : sa maîtrise à la fin de la scolarité obligatoire ne peut être que globale, car les compétences qui le constituent, avec leur liste principale de connaissances, de capacités et d'attitudes, sont complémentaires et également nécessaires. Chacun des domaines constitutifs du socle commun contribue à l'insertion professionnelle, sociale et civique des élèves, pour sa maîtrise à l'issue de la scolarité obligatoire, il ne peut donc y avoir de compensation entre les compétences requises qui composent un tout, à la manière des qualités de l'homme ou des droits et des devoirs du citoyen.

Classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles

Définition d'un cadre national

[Circulaire n°2011-128 du 26 août 2011](#) (BOEN n°31 du 1^{er} septembre 2011)

La présente circulaire a pour objet de définir un cadre national applicable à la classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles ou troisième « prépa-pro ». Cette dernière est organisée dans le cadre de l'[arrêté du 2 juillet 2004](#) relatif à l'organisation des enseignements du cycle d'orientation de collège (classe de troisième) et bénéficie du complément de dotation attribué pour le traitement des difficultés scolaires importantes.

La troisième « prépa pro » est proposée à des élèves volontaires prêts à se remobiliser autour d'un projet de formation dans les voies professionnelle, générale ou technologique. Elle s'inscrit dans le cadre de la personnalisation des parcours.

Il est proposé dans ces classes une globalisation d'une partie des horaires et un renforcement des activités relatives à la découverte des métiers et des formations, afin de permettre aux équipes pédagogiques la création de projets adaptés aux besoins des élèves.

En outre, la troisième « prépa-pro », en offrant une deuxième langue vivante comme dans toutes les troisièmes, permet aux élèves de ne pas limiter leurs vœux d'orientation aux seules spécialités dans lesquelles la seconde langue vivante n'est pas exigée. Cette disposition assure également la réversibilité des parcours.

Les classes « prépa-pro », qui se substitueront à terme aux troisièmes DP6, sont préférentiellement ouvertes en lycées professionnels. Elles peuvent aussi être créées à l'initiative d'un ou plusieurs collèges constitués en réseau, en prenant appui sur les plateaux techniques des lycées professionnels ou des centres de formation d'apprentis (CFA) de proximité.

1 – Objectifs

L'objectif de maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences au palier 3 est l'ambition première. Tous les moments de la formation y participent.

La classe de troisième « prépa-pro » cherche à créer, chez des élèves scolairement fragiles, une dynamique nouvelle leur permettant de mieux réussir leur dernière année de 1^{er} cycle en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques différentes, tout en mûrissant un projet de formation par la découverte de métiers relevant de différents champs professionnels. La troisième « prépa-pro » donne la possibilité aux élèves de finaliser le choix de leur parcours de formation, sans pour autant effectuer un choix définitif de champ professionnel.

Les élèves de troisième « prépa-pro » présentent le diplôme national du brevet, dans la série de leur choix. Ils peuvent éventuellement être candidats au certificat de formation générale, s'ils sont dans leur dernière année de scolarité obligatoire.

La découverte des métiers et des formations permet d'ouvrir les horizons : plusieurs champs professionnels sont abordés,

que ce soit lors des séquences de découverte des métiers et des formations au lycée ou bien lors de visites, séquences d'observation, stages d'initiation voire d'application réalisés en entreprise, administration ou association. Les milieux professionnels découverts relèveront d'au moins deux secteurs professionnels différents.

La réflexion, puis le choix par l'élève des parcours de formation auxquels il aspire se construisent avec l'équipe pédagogique dans tous les moments de la formation. Elle pourra être également renforcée au cours des heures d'accompagnement personnalisé.

2 - Admission des élèves

Les élèves, avec l'accord de leurs représentants légaux, souhaitant entrer dans une troisième « prépa-pro » effectueront une demande auprès du chef d'établissement en fin de quatrième. Après proposition du conseil de classe du troisième trimestre de quatrième, une commission départementale statuera sur chacune des candidatures.

3 - Modalités d'organisation

3.1 Organisation des enseignements

Afin de favoriser l'élaboration de projets pédagogiques adaptés au contexte local, les horaires sont en partie annualisés et globalisés. La personnalisation du parcours scolaire est renforcée par l'instauration d'heures d'accompagnement personnalisé.

L'emploi du temps de la classe comporte :

- une partie composée d'horaires attribués par discipline ;
- une partie à horaires globalisés ;
- 72 heures d'accompagnement personnalisé annualisées permettant une aide à l'acquisition du socle commun et au suivi de l'élève ;
- un maximum de 216 heures de séquences de découverte professionnelle, comportant des séances de découverte des parcours et des formations (en LP, lycées agricoles, CFA ou sur les plateaux techniques des Segpa), dont une initiation aux activités professionnelles, et des périodes en milieu professionnel (visites, séquences d'observation, stages d'initiation en milieu professionnel).

Une grille horaire indicative est présentée en annexe.

3.2 Accompagnement personnalisé

Les élèves bénéficieront de 72 heures annuelles d'accompagnement personnalisé, assuré par un ou des membres de l'équipe pédagogique. Si le premier objectif est l'acquisition du socle commun au palier 3, l'accompagnement personnalisé pourra également permettre à l'élève de faire le point sur ses choix de parcours de formation, d'effectuer des recherches précises au CDI sur les métiers ou bien de se

préparer aux différentes périodes d'observation en milieu professionnel (recherche d'informations sur l'entreprise d'accueil, prise de contact téléphonique, détermination des objectifs, etc.).

3.3 Un projet pédagogique adapté

Toutes les modalités d'organisation, qu'elles soient déclinées dans la présente circulaire ou bien choisies par l'équipe pédagogique dans le cadre de l'autonomie de l'établissement, seront précisées dans le volet pédagogique du projet d'établissement.

Le préambule rappelle l'objectif de maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences.

Le projet spécifique à l'établissement, adapté aux besoins des élèves et à l'environnement de l'établissement, précisera la répartition des enseignements, la répartition dans l'année scolaire des différentes périodes de découverte professionnelle, la continuité pédagogique entre les différents temps de la formation, les partenaires (CFA, lycée agricole, Segpa), les périodes de découverte du monde professionnel, les conventions avec les partenaires, le modèle de convention régissant les périodes en entreprise.

Les périodes en entreprise, selon leur durée, leur organisation et leurs objectifs, peuvent être organisées sous forme de visites, de séquences d'observation ou de stages

d'initiation, conformément aux articles D. 331-1 à D. 331-12 du code de l'Éducation.

4 - Poursuite d'études

S'il apparaît évident que ces élèves choisiront majoritairement la voie de la seconde professionnelle ou de l'apprentissage, rien n'interdit la poursuite d'études vers la voie générale ou technologique pour les plus motivés d'entre eux.

5 – Expérimentation

Les académies souhaitant expérimenter les classes de troisième « prépa-pro » durant l'année scolaire 2011-2012, accompagneront les établissements s'investissant dans l'expérimentation.

Un pilotage académique permettra de mettre en place accompagnement, suivi et évaluation de l'expérimentation.

Une enquête nationale recensera la mise en œuvre de cette expérimentation, ainsi que le nombre de classes et d'élèves concernés, les modalités pédagogiques (répartition des différents enseignements, enseignants concernés, fréquence de l'alternance, etc), les différents partenaires impliqués et l'orientation des élèves à l'issue de la troisième.

Les classes de troisième « prépa-pro » seront généralisées à la rentrée 2012 et se substitueront à terme aux troisième DP6.

Annexe 1

Horaires des enseignements applicables aux élèves de la classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles

Enseignements obligatoires	Horaire des classes de troisième « prépa-pro »
Français	4 h 30
Mathématiques	4 heures
LV1, LV2	4 heures
Histoire-géographie-éducation civique	3 heures
Sciences et technologie	4 heures
Enseignements artistiques	1 h 30
Éducation physique et sportive	3 heures
Découverte professionnelle	6 heures (216 h annualisées)
Accompagnement personnalisé	2 heures (72 h annualisées)
Total	32 heures
Heures de vie de classe	

Épreuves du diplôme national du brevet

Annexe I de la [note de service n°2012-029 du 24 février 2012](#) (BOEN n°13 du 29 mars 2012)

Les épreuves de l'examen permettent d'apprécier l'ensemble des connaissances et des compétences acquises par les candidats dans le cadre des programmes d'enseignement et en référence au socle commun.

Les sujets, comme indiqué dans les définitions d'épreuves qui suivent, sont élaborés en fonction des programmes ou référentiels des classes de troisième correspondant à la série ; ils peuvent faire appel aux acquis des classes antérieures.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 18 août 1999 modifié, pour les candidats désignés par l'article 3 de cet arrêté, l'examen se compose de quatre épreuves : trois épreuves écrites (français, mathématiques, histoire-géographie-éducation civique) communes à l'ensemble des candidats et définies ci-après, une épreuve d'histoire des arts.

Pour ceux de ces candidats qui sont scolarisés en établissement, cette épreuve d'histoire des arts consiste en un oral passé au sein de leur établissement selon les

modalités définies par la [circulaire n° 2011-189 du 3 novembre 2011](#) publiée au B.O.EN n° 41 du 10 novembre 2011.

Pour les seuls candidats relevant de l'article 3c de l'arrêté du 18 août 1999 précité, cette épreuve d'histoire des arts est écrite et définie par la [note de service n° 2010-207 du 9 novembre 2010](#), publiée au B.O.EN n° 42 du 18 novembre 2010 ([rectificatif du 25 novembre 2010](#) publié au B.O.EN n° 46 du 16 décembre 2010).

Selon les dispositions de l'arrêté précité, les candidats relevant de l'article 11, dits candidats « individuels », présentent six épreuves écrites ; ils ne présentent pas d'épreuve relative à l'histoire des arts.

Les candidats des sections internationales de collège et des établissements franco-allemands présentent les épreuves du diplôme national du brevet selon les modalités définies par l'[arrêté du 25 février 2000](#), publié au B.O.EN n° 11 du 16 mars 2000, complété par l'[arrêté du 23 décembre 2010](#), publié au B.O.EN n° 7 du 17 février 2011.

Épreuve de français

1. **Durée de l'épreuve** : 3 heures

2. **Nature de l'épreuve** : écrite

3. Objectifs de l'épreuve

Pour tous les candidats, l'épreuve évalue les connaissances et compétences définies par le socle commun au palier 3.

Pour les candidats de la série générale uniquement, les acquis à évaluer se réfèrent à l'intégralité du programme de la classe de troisième. Pour les candidats de la série professionnelle, les sujets sont adaptés.

Les textes littéraires, qui servent de support à l'épreuve, sont empruntés aux programmes des classes de troisième ou de quatrième.

Dans l'esprit du socle commun, le sujet doit permettre d'évaluer les capacités du candidat dans les domaines lire et écrire de la compétence 1 - la maîtrise de la langue française - et peut également permettre d'apprécier les éléments de la compétence 5 - la culture humaniste - relevant de la culture littéraire.

4. Structure de l'épreuve

L'épreuve se décompose en deux parties, d'une durée d'une heure et demie chacune, séparées par une pause de quinze minutes. Les candidats composent chacune des parties d'épreuve sur des copies distinctes ; celles de la première partie sont relevées à la fin du temps imparti ; le sujet, lui, est laissé à la disposition du candidat.

Première partie : Compréhension de texte, réécriture et dictée (1 heure 30)

Un texte d'une trentaine de lignes maximum, d'un auteur de langue française, est remis au candidat.

- **La compréhension du texte est évaluée par une série de questions** qui prennent appui sur le texte distribué. Certaines de ces questions sont d'ordre lexical et grammatical. D'autres engagent le candidat à réagir à sa lecture en justifiant son point de vue.

- **La maîtrise de la langue et de l'orthographe est évaluée :**

○ par la **réécriture**, en fonction de diverses contraintes grammaticales, d'un passage ou de plusieurs passages du texte proposé au candidat. Le sujet donne des consignes précises sur les modalités de cette reformulation (modification de formes verbales, changement de l'ordre des mots, de genre, de nombre, etc.). Elles entraînent des transformations orthographiques que le candidat doit effectuer en réécrivant le texte initial ;

○ par la **dictée** d'un texte de 600 à 800 signes, de difficulté référencée aux attentes orthographiques des programmes.

Cette dictée est effectuée au cours des trente dernières minutes de cette première partie d'épreuve.

Les candidats présentant un handicap peuvent demander à composer sur le texte de dictée aménagée.

Seconde partie : Rédaction (1 heure 30)

Deux sujets de rédaction au choix sont proposés aux candidats.

L'un fait essentiellement appel à l'imagination et prend appui sur le texte initial ; l'autre demande une réflexion sur une question ou un thème en relation avec le sens du texte.

Les candidats doivent produire un texte correct et cohérent, d'une longueur de deux pages au moins (environ trois cents mots). Ce texte doit être structuré, construit en paragraphes, correctement ponctué.

Dans l'évaluation de la rédaction, il est tenu compte de la maîtrise de la langue (orthographe, syntaxe, présentation).

5. Instructions complémentaires

L'ensemble du sujet doit permettre à la plupart des candidats d'achever l'épreuve dans le temps imparti.

Les questions permettant d'évaluer la compréhension du texte ne comportent pas nécessairement d'axes de lecture : elles visent à évaluer l'autonomie du candidat. Elles respectent un équilibre entre au moins une question où le candidat développe sa réaction personnelle, une question de synthèse appelant une réponse longue et des questions plus précises appelant des réponses courtes. Les réponses longues doivent être construites et ordonnées. Certaines questions peuvent prendre la forme de questionnaires à choix multiple.

Le sujet de rédaction ne s'accompagne pas nécessairement de consignes complémentaires destinées à guider le candidat.

Pour la rédaction, l'usage d'un dictionnaire de langue française est autorisé.

6. Notation de l'épreuve

L'épreuve est notée sur 40 points.

Questions de compréhension : 15 points

Dictée et réécriture : 10 points

Rédaction : 15 points

Épreuve d'histoire-géographie-éducation civique

1. Durée de l'épreuve : 2 heures

2. Nature de l'épreuve : écrite

3. Objectifs de l'épreuve

Pour tous les candidats, l'épreuve évalue les connaissances et compétences définies par le socle commun au palier 3. Pour les candidats de la série générale, les acquis à évaluer ont pour référence les programmes des classes de troisième. Pour les candidats de la série professionnelle, les acquis à évaluer s'appuient sur le référentiel d'enseignement des trois disciplines concernées qui leur est dédié (cf. Annexe II).

En relation avec les compétences du socle commun de connaissances et de compétences ici mises en œuvre (compétence 1 - la maîtrise de la langue française, compétence 5 - la culture humaniste - et compétence 6 - les compétences sociales et civiques), l'épreuve est construite afin d'évaluer l'aptitude du candidat :

- à maîtriser des connaissances fondamentales, constitutives de la culture historique, géographique et civique attendue en fin de scolarité obligatoire ;
- à travailler sur des documents en utilisant les raisonnements et les méthodes en usage en histoire, géographie et éducation civique ;
- à lire, comprendre et employer différents langages (textuel, iconographique, cartographique, graphique) ;
- à répondre aux questions posées ou aux consignes ;
- à rédiger un développement construit en réponse à une des questions d'histoire ou de géographie.

Ce développement prendra la forme d'un texte structuré, d'une longueur adaptée au traitement de la question.

Les questions et exercices proposés mobilisent les repères chronologiques et géographiques acquis et les capacités construites sur l'ensemble de la scolarité obligatoire : connaître et utiliser des repères temporels et spatiaux, décrire, écrire un récit historique, caractériser et expliquer un événement ou une situation, travailler sur document (identification, contextualisation, prélèvement d'informations, mise en évidence du sens, confrontation éventuelle avec d'autres sources, expression d'un regard critique).

4. Structure de l'épreuve

L'épreuve comprend trois parties : histoire, géographie, éducation civique.

Première partie : Histoire

On attend du candidat :

- qu'il réponde à des questions :
 - o portant sur les repères chronologiques inscrits au programme d'histoire,

- o permettant de vérifier la connaissance de notions, d'acteurs et de faits historiques essentiels ; ces questions appellent des réponses de longueur inégale, et l'une d'elles peut être l'objet d'un développement ;

- o qu'il ait la capacité de travailler sur un document en relation avec un thème du programme d'histoire.

Il s'agit de l'identifier, d'en dégager le sens, de prélever des informations, et, si on le demande, de porter sur ce document un regard critique en indiquant son intérêt ou ses limites. Le candidat est guidé par des questions ou des consignes.

Deuxième partie : Géographie

On attend du candidat :

- qu'il localise sur un fond de carte des repères inscrits au programme de géographie ;
- qu'il réponde à des questions permettant de vérifier la connaissance de notions, d'acteurs et de situations géographiques ; ces questions appellent des réponses de longueur inégale, et l'une d'elles peut être l'objet d'un développement ;
- qu'il ait la capacité de travailler sur un document se rapportant à un thème du programme de géographie. Il s'agit de l'identifier, d'en dégager le sens, de prélever des informations. Le candidat est guidé par des questions ou des consignes ;
- qu'il ait la capacité, si on le demande, de réaliser une tâche cartographique simple.

Troisième partie : Éducation civique

On attend du candidat :

- qu'il réponde à des questions permettant de vérifier la connaissance de valeurs, de principes, de notions, d'acteurs ;
- qu'il ait la capacité de travailler sur un document se rapportant à un thème du programme d'éducation civique. Il s'agit de l'identifier, d'en dégager le sens, en rendant compte du problème politique ou social qu'il illustre. Le candidat est guidé par des questions ou des consignes.

5. Notation de l'épreuve

L'épreuve est notée sur 40.

Première partie : 13 points

Deuxième partie : 13 points

Troisième partie : 10 points

Maîtrise de la langue : 4 points

Sujets d'essai des épreuves d'histoire-géographie-éducation civique du DNB session 2013

Présentation des sujets d'essai (série collège – série professionnelle)

1. Organisation générale

- Les sujets d'essai renvoient aux **programmes de 3^e** qui entreront en application à la Rentrée 2012 :
 - Série collège : les programmes d'histoire-géographie-éducation civique de 3^e paru au *BOEN* spécial n°6 du 28 août 2008);
 - Série professionnelle : le référentiel d'enseignement en histoire-géographie-éducation civique pour les élèves de 3^e à dispositifs particuliers paru au *BOEN* n° 13 du 29 mars 2012.
- Les sujets ont été réalisés afin de montrer **comment s'articulent les nouvelles épreuves disciplinaires** (les trois disciplines sont obligatoirement interrogées) et d'illustrer, en partie au moins, la **variété** des exercices possibles.
- **A compter de la session 2013, les candidats composeront sur le sujet lui-même, qu'ils rendront en fin d'examen** :
 - les questions comportent un intitulé et un cadre (avec des lignes), dans lequel l'élève inscrit sa réponse : ce cadre aide l'élève à évaluer l'ampleur de la réponse attendue. Concernant la **question qui appelle à un développement construit** (repérée clairement par son intitulé), elle est associée à un cadre correspondant à **une page d'écriture** (une vingtaine de lignes), volume jugé raisonnable pour un élève de 3^e.
 - cette **nouvelle organisation matérielle des sujets** permet de proposer des exercices variés sur les documents. Elle **enrichit la palette des formes de travail** que l'on peut demander aux élèves, dans le cadre du travail sur document d'abord, mais aussi en lien avec différents modes de trace écrite (organigramme par exemple) que ce travail peut mobiliser.
- Les **deux sujets proposés**, s'ils s'appliquent à deux séries distinctes, sont à considérer l'un et l'autre par tous les enseignants car ils proposent une question à réponse développée en histoire pour l'un, une question à réponse développée en géographie pour l'autre.
- **Ventilation des points** :

L'épreuve comporte trois parties qui correspondent aux trois disciplines interrogées. A chacune de ces trois parties est associé un **volume total de points**, fixé par le texte réglementaire de l'épreuve : histoire : 13 points; géographie : 13 points, éducation civique : 10 points ; maîtrise de la langue : 4 points.

A l'intérieur de chaque partie, en revanche, le nombre de points attribués à la sous-partie "Questions" et à la sous-partie "Travail sur document" varie selon les sujets (en fonction, par exemple, du nombre de questions posées ou du niveau d'attente du travail sur document). Exemple : dans la partie consacrée à l'histoire ou à la géographie, on peut trouver une répartition des points "Questions" 7 points, "travail sur document" 6 points ; ou bien "questions" 8 points, "travail sur document" 5 points... **La ventilation interne des points de chacune des trois parties disciplinaires est conditionnée par le sujet proposé.**

2. Points de vigilance / Recommandations

- **L'épreuve dure 2 heures**, ce qui représente environ 40' par partie. Il faut garder à l'esprit le temps dont dispose réellement l'élève ; chaque sujet est construit de manière à aboutir à un équilibre global. Dans chacune des trois parties de l'épreuve, le temps consacré aux questions doit être ajusté au mieux avec celui que prendra le travail sur document. De la même façon, si une des parties disciplinaires demande plus de temps, on veillera à ce que les deux autres soient un peu plus rapides à traiter.

Première sous-partie : les questions

- En **histoire**, la vérification des repères arrive en premier dans la série de questions. Le texte cadrant l'épreuve mentionne clairement le recours à un questionnement, à priori direct - c'est le choix opéré pour les deux sujets d'essai, choix qui

n'exclut pas le recours à d'autres modes d'interrogation (sur frises chronologiques par exemple) - en vérifiant, lorsque c'est possible, que l'élève est capable de restituer le sens des repères qu'on lui soumet. La vérification des repères ne doit pas excéder cinq-dix minutes pour l'élève.

- En **géographie**, la vérification des repères se fait sur carte afin de mesurer la capacité de l'élève à les localiser correctement.
- Pour chacune des trois disciplines, le texte de l'épreuve ne fixe pas le **nombre de questions** de vérification de connaissances. Ce nombre est laissé à l'appréciation des concepteurs de sujets et varie en fonction de plusieurs éléments : la place de la question à réponse développée, le niveau de difficulté des questions, le temps nécessaire à leur traitement.
- Les questions peuvent porter sur un même thème ou sur des thèmes différents ; le texte ne fixe aucune norme dans ce domaine. L'éventail des questions doit être suffisamment varié (dans leur forme comme sur les thèmes concernés) pour permettre d'interroger l'élève sur un champ aussi large que possible. L'examen demande à l'élève un effort important de mémorisation ; il doit pouvoir compenser une faiblesse de connaissance dans un domaine par une plus grande aisance dans un autre.

Seconde sous-partie : le travail sur document

- Les sujets doivent proposer des types de documents différents et un seul document est proposé dans chaque partie de l'épreuve (pas de document avec des "sous-documents").
- Un document doit pouvoir être lu, analysé ou travaillé en 20-25 mn. On ne demande pas nécessairement l'analyse complète du document mais on peut s'arrêter sur un de ses aspects, partiel mais important. Cela suppose de choisir des documents qui ne soient ni compliqués ni complexes mais sur lesquels on puisse faire réfléchir l'élève. Ce n'est pas l'originalité qui est recherchée mais la correspondance avec ce que l'on peut attendre d'un élève moyen de 3^e. Simplicité, questions ou consignes explicites, niveau d'exigence compatible avec ce que doit pouvoir faire un élève qui a travaillé normalement pendant son année.
- En éducation civique, un "document de référence" mentionné dans le programme peut faire l'objet du "travail sur document" à l'examen;
- Le travail sur document fait l'objet de **questions** et/ou de **consignes** qui guident l'analyse du document et/ou indiquent à l'élève les tâches qu'il doit réaliser. Ces tâches peuvent prendre des formes variées.
- Les questions posées sur les documents sont en petit nombre et articulent le prélèvement d'informations et la recherche du sens (maîtrise de connaissances indispensables à la compréhension globale du document, mise en évidence du sens général du document).
- Les consignes permettent un travail sur le document ; ce travail se fait sur le document lui-même (ex : tracez sur la carte ...) ou supposent l'interprétation correcte du document (ex: donnez un titre à ...). On peut penser aussi à tout ce qui fait écho au travail sur les capacités (ex : description d'un document iconographique).

La tâche cartographique :

- On désigne par "tâche cartographique" toute forme de travail sur une carte ou un croquis : compléter une légende, tracer des flux, mettre en relation des espaces géographiques, choisir un figuré, identifier graphiquement une information ou un espace sur une carte ou un croquis en le coloriant, en l'entourant, en le hachurant, etc.
- La tâche cartographique peut être demandée soit dans la sous-partie "questions", soit dans la sous-partie "travail sur document". Elle répond à des consignes adaptées.

Les sujets d'essai (série collège – série professionnelle)

- Télécharger le [sujet d'essai de la série collège](#)
- Télécharger le [sujet d'essai de la série professionnelle](#)

Diplôme national du brevet : évaluation de l'histoire des arts à compter de la session 2012

[Circulaire n°2011-189 du 3 novembre 2011](#) (BOEN n°41 du 10 novembre 2011)

L'enseignement de l'histoire des arts, introduit à l'école à la rentrée 2008 et au collège à la rentrée 2009 (cf. [arrêté du 11 juillet 2008](#) relatif à la mise en œuvre de l'enseignement de l'histoire des arts publié au Bulletin officiel n° 32 du 28 août 2008), est obligatoire à tous les niveaux de la scolarité.

Cet enseignement, inscrit dans les différents programmes disciplinaires, aussi bien à l'école qu'au collège et au lycée, a pour ambition de transmettre à chaque élève une culture artistique commune fondée sur des références précises, diversifiées et inscrites dans leur dimension historique.

Signe de l'importance accordée à cet enseignement, l'histoire des arts est évaluée dans le cadre du diplôme national du brevet sous la forme d'un oral (cf. [arrêté du 9 juillet 2009](#) publié au J.O. n° 170 du 25 juillet 2009 et au B.O. du 27 août 2009).

La présente circulaire définit cette épreuve orale d'histoire des arts. Elle abroge et remplace la note de service n° 2009-148 du 13 juillet 2009, publiée au B.O. n° 40 du 29 octobre 2009.

Chaque établissement organise l'enseignement d'histoire des arts dans le cadre de son autonomie et des ressources offertes par le patrimoine artistique local. Ce travail qui nécessite une coordination interdisciplinaire est formalisé dans le projet d'enseignement de l'histoire des arts, dans le respect des contraintes fixées réglementairement par l'arrêté du 11 juillet 2008 précité et la présente circulaire.

1 - Principes fondateurs de l'évaluation de l'histoire des arts

L'évaluation de l'histoire des arts prend appui sur un travail à dimensions historique, artistique et culturelle défini et organisé par l'équipe pédagogique. Toutes les disciplines contribuent à l'acquisition des compétences et des connaissances du socle commun mises en œuvre dans l'enseignement de l'histoire des arts, dont notamment :

- le développement de la capacité à analyser une œuvre d'art ;
- la construction d'une culture personnelle ;
- la maîtrise de l'expression orale ;
- l'épanouissement de la curiosité et de la créativité artistiques des élèves ;
- la découverte des métiers et des formations liés à ces pratiques artistiques et culturelles.

L'oral d'histoire des arts exige de ce fait une préparation et un accompagnement de qualité auprès des élèves. Une grille indicative des attendus de cette évaluation est explicitée dans l'annexe à la présente circulaire.

Par ailleurs cette épreuve est la seule de cette nature que comporte le diplôme national du brevet : elle suppose une maîtrise de l'expression orale qui doit être travaillée à tous les niveaux et dans tous les champs disciplinaires.

Pour ces raisons, l'épreuve est affectée du coefficient 2. Son caractère obligatoire et son importance doivent être soulignés.

2 – Calendrier

À compter de la session 2013, un vote en conseil d'administration, au plus tard à la fin de l'année scolaire précédente, fixe, conformément à l'arrêté du 11 juillet 2008 précité, les modalités de l'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts et de l'épreuve orale, après consultation du conseil pédagogique. Ces modalités sont présentées aux élèves et aux familles dès la rentrée scolaire. Pour la session 2012, cette information doit être diffusée, au plus tard, au début du deuxième trimestre de l'année scolaire en cours.

Chaque établissement détermine le calendrier de passation de l'épreuve entre le 15 avril et le début des épreuves écrites du diplôme national du brevet, en s'efforçant de retenir la période faisant suite aux conseils de classe du troisième trimestre.

L'épreuve orale peut être organisée sur des heures ordinairement dédiées aux cours dont les élèves de troisième sont alors dispensés.

3 - Modalités de préparation à l'épreuve terminale d'histoire des arts

L'enseignement de l'histoire des arts est en place à tous les niveaux du collège. Il donne lieu à une mention dans les bulletins scolaires trimestriels avec, le cas échéant, une note chiffrée. En classe de troisième, une telle évaluation reste totalement distincte de l'épreuve terminale d'histoire des arts.

L'importance de l'épreuve justifie que les équipes d'enseignants, sous l'autorité du chef d'établissement, apportent le plus grand soin à la préparation des élèves. L'établissement définit les modalités de l'accompagnement attendu de la part du ou des enseignants chargés du suivi des candidats. L'enseignement d'histoire des arts est pris en charge dans le cadre des programmes de toutes les disciplines. À ce titre, tout enseignant peut accompagner des élèves dans la préparation de l'épreuve terminale.

On se reportera utilement aux dispositions générales de l'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts exposées dans l'arrêté du 11 juillet 2008 précité, notamment en ce qui concerne l'usage du « cahier personnel d'histoire des arts », que l'élève constitue au cours de sa scolarité et qui peut prendre une forme dématérialisée. En classe de troisième, l'élève qui le souhaite peut constituer un dossier sur les objets d'étude (œuvre, édifice ou monument, ensemble d'œuvres, problématique, etc.) qu'il choisit de présenter à l'oral. Ses caractéristiques (importance, présentation, format papier ou électronique, etc.) sont définies autant que de besoin par l'établissement, ainsi que les modalités selon lesquelles les professeurs encadreront son élaboration. Le cas échéant, les élèves sont autorisés à se présenter à l'épreuve terminale avec ce dossier comme support de leur exposé.

4 - Définition de l'épreuve terminale d'histoire des arts

4.1 Pour les candidats au diplôme national du brevet (DNB) scolarisés en collège et en lycée professionnel

L'épreuve terminale d'histoire des arts est une épreuve d'examen qu'il convient d'organiser comme telle, sous l'autorité du chef d'établissement. Celui-ci établit pour chaque candidat une convocation individuelle à l'épreuve.

Chaque candidat ou groupe de candidats se présente devant le jury avec une liste d'objets d'étude qu'il a choisis, associée le cas échéant au dossier évoqué ci-dessus. Cette liste, validée par le ou les professeurs qui encadrent la préparation, se compose de cinq objets d'étude reliés à plusieurs des thématiques transversales définies par l'arrêté du 11 juillet 2008. Au moins trois des six domaines artistiques définis par l'arrêté du 11 juillet 2008 doivent être représentés. Afin de valoriser la culture personnelle qu'ils se sont constituée tout au long de leur enseignement d'histoire des arts, les candidats peuvent choisir, sur les cinq objets d'étude, un ou deux qui portent sur les siècles antérieurs au XXème.

Dans le cas d'élèves présentant un handicap, on veillera à adapter le choix des objets d'étude en fonction de leur situation de handicap. Un aménagement d'épreuve peut être envisagé, conformément aux textes en vigueur, sous la forme notamment d'une liste limitée à trois objets d'étude.

La liste des objets d'étude est mise à la disposition du jury au moins cinq jours ouvrés avant la date de l'épreuve. Le dossier facultatif est remis dans les mêmes délais. Le jour de l'épreuve, le jury choisit, parmi la liste proposée par le candidat, l'objet d'étude sur lequel porte son exposé.

Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe, sans qu'un groupe puisse excéder trois candidats. Dans tous les cas, chaque candidat fait l'objet d'une évaluation et d'une notation individuelles.

L'oral se déroule en deux temps : un exposé suivi d'un entretien avec le jury. Dans le cas d'une épreuve individuelle, l'oral prend la forme d'un exposé par le candidat d'environ cinq minutes suivi d'un entretien d'une dizaine de minutes avec le jury, la durée totale de l'épreuve ne pouvant dépasser quinze minutes. Si l'épreuve est collective, cinq minutes d'expression individuelle par candidat précèdent dix minutes d'entretien avec l'ensemble du groupe. L'entretien prendra appui sur l'exposé et la liste d'objets d'étude présentée par le candidat ; afin d'enrichir l'entretien, le jury peut toutefois faire réagir le candidat à une œuvre inconnue de lui, autant que possible reliée aux objets d'étude qu'il aura proposés.

Évaluation

Le jury apprécie la prestation orale selon la grille d'évaluation définie dans l'établissement, qui peut s'inspirer de la grille nationale indicative proposée en annexe de la présente circulaire. Elle doit nécessairement reprendre les dispositions générales, les objectifs et les acquis définis dans l'arrêté du 11 juillet 2008 relatif à l'enseignement de l'histoire des arts.

L'évaluation prend en compte la qualité de la prestation orale du candidat, tant du point de vue des contenus que de son expression. Si le(s) candidat(s) se présente(nt) avec un dossier, celui-ci ne doit pas être évalué en tant que tel. Les examinateurs s'assureront que l'analyse attendue reste dans les limites de ce qui est exigible d'un élève de troisième. Ils veilleront à ce que leur questionnement porte sur l'histoire des arts et non sur une discipline spécifique.

L'évaluation donne lieu à une note sur 20 points, affectée d'un coefficient 2. Ces points sont pris en compte pour l'attribution du diplôme national du brevet et d'une mention, selon le décompte des points obtenus par le candidat tel qu'il est fixé par l'article 4 de l'[arrêté du 18 août 1999](#) relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet.

La note obtenue par le candidat à l'épreuve terminale d'histoire des arts ne sera en aucun cas transmise à l'élève ou à sa famille avant la proclamation des résultats par le jury du diplôme national du brevet.

Un candidat qui, pour des motifs d'absence dûment justifiés, n'a pu se présenter à l'épreuve orale initialement prévue dans son établissement, passe l'épreuve écrite d'histoire des arts prévue pour la session de remplacement dans les mêmes termes que ceux définis par la [note de service n° 2010-207 du 9 novembre 2010](#) parue au Bulletin officiel n° 42 du 18 novembre 2010 et modifiée par le [rectificatif du 25 novembre 2010](#) publié au Bulletin officiel n° 46 du 16 décembre 2010.

Composition du jury

Le chef d'établissement établit la liste des membres du jury. Chaque commission de jury est composée de deux professeurs choisis selon les critères suivants :

- l'un au moins doit enseigner les arts plastiques, l'éducation musicale, l'histoire ou les lettres ;
- l'un au moins des deux membres du jury n'a pas encadré la préparation à l'épreuve du candidat.

L'établissement suscite autant que possible la représentation de toutes les disciplines dans son jury.

4.2 Définition de l'épreuve pour les autres candidats au diplôme national du brevet (DNB)

Les candidats qui relèvent de l'article 3c de l'arrêté du 18 août 1999, à savoir les candidats qui suivent une préparation au diplôme national du brevet soit au Centre national d'enseignement à distance (Cned) soit au titre de la formation continue dans un groupe d'établissements (Greta) ou dans un centre de formation d'adultes de l'éducation nationale, passent une épreuve écrite relative à l'évaluation de l'histoire des arts, conformément à la note de service n° 2010-207 du 9 novembre 2010 précitée. La durée de cette épreuve est d'une heure, elle vise à évaluer les mêmes attendus que l'épreuve orale. Dans le cas de candidats présentant un handicap, le choix du sujet sera adapté en fonction de leur situation de handicap.

Les candidats qui relèvent de l'article 11 de l'arrêté du 18 août 1999 précité ne présentent pas d'épreuve relative à l'histoire des arts.

Annexe

Grille des critères d'évaluation de l'épreuve orale d'histoire des arts, assortie d'un barème indicatif de notation

Cette grille qui recense les critères d'évaluation de l'épreuve orale d'histoire des arts est proposée à titre indicatif. Elle ne vise ni à l'exhaustivité des compétences attendues d'un candidat présentant cette épreuve, ni à l'exigence que le candidat réponde à tous ces critères pour lui attribuer la note maximale.

Compétences liées à l'enseignement d'histoire des arts	Barème indicatif
<p>Connaissances et capacités relatives à l'œuvre d'art</p> <p>L'élève est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none">Situer des œuvres dans le temps et dans l'espace.Présenter une œuvre de façon précise selon ses caractéristiques principales : domaine artistique, auteur, titre, époque ou contexte, support, dimensions, destination, mouvement artistique.Maîtriser des notions de base pour décrire les techniques de production et les usages d'une œuvre d'art ou d'un monument.Utiliser à bon escient un vocabulaire adapté à un domaine et à un langage artistiques.Développer un commentaire critique et argumenté sur une œuvre en discernant entre les critères subjectifs et objectifs de l'analyse.Établir des liens pertinents avec d'autres œuvres de la même période ou de périodes différentes.Produire quelques éléments d'analyse critique sur une œuvre nouvellement présentée à son regard.Manifester des connaissances de base sur les métiers et les formations liés aux domaines artistiques.	12 points
<p>Capacités générales et attitudes</p> <p>L'élève est invité à :</p> <ul style="list-style-type: none">Développer, pendant cinq minutes environ, un propos structuré relatif à l'objet d'étude.Appuyer son commentaire sur une documentation appropriée (référence aux cours, ressources numériques, etc.)Écouter et prendre en compte les questions du jury en formulant une réponse adaptée.Justifier ses choix en décrivant ses intérêts et ses acquis en histoire des arts.Manifester sa capacité à interroger un univers artistique, y compris abstrait.Évoquer la construction d'une culture personnelle en histoire des arts.S'exprimer correctement à l'oral, dans un niveau de langue approprié.Adopter un comportement physique convenant à la situation de l'épreuve.	8 points

Programme d'enseignement de français pour la classe de troisième

Arrêté du 8 juillet 2008 (BOEN spécial n°6 du 28 août 2008)

Préambule - Principes et objectifs

Les programmes de français au collège contribuent à l'acquisition de plusieurs grandes compétences définies par le socle commun de connaissances et de compétences, notamment dans « La maîtrise de la langue française » et « La culture humaniste », mais aussi dans « la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication », « Les compétences sociales et civiques » et « L'autonomie et l'initiative ».

L'organisation des programmes de français vise à la fois à satisfaire les exigences du socle, à établir des correspondances avec d'autres disciplines et à articuler les différents domaines de l'enseignement du français que sont l'étude de la langue, la lecture, l'expression écrite et orale. Cette articulation ou décloisonnement permet aux élèves de percevoir clairement ce qui relie la diversité des exercices qu'ils réalisent.

Les apprentissages des élèves au cours des quatre années du collège sont construits à partir des axes suivants :

- la pratique, la maîtrise et l'analyse de la langue française (grammaire, orthographe, lexique) ;
- un déroulement chronologique, avec des époques privilégiées pour chaque niveau (Sixième : l'Antiquité ; Cinquième : le Moyen Age, la Renaissance et le XVII^e siècle ; Quatrième : les XVIII^e et XIX^e siècles ; Troisième : les XX^e et XXI^e siècles) ; le respect de ce cadre, qui n'est pas exclusif, assure la cohérence entre les enseignements de français et d'histoire, rendant ainsi possible des activités et des travaux interdisciplinaires ;
- une initiation à l'étude des genres et des formes littéraires ;
- le regard sur le monde, sur les autres et sur soi à différentes époques, en relation avec l'histoire des arts ;
- la pratique constante, variée et progressive de l'écriture, qui vient couronner le tout.

La liberté pédagogique du professeur, définie dans la loi d'orientation de 2005, s'exerce dans le respect des principes énoncés ci-dessus. Afin de mieux atteindre les objectifs fixés par les programmes nationaux, le professeur organise sur l'année la progression de son enseignement et adapte sa démarche aux besoins et à la diversité des publics scolaires. Il veille à la cohérence du travail qu'il conduit avec ses élèves, afin d'éviter une dispersion des enseignements qui serait contraire à l'efficacité des apprentissages et à l'unité de la discipline. Il organise, par périodes, et autour d'un ou plusieurs objectifs, les activités qu'il va conduire. Il prend soin de s'assurer régulièrement des acquis des élèves et de les évaluer. C'est la condition d'une authentique formation.

I. L'étude de la langue : grammaire, orthographe, lexique

1. Grammaire

Enseigner la grammaire au collège, c'est conduire les élèves à comprendre les mécanismes de la langue, à maîtriser la

terminologie qui sert à les identifier et à les analyser, afin de les amener à réutiliser ces connaissances pour mieux s'exprimer à l'écrit comme à l'oral et mieux comprendre les textes lus. Cet enseignement prend appui sur les savoirs grammaticaux acquis à l'école primaire, qu'il approfondit et enrichit, rendant ainsi possible l'apprentissage d'autres notions. L'élève acquiert progressivement le vocabulaire grammatical qui se rapporte aux notions étudiées et mobilise ses connaissances dans des activités d'écriture.

La leçon de grammaire est fondamentale : elle permet d'acquérir une conscience des faits de langue indispensable aux élèves pour qu'ils puissent s'exprimer de manière appropriée dans la suite de leur vie sociale mais aussi comprendre et goûter les textes qui constituent les piliers de la culture commune. La connaissance des mécanismes grammaticaux fait appel à l'esprit d'analyse, à la logique, ainsi qu'à l'intuition ; elle participe par conséquent pleinement à la structuration de la pensée. Les termes grammaticaux (sujet, verbe, complément, proposition principale, pronom relatif...) constituent en outre des repères communs dans la conscience de la langue. Ils doivent être soigneusement expliqués pour être systématiquement acquis. Les connaissances grammaticales apprises en français servent aussi à l'apprentissage des autres langues.

Les séances consacrées à l'étude de la langue sont conduites selon une progression méthodique et peuvent n'être pas étroitement articulées avec les autres composantes de l'enseignement du français. L'attention portée aux faits de langue a également sa place et son utilité dans le cadre des travaux de lecture et d'écriture, qui fournissent l'occasion, selon leurs perspectives propres, de renforcer la compréhension et la mise en pratique des connaissances acquises.

Le programme de grammaire répartit les objets d'étude par année, pour harmoniser les apprentissages entre les classes et éviter les répétitions pour les élèves. La progression est ainsi soigneusement ménagée. Cependant, certaines notions peuvent être abordées à différents niveaux selon leur degré de complexité. Cela n'exclut pas les révisions jugées nécessaires par le professeur selon les besoins identifiés chez ses élèves. Au collège, le programme privilégie l'apprentissage de la grammaire de la phrase.

Quelques-uns des apports majeurs de la linguistique sont introduits à partir de la classe de Quatrième dans la mesure où ils sont exprimables en termes simples et clairs et où ils désignent des faits de langue dont la compréhension est primordiale (la cohérence textuelle et l'énonciation). Il va de soi que tous les faits de langue peuvent être abordés et utilisés pour les activités de lecture et d'écriture sans attendre qu'ils fassent l'objet d'une étude préconisée par le programme.

Le plan que propose le programme pour chaque année n'est pas destiné à être suivi tel quel : l'ordre est celui que décide librement le professeur, l'essentiel étant que toutes les notions

figurant au programme aient été enseignées en classe et assimilées par les élèves.

2. Orthographe

Savoir orthographier correctement un texte constitue, socialement et professionnellement, une compétence essentielle. Le professeur de français accorde donc une attention constante à l'acquisition d'une bonne maîtrise de l'orthographe par ses élèves. Il s'assure notamment de leur capacité d'orthographier correctement leur propre texte.

L'acquisition de la compétence orthographique est indissociable des savoirs acquis dans les séances consacrées à la grammaire et au lexique. Elle rend nécessaire un apprentissage raisonné et régulier, étroitement articulé avec ces séances : le professeur veille à la mémorisation des règles essentielles et à leur réinvestissement dans des activités d'écriture variées. L'acquisition de la compétence orthographique dépend aussi de la capacité de l'élève à réfléchir sur ce qu'il écrit lui-même et sur ce qui est écrit par d'autres : des activités sont fréquemment organisées à cette fin. En particulier, le professeur conduit l'élève à revenir sur ses erreurs, à les identifier, à les analyser et à les corriger.

L'élève apprend par ailleurs à consulter et à utiliser régulièrement et méthodiquement le dictionnaire, le manuel de grammaire, le guide de conjugaison ou encore à se servir, avec discernement et sans y voir un outil qui le dispenserait de la réflexion, d'un logiciel de correction orthographique adapté.

Les formes d'évaluation de l'orthographe sont multiples et, usant de la liberté pédagogique qui lui est laissée, le professeur saura trouver les plus pertinentes pour sa classe. Les réécritures constituent une forme d'évaluation de la compétence orthographique intéressante, qu'il s'agisse pour l'élève de récrire son propre texte ou celui d'autrui. Parmi tous les types de dictées auxquels le professeur peut avoir recours (dictée-copie, dictée dialoguée...), la dictée de contrôle est une modalité indispensable d'évaluation de la compétence orthographique. Soigneusement choisie, elle est propre à concentrer l'attention de l'élève sur ce qu'il écrit. Le professeur en fait un exercice motivant et stimulant. A cette fin, il précise soigneusement les critères d'évaluation et établit une progression en fonction des difficultés propres à ses classes.

NB : Pour l'enseignement de la langue française, le professeur tient compte des rectifications de l'orthographe proposées par le Rapport du Conseil supérieur de la langue française, approuvées par l'Académie française (Journal officiel de la République française du 6 décembre 1990). Pour l'évaluation, il tient également compte des tolérances grammaticales et orthographiques de l'arrêté du 28 décembre 1976 (Journal officiel de la République française du 9 février 1977).

3. Lexique

Le travail sur le lexique est une préoccupation constante dans le cadre de l'enseignement du français au collège. La maîtrise de la langue française, c'est-à-dire la capacité à exprimer sa pensée, ses sentiments et à comprendre autrui, à l'écrit comme à l'oral, suppose une connaissance précise du sens des termes utilisés, de leur valeur propre en fonction des contextes et du niveau de langue auquel ils appartiennent. D'année en année, le collège devient l'espace de cet apprentissage et de son approfondissement.

Toutes les activités de l'enseignement du français – écriture, lecture, oral, réflexion sur la langue – y concourent, mais le

lexique doit lui-même faire l'objet d'un apprentissage régulier et approfondi, donnant lieu à des recherches systématiques et à des évaluations. Il convient de développer des activités spécifiques autour du lexique, afin de favoriser son acquisition et d'envisager les différentes relations, sémantiques ou formelles, qui le structurent. Les approches de l'analyse du lexique sont diversifiées : familles de mots, morphologie, étymologie, évolution historique du sens d'un mot, dérivation et composition, champ lexical, champ sémantique, homophonie/homonymie, synonymie, antonymie, polysémie, niveau de langue.

Le programme fixe, année après année, les notions et les domaines dont l'élève doit s'approprier le lexique. La progression définit des contenus par année qui donnent lieu à des travaux spécifiques approfondis, sans pour autant en exclure l'approche à d'autres moments du cycle. Le professeur s'attache particulièrement, dès la classe de Quatrième et surtout en Troisième, à élargir progressivement le vocabulaire abstrait, en relation avec le maniement des idées et la structuration de la pensée, afin de faciliter la transition du collège au lycée. Il conduit également les élèves à repérer et comprendre, au-delà du sens explicite d'un terme, d'autres effets de sens.

L'usage des dictionnaires, sous quelque forme que ce soit, en version imprimée ou numérique, est encouragé par une pratique constante, tant pour aider à la réalisation des activités menées en classe que pour éveiller la curiosité des élèves et susciter leur goût de l'expression juste. Le dictionnaire constitue un outil de travail : il assure la correction orthographique et il permet d'explorer l'univers des mots afin de les utiliser à bon escient.

II. La lecture

1. Fonder une culture humaniste

Au collège, l'élève doit acquérir une culture que l'environnement social et médiatique quotidien ne suffit pas toujours à construire. L'enseignement du français donne à chacun les éléments maîtrisés d'une culture nécessaire à la compréhension des œuvres littéraires, cinématographiques, musicales et plastiques. Les lectures conduites en classe permettent d'initier aux mythes, contes et légendes, aux textes fondateurs et aux grandes œuvres du patrimoine. Elles sont aussi associées au travail sur le lexique et à la découverte des formes et des genres littéraires. Elles suscitent la réflexion sur la place de l'individu dans la société et sur les faits de civilisation, en particulier sur le fait religieux.

Le socle commun de connaissances et de compétences prévoit, au titre de la culture humaniste (pilier 5) que, tout au long de la scolarité au collège, les élèves soient « préparés à partager une culture européenne par une connaissance des textes majeurs de l'Antiquité (*L'Illiade* et *L'Odyssée*, récits de la fondation de Rome, *La Bible*) » et que soit ménagée en classe une « première approche du fait religieux en France, en Europe et dans le monde, en prenant notamment appui sur des textes fondateurs (en particulier des extraits de *La Bible* et du *Coran*) dans un esprit de laïcité respectueux des consciences et des convictions ».

L'enseignement du français fait découvrir et étudier différentes formes de langage : celui de la littérature, de l'information, de la publicité, de la vie politique et sociale. Dans tous les cas, le professeur cherche à susciter le goût et le plaisir de lire.

Année après année, selon une progression chronologique qui permet d'établir des relations avec le programme d'histoire, les élèves sont conduits à lire et à étudier des œuvres littéraires. Ils apprennent d'une part à les situer dans un contexte historique et culturel, d'autre part à les analyser en fonction des genres et des formes auxquels elles appartiennent. Ces démarches conjointes leur permettent de percevoir de manière vivante les échos que les œuvres entretiennent entre elles à travers le temps. Les relations avec les autres formes d'art, liées au contexte culturel ou à des thèmes, sont mises en évidence pour construire une culture structurée et partagée. La lecture des images, fixes ou animées, contribue également à la fondation d'une culture humaniste. Elle favorise la compréhension des œuvres littéraires étudiées en privilégiant des prolongements artistiques et en affinant la perception des contextes historiques et culturels.

2. Lecture analytique, lecture cursive

Pour fonder cette culture humaniste, le professeur de français construit sa progression à partir de la découverte et de l'étude de textes littéraires. Chaque année, les élèves sont invités à lire plusieurs œuvres du patrimoine, principalement français et francophone, mais aussi européen, méditerranéen ou plus largement mondial. L'étude d'œuvres intégrales et la lecture d'extraits s'articulent à cette fin. Le professeur doit s'assurer de la capacité de ses élèves à lire des œuvres intégrales, en tenant compte du niveau de chacun. Il développe leurs compétences en lecture et les amène progressivement à être des lecteurs autonomes. Il cherche à susciter le goût et le plaisir de lire.

Le professeur fait aussi découvrir et étudier des textes documentaires et des textes de presse. Dans la mesure du possible, il associe le professeur documentaliste à sa démarche.

On distinguera deux approches possibles des textes : la lecture analytique et la lecture cursive.

La lecture analytique se définit comme une lecture attentive et réfléchie, cherchant à éclairer le sens des textes et à construire chez l'élève des compétences d'analyse et d'interprétation. Elle permet de s'appuyer sur une approche intuitive, sur les réactions spontanées de la classe, pour aller vers une interprétation raisonnée. En approfondissant ce qui a pu être acquis au cours de l'enseignement primaire, on développe l'aptitude des élèves à s'interroger sur les effets produits par les textes, sur leur sens, leur construction et leur écriture. Les diverses démarches d'analyse critique ainsi qu'un nécessaire vocabulaire technique, qui doit rester limité, ne constituent pas des objets d'étude en eux-mêmes ; ils sont au service de la compréhension et de la réflexion sur le sens.

La lecture analytique peut porter soit sur un groupement de textes, soit sur une œuvre intégrale.

L'étude de l'œuvre intégrale s'appuie sur une lecture complète préalablement effectuée par l'élève. En classe, elle combine la lecture analytique d'extraits avec un parcours transversal, qui peut être organisé à partir d'une question ou d'un thème donné.

La lecture cursive est une lecture personnelle de l'élève, en dehors du temps scolaire mais le plus souvent en rapport avec le travail conduit en classe. Pour cette raison, elle gagne à être recommandée par le professeur qui cherche à développer le goût de lire, en proposant un choix commenté d'œuvres

accessibles. La littérature de jeunesse occupe une place naturelle dans ce choix d'œuvres. Qu'elle revienne sur le passé ou qu'elle ouvre sur le monde d'aujourd'hui, elle contribue à l'acquisition d'une culture personnelle. Elle permet d'instaurer un dialogue avec les œuvres patrimoniales et elle facilite parfois l'accès à la lecture des œuvres classiques. Le professeur choisit des textes de qualité adaptés à ses élèves et à son projet pédagogique.

Cette lecture personnelle de l'élève n'exclut pas le recours à la lecture cursive, en classe, de textes ou documents destinés à éclairer l'étude qui est en cours.

Ces différentes formes de lecture sont pratiquées avec le souci constant de privilégier l'accès au sens, de prendre en compte la dimension esthétique et de permettre une compréhension approfondie du monde et de soi. Elles s'attachent dans tous les cas à développer les compétences de lecture et à susciter le plaisir de lire.

3. La lecture de l'image

L'image, fixe ou mobile, constitue, pour l'enseignement en général et celui du français en particulier, une ressource précieuse à plus d'un titre : en fournissant à l'élève des représentations du monde présent et passé, elle contribue efficacement à la constitution de sa culture et de son imaginaire ; elle favorise l'expression des émotions et du jugement personnel ; elle peut en outre consolider l'apprentissage de méthodes d'analyse. Selon les préconisations du socle commun de connaissances et de compétences (pilier 5), « une connaissance d'œuvre cinématographiques majeures du patrimoine français, européen et mondial » est encouragée.

Dans une démarche comparable à la lecture des textes, l'image est analysée en tant que langage. Il importe de faire percevoir aux élèves, confrontés chaque jour à une abondance d'images variées, que celles-ci sont des représentations porteuses de sens et que souvent leur visée peut être explicitée. Face à l'image, comme face au texte, les élèves doivent apprendre à s'interroger sur ce qu'ils voient et à observer l'image avant d'en parler. On pourra alors les amener à passer d'une approche intuitive à une interprétation raisonnée en les initiant progressivement à quelques notions d'analyse.

De la Sixième à la Troisième, l'approche de l'image est toujours mise en relation avec des pratiques de lecture, d'écriture ou d'oral. La lecture de l'image a sa place en préparation, accompagnement, prolongement des textes et domaines abordés durant l'année. Elle permet également un accès à l'histoire des arts.

III. L'expression écrite

La correction et l'enrichissement de l'expression écrite sont au cœur des préoccupations pédagogiques pour tous ceux qui enseignent le français au collège. C'est par une pratique régulière, continue et variée de l'écriture que les élèves peuvent acquérir une conscience claire de leur langue, une connaissance précise et vivante de son fonctionnement, de ses modes de production et de ses effets, ainsi que le goût et le plaisir d'écrire. De la même façon, l'étude systématique des

faits de langue permet une meilleure maîtrise de l'expression écrite. Les éléments des programmes par cycle (Sixième/Cinquième-Quatrième/Troisième) précisent les modalités et la progression de ces activités.

L'entraînement à l'écrit porte sur tous les faits de l'écriture, ponctuels ou globaux, qu'il s'agisse d'énoncés brefs - une phrase - ou de textes complets. Cet entraînement est constant et intervient à différents moments dans l'organisation de la classe de français. Toute séance d'analyse de textes littéraires comporte avant la séance, pendant, à la fin ou après, des travaux d'écriture. Les activités d'écriture sont variées. Le résumé ou la reformulation d'un texte lu ou d'un propos entendu, l'invention de débuts ou de suites de textes, les insertions, les imitations, les transformations par exemple, sont autant de contrepoints stimulants qui permettent une perception plus fine et plus personnelle des textes.

Certains travaux d'écriture sont le fruit d'une progression, d'un projet collectif ou individuel et supposent un travail patient, continu et réfléchi, d'améliorations et de corrections, selon les critères suivants : cohérence, visée, respect des consignes, orthographe, syntaxe, lexicale. Cette activité est pratiquée régulièrement tout au long de la scolarité au collège.

Toutes les formes d'écriture sont encouragées et valorisées par différents modes de diffusion, notamment ceux qui sont liés aux technologies numériques, dont les apports possibles sont en la matière d'une grande richesse.

L'évaluation des compétences porte sur des travaux d'écriture de formes variées. Les élèves rédigent un texte abouti au moins toutes les trois semaines. La longueur des textes à rédiger évolue de la Sixième à la Troisième ; l'objectif à atteindre en fin d'année scolaire est fixé pour chaque classe.

Les exigences attendues sont la correction de l'expression, la cohérence de la composition, le respect des consignes, la richesse et la sensibilité de l'invention.

IV. L'expression orale

Tout au long des quatre années de collège, un véritable apprentissage de l'oral se construit en classe de français. Il se fonde sur la pratique d'échanges, de débats, sur l'expression d'émotions et de réflexions personnelles. Il passe aussi par la reformulation de la pensée des autres. C'est à ce titre que le travail de l'oral aide à l'acquisition des compétences définies dans les piliers 6 et 7 du socle commun de connaissances et de compétences (« Les compétences sociales et civiques » ; « L'autonomie et l'initiative ») et contribue à faire du collège une école d'ouverture à l'autre et de tolérance.

Sous la conduite du professeur, les élèves prennent la parole fréquemment, avec mesure et de façon organisée. Le professeur veille à ce qu'ils s'expriment avec clarté et précision, dans un niveau de langue approprié. Il les encourage régulièrement à expliciter leur pensée et à se soucier d'être compris de leur auditoire. Il crée des situations propices à un véritable échange entre eux.

L'oral s'enseigne comme l'écrit. Le professeur met donc en place des exercices variés et progressifs qui permettent aux élèves d'améliorer la qualité de l'expression, de travailler la mise en voix, la gestuelle et l'occupation de l'espace. C'est dans ce cadre que prennent place en particulier la récitation (en liaison avec les textes étudiés), la lecture à haute voix, l'exposé, le compte rendu, les échanges organisés.

Ces exercices donnent lieu à une évaluation.

V. L'histoire des arts

Le professeur de français collabore à l'enseignement de l'histoire des arts avec sa compétence propre. Il n'a pas besoin pour cela d'une formation spécifique. Il suivra ses goûts, se fondera sur sa culture personnelle, avec le souci constant d'enrichir celle de ses élèves. L'histoire des arts entretient en effet de nombreuses correspondances avec l'étude des textes. Son enseignement éclaire et facilite la lecture et la compréhension de certaines œuvres littéraires car il propose des approches spécifiques en ce qui concerne les fonctions, les formes et les genres de ces œuvres. Au cours de l'année, certains textes sont donc choisis de préférence à d'autres en raison de leur source artistique, pour les échos et prolongements artistiques qu'ils éveillent, et enfin pour le pouvoir de création poétique ou littéraire qu'ils recèlent ou initient.

Afin de favoriser le travail interdisciplinaire, l'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts (auquel il convient de se rapporter) s'articule autour de grands domaines et de thématiques qui constituent des points de rencontre et de convergence de plusieurs disciplines à la fois.

Les domaines « arts du langage » et « arts du spectacle vivant » sont très fréquemment privilégiés tout au long de l'apprentissage de l'élève : l'intitulé « arts du langage » est une notion transversale qui fait l'objet d'une étude approfondie et régulière pour toutes les œuvres littéraires ; d'autre part, la classe de français se prête particulièrement à l'étude du domaine « arts du spectacle vivant », puisqu'elle favorise la mise en voix et la mise en gestes de textes à des fins artistiques. Choisir des textes dramatiques permet ainsi d'initier les élèves à des esthétiques variées, à différentes formes théâtrales et surtout au jeu d'acteur. De plus, l'étude d'une pièce de théâtre offre à la fois l'occasion de s'intéresser aux conditions de représentation au temps de sa création et de travailler sur les techniques qui renouvellent l'interprétation de l'œuvre théâtrale. Le domaine « arts de l'espace » est alors exploré.

L'enseignement de l'histoire des arts est progressif au fil des cycles et des classes. Partant d'exemples simples et suggestifs pour l'élève, cette initiation va s'enrichissant sans se perdre dans une complexité inutile. La progression chronologique est souplement reliée aux programmes d'histoire car une large marge d'autonomie et de liberté pédagogique est laissée au professeur en fonction de la maturité de ses élèves et de ses objectifs. C'est en effet cette liberté qui facilitera le travail en équipe au sein de l'établissement et la réalisation d'un projet commun qui fasse sens pour l'élève.

A l'issue de la classe de Troisième, l'élève doit être capable de situer une œuvre littéraire dans un contexte historique et culturel, enracinant ainsi la littérature dans son environnement esthétique. Il est apte à percevoir les échos et les correspondances que des œuvres entretiennent entre elles à une époque donnée. Il peut également élaborer des corrélations, tisser autour d'une œuvre, d'un auteur, d'un thème ou d'un genre littéraire, un réseau de connaissances spécifiques à une époque et définir des caractéristiques communes à travers les temps, concernant une thématique ou un domaine artistique particulier.

En outre, la fréquentation régulière d'œuvres artistiques permet à l'élève d'exprimer des émotions et d'émettre un jugement personnel. Il prend l'habitude de dire ce qu'il voit, ce qu'il entend, ce qu'il ressent avant de passer à l'analyse et à l'interprétation. Il acquiert un vocabulaire technique simple mais approprié aux domaines et aux thématiques artistiques. Il adopte ainsi une démarche de plus en plus autonome, approfondissant sa connaissance du monde et de soi.

Prenant en compte la dimension esthétique d'une œuvre littéraire, l'élève développe son goût pour la musicalité et la puissance émotionnelle de la langue et, par la lecture d'œuvres littéraires, il enrichit sa connaissance de l'histoire des arts.

VI. Les technologies de l'information et de la communication (TIC)

Cycle d'orientation - Classe de troisième

Les objectifs et les principes de mise en œuvre des programmes sont développés dans le préambule auquel les professeurs sont invités à se reporter pour organiser l'enseignement des domaines suivants.

L'étude de la langue, indispensable en elle-même, se met au service de la pratique constante de la lecture et de l'expression écrite et orale.

I. L'étude de la langue

1. Grammaire

L'analyse de la phrase

- les propositions subordonnées circonstancielles de concession et d'opposition ;
- les propositions subordonnées circonstancielles de condition (incluant *si* et le système hypothétique) ;
- les discours rapportés : discours direct, indirect ; initiation au discours indirect libre.

Les classes de mots

- les conjonctions de subordination (révision de toutes les valeurs circonstancielles, différence entre *que* et les autres conjonctions, relations sémantiques établies par les conjonctions de subordination) ;
- *que* : révision de ses différentes classes grammaticales (pronom interrogatif, relatif, adverbe, conjonction de subordination, « béquille » du subjonctif).

Les fonctions

- l'attribut du COD (sa distinction d'avec l'épithète : son extériorité par rapport au groupe nominal COD ; les verbes qui l'introduisent) ;
- les groupes nominaux compléments circonstanciels de condition, d'opposition et de concession.

La grammaire du verbe

- le subjonctif passé ; aperçu des temps du passé ; mémorisation d'au moins la troisième personne du singulier de l'imparfait ;
- le subjonctif dans les subordonnées relatives ;

L'enseignement du français au collège prend sa part dans l'apprentissage des TIC : il se saisit de ces outils dans ce qu'ils ont de plus pertinent pour son propre contenu disciplinaire.

Le professeur a recours au traitement de texte, lequel permet une visualisation particulière du texte, modifiant le rapport de l'élève à celui-ci, pour son élaboration, sa construction, sa présentation et sa diffusion.

Une initiation aux ressources documentaires sur supports informatiques, audiovisuels et multimédias est recommandée : l'élève apprend à se repérer dans cette immense bibliothèque mondiale, à trier et hiérarchiser des informations, à adopter une attitude critique et responsable vis-à-vis d'elles et à adapter sa lecture au support retenu.

- le subjonctif en proposition subordonnée circonstancielle (concession, condition, cause niée, but, temporelles du type *avant que*) ;

- le conditionnel : (approfondissement) emploi temporel de futur du passé, emploi modal dans le système hypothétique (valeurs de potentiel/irréel du présent, irréel du passé) ;
- les périphrases verbales (*aller* + infinitif, *venir de* + infinitif, *faire* + infinitif, *laisser* + infinitif, *devoir* + infinitif).

Initiation à la grammaire du texte

- les reprises anaphoriques ;
- thème (ce dont on parle) et propos (ce qu'on dit sur le thème) ;
- l'emphase (mise en valeur du thème par son détachement, mise en valeur du propos par le présentatif).

Initiation à la grammaire de l'énonciation

- les mots qui prennent sens dans la situation d'énonciation (les embrayeurs) ;
- les mots renvoyant à l'énonciateur, à ses sentiments, à ses croyances (les modalisateurs) ;
- initiation à l'implicite (les présupposés et les sous-entendus).

2. Orthographe

Orthographe grammaticale

- l'accord de l'attribut du COD ;
- le participe présent et l'adjectif verbal ;
- le participe passé suivi d'un infinitif ;
- l'accord du participe passé des verbes pronominaux ;
- l'accord du participe passé d'un verbe impersonnel ;
- l'orthographe et l'accord de *demi*, *leur*, *même*, *quelque(s)*, *quel(s) que*, *quelle(s)...que*, *tout*.

Orthographe lexicale

- le doublement des consonnes ;
- les familles de mots irrégulières (*donner/donateur*, *nommer/nominal*,...) ;
- les dérivés des mots en - *ion* (*attention*, *suspension*,...).

Quelques homonymes et homophones

- distingués par l'accent : *du/dû*, *cru/crû*...

- autres : *quoique/quoi...que ; quel(le) / qu'elle, quelque / quel...que...*

3. Lexique

L'étude du lexique vise à enrichir le vocabulaire des élèves de façon structurée à partir de réseaux de mots. Ces réseaux se rapportent à des domaines lexicaux définis pour chaque niveau. Ils se construisent à l'aide de notions lexicales dont la progression se poursuit au cours des quatre années de collège.

Domaines lexicaux

- vocabulaire des genres et registres littéraires (l'écriture de soi, le tragique) ;
- vocabulaire de l'argumentation ;
- vocabulaire du raisonnement (conséquence, opposition et concession) ;
- vocabulaire abstrait (concepts et notions).

Notions lexicales

- dénotation et connotation ;
 - modalisation (en lien avec l'étude grammaticale des modalisateurs) ;
 - notion d'implicite ;
 - termes évaluatifs (péjoratifs et mélioratifs).
- Ces notions sont utilisées en complément de celles étudiées les années précédentes.

Pour mettre ce travail en cohérence avec les activités de lecture et d'écriture, le professeur construit des réseaux de mots à partir d'entrées lexicales choisies en relation avec les œuvres étudiées. Il peut, par exemple, privilégier les pistes suivantes :

- temps et souvenir ;
- la violence des sentiments ;
- l'engagement ;
- réflexion et questionnement ;
- l'homme et la société.

II. La lecture

La progression pédagogique du professeur s'attache à traiter toutes les entrées du programme de lecture, certaines pouvant faire l'objet de plusieurs lectures d'œuvres. Les œuvres qu'elle retient sont étudiées en œuvre intégrale ou par groupements de textes en classe ; elles peuvent aussi faire l'objet d'une lecture cursive en dehors du temps scolaire.

Un projet d'organisation raisonnable au regard des objectifs poursuivis par ces programmes comprendra la lecture d'au moins trois œuvres intégrales et trois groupements de textes étudiés en classe, et trois œuvres lues en lecture cursive en dehors du temps scolaire.

Le programme rassemble des propositions parmi lesquelles le professeur est libre de faire des choix à l'intérieur des rubriques, selon le niveau de sa classe et son projet d'enseignement.

1. Formes du récit aux XX^e et XXI^e siècles

Le professeur fait lire au moins deux œuvres, en lecture intégrale ou par extraits, choisies dans les deux entrées suivantes :

- Récits d'enfance et d'adolescence :

L'élève étudie par exemple l'une des œuvres suivantes : Colette, *Sido, La Maison de Claudine*, Albert Cohen, *Le Livre de ma mère*, Nathalie Sarraute, *Enfance*, Fred Uhlman, *L'Ami retrouvé*, Hervé Bazin, *Vipère au poing*, Alain-Fournier, *Le Grand Meaulnes*, Romain Gary, *La Promesse de l'aube*, Italo Calvino, *Le Baron perché*, Driss Chraïbi, *La Civilisation, ma mère !* Camara Laye, *L'Enfant noir*, Amos Oz, *Soudain dans la forêt profonde*, Annie Ernaux, *La Place*, Tahar Ben Jelloun, *L'Enfant de sable*, Andreï Makine, *Le Testament français*.

- Romans et nouvelles des XX^e et XXI^e siècles porteurs d'un regard sur l'histoire et le monde contemporains : le choix est laissé à l'appréciation du professeur.

2. La poésie dans le monde et dans le siècle :

- La poésie engagée :

Le professeur fait lire un ou plusieurs textes choisis par exemple parmi les poètes suivants :

Paul Eluard, Louis Aragon, Federico Garcia Lorca, Jacques Prévert, Robert Desnos, Pablo Neruda, René Char, Yannis Ritsos, Aimé Césaire.

- Nouveaux regards sur le monde dans la poésie contemporaine :

Le professeur fait lire un ou plusieurs textes choisis par exemple parmi les auteurs suivants : Paul Claudel, Guillaume Apollinaire, Blaise Cendrars, Francis Ponge, Henri Michaux, Edouard Glissant.

Il peut étendre le corpus à la chanson à texte.

3. Théâtre : continuité et renouvellement

- De la tragédie antique au tragique contemporain :

Le professeur fait lire, intégralement ou par extraits, au moins une pièce choisie dans l'œuvre des auteurs suivants : Sophocle, Euripide, William Shakespeare, Pierre Corneille, Jean Racine, Jean Giraudoux, Jean Cocteau, Eugène Ionesco, Jean Anouilh, Albert Camus.

- Le professeur peut faire découvrir aux élèves le théâtre contemporain dans sa diversité et aborder la relation entre texte et représentation, en tenant compte de la collaboration entre les auteurs dramatiques et les metteurs en scène.

4. Etude de l'image

En classe de Troisième, le professeur privilégie l'étude de l'image comme engagement et comme représentation de soi. C'est la fonction argumentative de l'image qui est développée, pour laquelle on peut analyser le fonctionnement de certaines publicités.

Le professeur fournit aux élèves des outils d'analyse pour l'image animée ; il les fait réfléchir à la problématique de l'adaptation d'une œuvre littéraire pour le cinéma ou la télévision.

III. L'expression écrite

1. Objectifs

La dernière année du collège doit à la fois consolider et compléter les acquis des années précédentes, assurer la maîtrise d'écrits nécessaires à la vie de tout citoyen et permettre aux élèves d'accéder à des formes d'écrits qui les préparent à entrer dans les classes de lycée.

L'objectif à atteindre pour la classe de Troisième est la rédaction d'un texte correct et cohérent de plus de deux pages

(40 lignes environ). Il est souhaitable que les élèves rédigent un devoir complet et abouti au moins toutes les trois semaines. Les activités d'écriture permettent à l'élève d'affiner l'expression de soi, de développer et d'affirmer son point de vue dans l'argumentation, de mettre l'accent sur l'implication et l'engagement (opinion, conviction, émotion), ou au contraire, la mise à distance et le détachement (objectivité, distance critique, humour).

2. Modalités de mise en œuvre

La rédaction de récits complexes s'appuie à la fois sur les séances de lecture analytique et les séances d'apprentissage spécifique du lexique : écrire suppose en effet un enrichissement constant du vocabulaire. L'élève doit aussi consolider ses connaissances grammaticales et orthographiques pour améliorer son expression et rédiger dans une langue correcte, précise et variée. Tout texte doit respecter la présentation en paragraphes. L'usage du brouillon est systématique, comme dans les classes précédentes.

Le professeur apprend à l'élève à maîtriser l'expression de soi. Il l'initie à une écriture complexe combinant expression de soi et récit, ou récit et argumentation. Il privilégie également la rédaction de réponses argumentées à des questions portant sur les textes littéraires, notamment à l'aide d'un lexique approprié et de références claires aux passages étudiés. Le programme de Troisième invite l'élève à s'interroger sur les problèmes de l'humanité et les grandes questions de notre monde et de notre temps. Le professeur propose donc régulièrement à l'élève des travaux écrits l'incitant à donner son avis en le justifiant.

Dans toutes les activités du cours de français, l'élève doit se montrer capable de rédiger une synthèse, à partir d'une trace écrite au tableau ou de recherches personnelles. Il s'initie à la prise de notes.

Dans le cadre des travaux d'écriture qu'elles contribuent à faciliter, à diversifier et à enrichir, mais aussi dans la perspective de la validation du B2i, les élèves utilisent les TIC et plus particulièrement le traitement de texte.

3. Travaux d'écriture

- écriture narrative :

a. récits autobiographiques, lettre fictive : à partir d'une situation d'énonciation définie, combinant la narration d'un événement et l'expression de sentiments ;

b. récits complexes : ayant pour cadre le monde réel ou imaginaire ; présentant une utilisation complexe de la chronologie ; insérant des passages descriptifs et des paroles rapportées directement ou indirectement ; présentant des changements de point de vue ;

- résumé d'un texte narratif ou documentaire ;

- écriture d'une scène tragique : en particulier, transposition d'un passage romanesque en scène de théâtre ;

- textes poétiques favorisant l'expression de soi ; intégrant le souvenir d'une expérience personnelle ou d'un témoignage ;

- rédaction d'un article de presse, par exemple une critique de film ou d'œuvre littéraire ;

- écrit argumentatif : au collège, on exige seulement la présentation d'une prise de position étayée par quelques arguments et exemples ; ce type d'écrit sera développé au lycée.

- écrits d'entraînement au diplôme national du brevet (DNB).

IV. L'expression orale

En Troisième, l'apprentissage de l'oral poursuit les objectifs définis pour les classes antérieures.

Le professeur veille à ce que les élèves approfondissent l'entraînement au dialogue, notamment dans sa forme plus complexe que constitue le débat. Cet exercice d'argumentation porte sur des sujets précis, limités, choisis en relation avec l'étude des textes lus. Il fait l'objet d'un apprentissage spécifique et demande une préparation minutieuse.

Les élèves pratiquent régulièrement la lecture à haute voix et la récitation en prenant en compte la nécessaire mise en valeur du texte.

V. L'histoire des arts

Sans exclure les thématiques qui concernent l'histoire des arts, le thème « Arts, Etats et pouvoirs » est particulièrement porteur dans la perspective d'une ouverture au monde entier et à l'époque contemporaine. Il sera traité par le professeur de français dans le cadre qui est le sien : échanges entre écrivains et artistes ; correspondances entre œuvres littéraires et œuvres musicales ou plastiques ; mise en scène et jeu théâtral.

Programmes d'enseignement d'histoire-géographie-éducation civique au collège

[Arrêté du 15 juillet 2008](#) (BOEN spécial n°6 du 28 août 2008)

Introduction

En ce nouveau siècle, le monde a changé, les attentes de la société ont évolué, le collège a connu des mutations importantes et les disciplines des renouvellements scientifiques conséquents. Tous ces changements sont pris en compte dans ces nouveaux programmes d'histoire, de géographie et d'éducation civique.

Le collège est l'aboutissement de la scolarité obligatoire. À l'issue de ses quatre années, tous les élèves doivent au moins maîtriser le socle commun des connaissances et des compétences dont ils ont acquis les premiers fondements à l'école primaire.

Les trois enseignements de l'histoire, de la géographie et de l'éducation civique contribuent à l'acquisition des grandes compétences de ce socle commun, tout particulièrement en ce qui concerne la culture humaniste et les compétences sociales et civiques, mais aussi pour celles qui sont transversales (maîtrise de la langue, autonomie et initiative, techniques de l'information et de la communication) ainsi que pour la culture scientifique et technologique avec laquelle de nombreuses convergences sont possibles.

Au-delà du socle commun, ces enseignements contribuent aussi fortement à la réalisation des objectifs propres du collège. Ils préparent les élèves à vivre et à s'intégrer dans la société et à poursuivre des études dans les différentes voies de formation dispensées en aval. Cette contribution se fonde sur les finalités culturelles, intellectuelles et civiques, intimement liées, de ces trois enseignements :

- ils transmettent aux élèves des références culturelles qui leur permettent de mieux se situer dans le temps, dans l'espace et dans un système de valeurs démocratiques et concourent à la formation d'une identité riche, multiple et ouverte à l'altérité ;
- ils leur fournissent des outils intellectuels fondamentaux pour analyser et comprendre les traces et les modalités de l'action humaine, construire des raisonnements et les exprimer à l'écrit et à l'oral. Ils contribuent à leur apprendre à exercer leur raison critique, leur capacité de jugement et leur liberté de pensée.
- ils leur donnent ainsi les moyens d'un épanouissement individuel et les préparent à se comporter en citoyen.

I Des orientations générales communes aux trois programmes

I.1 Leur cohérence avec les programmes de l'enseignement primaire.

Ces programmes s'appuient sur les acquis de l'école primaire qu'ils conviennent d'évaluer et de mobiliser pour les enrichir. Ils se situent dans une continuité au sein d'une scolarité obligatoire,

au terme de laquelle tous les élèves devront maîtriser au moins le socle commun de connaissances et de compétences. Cette continuité existe tant pour l'histoire que pour la géographie et l'éducation civique.

L'enseignement de l'histoire à l'école primaire a permis aux élèves d'identifier et de caractériser simplement les grandes périodes qui sont ensuite étudiées de façon plus approfondie au collège, à l'exception de la préhistoire qui n'est abordée qu'à l'école primaire. Il a posé quelques grands repères indispensables, essentiellement des jalons de l'histoire nationale ou permettant de resituer celle-ci dans l'histoire de l'Europe et du monde. Au collège, ces repères sont consolidés, approfondis et enrichis. Certains repères fondamentaux se retrouvent, la répétition permettant de renforcer leur acquisition. De nouveaux repères sont introduits en tenant compte d'un élargissement des perspectives. Si l'histoire nationale reste essentielle, elle ne constitue plus un passage obligé pour une ouverture sur l'histoire de l'Europe et du monde. La recherche du sens des repères, événements, hommes et œuvres, est devenue essentielle. Les collégiens apprennent également, de façon progressive, à identifier et à analyser les différentes sources de l'histoire. Enfin, comme à l'école primaire, l'enseignement de l'histoire s'articule avec celui de l'histoire des arts qui passe toujours par l'étude d'œuvres. Cependant, sur ce plan également, les perspectives sont élargies : certaines œuvres fondamentales déjà abordées à l'école primaire peuvent se retrouver, leur étude permettant de consolider et d'approfondir leur connaissance.

L'enseignement de la géographie à l'école primaire est centré essentiellement sur la connaissance du milieu local et de la France, qui est resituée en Europe et dans le monde. Dans le souci d'assurer la transition entre primaire et collège, c'est par le territoire proche de l'élève, replacé dans le contexte national puis mondial que débute le programme de sixième. Il est ainsi résolument fondé sur les acquis de l'école primaire qu'il s'agit de mobiliser, d'enrichir et de dépasser pour analyser progressivement d'autres territoires en les situant dans le contexte mondial.

En classes de cinquième et de quatrième, les thématiques abordées, les capacités travaillées et les outils utilisés sont nouveaux.

En classe de troisième, le programme est centré sur la France et l'Europe dans un esprit différent de celui de l'école primaire. Il permet une analyse des territoires et une approche géographique de l'espace.

L'élève approfondit au collège la capacité à lire et à utiliser des cartes ainsi qu'à réaliser des croquis.

L'instruction civique et morale à l'école primaire repose sur deux fondements : d'une part, l'apprentissage des règles de la vie en société, du respect de soi-même et des autres, enfants et adultes, d'autre part, la découverte et la connaissance des grands symboles de la république, des principes d'organisation de la vie politique, des traits constitutifs de la nation française et de la place de l'Union européenne. Tous ces éléments se retrouvent au collège d'une manière ou d'une autre au fil des quatre années. Mais ils sont placés dans la perspective structurante d'un apprentissage de la citoyenneté. Ils sont liés à une réflexion sur la consistance et la compatibilité des valeurs et des principes entre eux. L'éducation civique au collège est une première initiation à la complexité de la vie politique et sociale. Elle le fait cependant - ce qui établit une forte continuité avec l'école primaire - en mettant en évidence la responsabilité de la personne. De ce point de vue, la classe de 6e organise une transition explicite avec l'école primaire, en resituant la place de l'élève dans la communauté éducative, dans sa famille et dans sa commune.

I.2 Leur conception et leur présentation.

Les programmes sont conçus pour être traités dans le cadre des grilles horaires en vigueur. Le professeur a la latitude de construire un cheminement dont il assume la responsabilité en traitant éventuellement les thèmes dans un ordre différent (tout en respectant la chronologie en histoire) ou en procédant à des regroupements qu'il jugerait utiles et pertinents. Cependant il a l'obligation de couvrir l'intégralité des trois programmes, de veiller strictement à la parité horaire entre l'histoire et la géographie et d'accorder à l'éducation civique toute la place qui lui revient.

Cet équilibre et ce traitement intégral des programmes sont indispensables à leur cohérence d'ensemble, leur intelligibilité et leur pertinence scientifique.

- Histoire et géographie

Les programmes d'histoire et de géographie ouvrent des possibilités de choix entre différents thèmes, en veillant à ce que ces choix ne soient pas réducteurs et restent en cohérence avec les objectifs d'ensemble. Pour chacun des niveaux et chacun des deux enseignements, les **objectifs des programmes** sont précisés dans un court texte introductif. Leur présentation répond à un souci de lisibilité : à côté de la rubrique définissant les **connaissances**, la rubrique **démarches** précise des entrées dans le thème ou des études de cas qui permettent d'éviter l'exhaustivité en se fixant sur des objets précis, afin de faire acquérir aux élèves les connaissances et les capacités qui constituent les objectifs à atteindre.

Une rubrique spécifique précise ces **capacités**. La connaissance et l'utilisation de **repères** y tiennent une place importante : il ne s'agit pas seulement de connaître des repères mais de leur donner un sens et de savoir les inscrire dans un contexte essentiel à leur compréhension. C'est ainsi que l'on en fera le support d'un véritable apprentissage et non un simple exercice de restitution. Par ailleurs les capacités « raconter » et « décrire » sont de nature à valoriser la qualité de l'expression écrite et orale des élèves.

- Éducation civique

Les programmes d'éducation civique sont construits de manière différente : les capacités et les attitudes attendues sont définies dans le court texte introduisant le programme de chaque niveau. La rubrique **capacités** est remplacée par une rubrique **documents de référence**. Ces documents définissent et légitiment les notions abordées dans chaque thème. Ils constituent une ressource pour les professeurs et seuls quelques articles fondamentaux des grandes Déclarations des droits de l'homme et de la Constitution doivent être connus par les élèves.

Enfin, sauf en classe de troisième, une question est laissée au choix du professeur.

I.3 La place du document et du récit.

En histoire et en géographie, sauf lorsqu'un document s'impose absolument, **des possibilités de choix entre les documents** sont laissées au professeur. Le champ documentaire reste ouvert afin de permettre la construction d'un véritable parcours d'initiation aux différents types de documents historiques et géographiques. **Le document peut être utilisé selon des modalités variées** : simple illustration, entrée dans un thème ou fondement d'un travail critique. **Les techniques de l'information et de la communication** doivent, chaque fois que possible, être mises à contribution pour conduire la recherche, l'exploitation et le travail critique sur les documents.

Il convient non seulement de varier les modalités d'utilisation des documents mais aussi d'accorder **une place au récit par le professeur** : sa parole est indispensable pour capter l'attention des élèves grâce à un récit incarné et pour dégager l'essentiel de ce qu'ils doivent retenir.

I.4 Les convergences avec d'autres disciplines et l'importance de l'histoire des arts.

Enfin, ces trois programmes offrent de nombreuses occasions de **convergences** à deux niveaux :

- convergences entre eux, facilitées par le fait qu'ils ont été conçus ensemble ;
- convergences avec d'autres disciplines, grâce à des passerelles que les professeurs pourront faire jouer. Il faut notamment insister sur le fait qu'ils ouvrent beaucoup d'opportunités pour un travail fédérateur entre disciplines sur **l'histoire des arts**.

L'histoire des arts porte sur les grandes formes d'expression artistique qui, si elles ne sont pas toutes étudiées dans le cadre des programmes d'histoire, y sont largement représentées : à chaque niveau, elles participent des six grands domaines artistiques de l'enseignement de l'histoire des arts et s'inscrivent dans ses thématiques.

Enseignement de mise en perspective historique des différentes formes d'expression artistique, l'histoire des arts est un enseignement de culture fondé sur une approche à la fois pluridisciplinaire et transversale des œuvres.

En **histoire**, l'approche privilégie trois axes :

- contribuer à la transmission d'une histoire culturelle en faisant acquérir des repères historiques essentiels,

- travailler sur des œuvres d'art en visant l'acquisition de compétences méthodologiques utiles à leur analyse, en particulier pour ce qui relève du travail sur l'image,

- participer à une éducation au patrimoine.

Tout au long du cursus, il s'agit d'acquérir des connaissances et des repères en mettant en œuvre une méthode d'analyse qui vise à former l'esprit critique, à développer l'aptitude à argumenter et à communiquer en utilisant un langage clair, enrichi du vocabulaire spécifique adéquat.

Il Des orientations propres à chacun des trois programmes.

II.1 Programme d'histoire.

En s'appuyant sur les premiers acquis de l'école primaire (cf. I.1), l'enseignement de l'histoire au collège vise à consolider, élargir et approfondir **la culture historique commune** des élèves qui doit leur permettre de comprendre le monde dans lequel ils vivent : connaissance de documents et d'œuvres majeures du passé, de grands événements, de grands personnages; découverte de la diversité des civilisations et des regards sur le monde ; reconnaissance dans le monde d'aujourd'hui des traces matérielles et idéelles du passé ; compréhension des valeurs de la démocratie.

Il vise aussi à leur faire acquérir une formation intellectuelle fondée sur des **capacités** travaillées tout au long de la scolarité obligatoire :

- acquisition et utilisation de repères historiques porteurs de sens, qui ancrent l'action humaine dans le temps ;
- acquisition et utilisation d'un vocabulaire et de notions spécifiques ;
- pratique et examen critique des différentes sources du savoir historique (identification, contextualisation, extraction des informations ou idées essentielles, confrontation avec d'autres sources...)
- utilisation des technologies de l'information et de la communication pour ce travail documentaire chaque fois que possible ;
- maîtrise progressive de la construction d'un récit historique, à l'écrit et à l'oral, depuis ses formes les plus élémentaires (quelques phrases), jusqu'à des développements plus élaborés intégrant des éléments explicatifs et démonstratifs.

Cette culture historique commune et cette formation intellectuelle sont liées à une finalité civique : elles préparent les jeunes gens à vivre libres dans une société libre. Toutes ces finalités doivent être très étroitement associées dans la pratique de classe en donnant toute son importance au travail sur les capacités.

Pour atteindre ces objectifs, les programmes répondent à un certain nombre d'impératifs :

- Ils respectent un ordre chronologique sans traiter pour autant l'intégralité du déroulement chronologique. **Les entrées dans les thèmes** permettent d'éviter le piège de l'exhaustivité et leur mise en perspective permet de fixer les **repères fondamentaux** du thème.
- Ils prennent en compte des **questions majeures pour notre société** : La part de l'histoire nationale est fondamentale. L'histoire de l'Europe est aussi présente avec des possibilités d'une véritable vue d'ensemble. Les apports successifs de l'immigration sont étudiés. Des

ouvertures sur l'histoire extra-européenne sont prévues. L'histoire des traites et de l'esclavage est replacée dans la durée. La place est faite à l'enseignement des faits religieux, en les rattachant à l'étude des contextes dans lesquels ils se sont développés afin de mieux en comprendre les fondements.

- Ils veillent à **l'équilibre entre les différents champs de l'histoire** : histoire économique et sociale, histoire politique et histoire culturelle, au sein de laquelle l'histoire des arts tient une place particulièrement importante. En effet, les arts constituent des entrées pertinentes pour l'étude des civilisations entre le IIIe millénaire av. J.-C. et le XVIIe siècle, orientation essentielle des programmes des classes de 6^e et de 5^e. En 4^e et 3^e, les arts, dans leur diversité, témoignent des évolutions historiques du XVIIIe siècle à nos jours.

II.2 Programme de géographie.

En prenant appui sur les premières bases acquises à l'école primaire (cf. I.1), l'enseignement de la géographie au collège se donne pour objectifs de développer chez les élèves la connaissance du monde qui les entoure, de leur fournir les éléments et les outils nécessaires à sa compréhension, de leur permettre de s'y situer et d'y agir.

Il donne sens à la diversité des **paysages** et des **territoires**, il participe à la découverte de l'altérité et développe la curiosité pour d'autres sociétés et d'autres lieux.

En accordant une place centrale à l'étude de l'organisation et de la pratique des territoires par les sociétés ainsi qu'au développement durable, il prépare les élèves à devenir des acteurs responsables sur leur territoire et dans le monde.

En classe de sixième, après la prise en compte de l'expérience vécue de l'élève sur son territoire, l'accent est mis sur la **diversité des modes d'occupation de la planète**, lisible notamment dans les paysages.

En classe de cinquième, la thématique du **développement durable** permet de mettre en évidence d'autres facteurs de différenciation de l'espace mondial et les grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux que doit relever l'humanité.

En classe de quatrième, l'espace mondial et les territoires qui le composent sont étudiés dans leurs interrelations au travers du prisme de **la mondialisation** et des questions qu'elle suscite. La classe de troisième est consacrée à l'étude de **la France** et de **l'Union européenne**.

Cette approche renouvelée met au centre des préoccupations la prise en compte de **l'échelle** à laquelle un phénomène se déroule et s'observe, du local au mondial. **La démarche de l'étude de cas**, tout en offrant l'occasion d'une géographie opératoire et active, favorise cette réflexion multiscalaire et fait entrer les élèves dans le raisonnement géographique.

En choisissant les études de cas et les exemples, les professeurs feront réaliser progressivement à leurs élèves un tour du monde, en 6^e, 5^e et 4^e pour finir par y situer la France et l'Europe en classe de troisième.

Si la géographie, comme l'histoire, doit prendre toute sa place dans la maîtrise progressive des langages, elle accorde bien évidemment une place particulière au **langage**

cartographique. Les programmes prévoient que les élèves soient, de la sixième à la troisième, régulièrement et progressivement initiés à la lecture de cartes (de tous types et à toutes échelles) et à la réalisation de croquis. Au-delà de l'acquisition d'un langage spécifique, le croquis doit être, pour l'élève, le moyen de développer un discours argumenté sur l'espace.

Il s'agit enfin de donner aux élèves **la pratique des outils** que la géographie met, quotidiennement, au service d'une meilleure compréhension de l'espace : cartes et croquis, mais aussi schémas, images, documents statistiques... Les systèmes d'information géographiques (SIG) sont désormais d'une utilisation courante (carte routière en ligne, systèmes de positionnement, images satellitaires...). Les élèves doivent en apprendre l'usage et en acquérir l'intelligence. Ils constituent des outils privilégiés tant au service de l'acquisition de connaissances que de la pratique de l'approche géographique.

II.3 Programme d'éducation civique.

L'éducation civique au collège poursuit la tâche commencée à l'école primaire en préparant les élèves à se comporter en personnes responsables dans leur vie quotidienne. Elle a aussi une mission propre pour les années du collège : faire acquérir aux élèves les données principales pour comprendre la citoyenneté politique et préparer à son exercice.

Les règles qui organisent la vie commune doivent être réfléchies et comprises comme une construction élaborée par les citoyens d'un même pays au travers de leur vie politique et sociale où se confrontent des pensées, des volontés, des intérêts divers et parfois conflictuels. Il faut que les élèves apprennent et comprennent le contenu des règles communes qui permettent de vivre ensemble. Les droits individuels peuvent entrer en contradiction avec les intérêts collectifs. L'élève doit appréhender cette tension et comprendre qu'elle est une des clés du progrès des sociétés démocratiques.

L'objectif est de former un citoyen autonome, responsable de ses choix, ouvert à l'altérité, pour assurer les conditions d'une vie en commun qui refuse la violence, pour résoudre les tensions et les conflits inévitables dans une démocratie. Ce sont les attitudes de respect de soi et des autres, de responsabilité et de solidarité qui sont mises en évidence à tous les niveaux de ces programmes.

Tout au long du collège, dans un enseignement progressif, les élèves acquièrent **les notions clés et le vocabulaire de la citoyenneté**. Ils prennent connaissance de textes essentiels. Ils sont amenés à comprendre les règles et les pratiques de la vie démocratique en France et en Europe, les problèmes des relations internationales, de la défense et de la paix dans le monde. Ils acquièrent **les éléments d'une culture juridique** et comprennent le fonctionnement et les problèmes de la justice. Ils saisissent le sens de la laïcité et de son rôle dans l'histoire de la société française.

Les principales **capacités et attitudes** attendues des élèves sont de deux ordres, d'égale importance :

- acquérir un comportement responsable dans la classe et l'établissement, plus généralement dans la vie quotidienne,

- exercer leur jugement et leur esprit critique dans la vie civique.

Pour ce faire, ils sont formés et éduqués à **l'analyse de situations** de la vie quotidienne et des enjeux politiques, par la mobilisation et l'utilisation des connaissances acquises. Ils sont initiés aux méthodes d'enquête et de recherche, à **la sélection et à l'analyse de l'information**, au travail avec les technologies de l'information et de la communication, à l'argumentation écrite et orale pour **préparer au débat**.

L'éducation civique doit être **liée à la vie scolaire**. Elle favorise les projets interdisciplinaires, elle permet l'accès à des initiatives citoyennes extérieures. Vie scolaire et éducation civique renforcent la possibilité de mettre en œuvre une éducation dynamique à la responsabilité citoyenne par des **actions concrètes** avec les élèves.

Référentiel d'enseignement de l'histoire-géographie-éducation civique pour les classes de troisième à dispositifs particuliers

Annexe II de la [note de service n°2012-029 du 24 février 2012](#) (BOEN n°13 du 29 mars 2012)

L'enseignement en troisième à dispositifs particuliers s'intègre à la cohérence d'ensemble des programmes du collège et du socle commun de connaissances et de compétences. Le professeur prend ainsi appui sur les acquis des années antérieures en termes de connaissances, de capacités et de démarches. Le référentiel d'enseignement en histoire-géographie-éducation civique, fondé sur les [programmes de troisième de collège](#) (BOEN spécial n° 6 du 28 août 2008), propose un **parcours de formation des élèves** dans chacune des disciplines et explicite les objectifs d'apprentissage tout en laissant une large initiative au professeur dans le choix des démarches. Comme dans les classes précédentes, il importe cependant de privilégier un enseignement vivant, concret, qui favorise la réflexion tout en suscitant l'intérêt des élèves.

Le professeur veille à mobiliser des repères chronologiques, spatiaux et notionnels acquis dans les classes antérieures. Les élèves doivent connaître et utiliser les repères chronologiques et spatiaux répertoriés dans la liste élaborée en vue de l'examen et mentionnés dans le programme. Ils doivent connaître et utiliser les notions majeures introduites pendant l'ensemble de la scolarité obligatoire. Les pratiques de classe doivent intégrer des situations d'apprentissage qui le permettent.

Le référentiel reprend l'ensemble des capacités sur lesquelles les élèves ont travaillé depuis la classe de sixième, l'année de troisième constituant l'aboutissement de ces apprentissages pour la scolarité obligatoire. Il doit permettre également de préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement professionnel. Les attendus en fin de troisième sont définis par la rubrique « connaissances et capacités » du référentiel, qui intègre les exigences du socle commun. En histoire, les capacités sont : **situer dans le temps, identifier, raconter, expliquer, caractériser**. En géographie : **localiser et situer dans l'espace, décrire, identifier, expliquer**. L'accent est mis sur la pratique de différents langages : maîtrise de l'expression écrite et orale, tâches simples de cartographie en géographie. Le professeur accordera une attention particulière à la nécessité d'entraîner les élèves au travail d'écriture. En classe de troisième, on poursuit le travail d'analyse de documents : celui-ci doit aller au-delà du simple prélèvement d'informations. Le professeur doit guider les élèves dans la recherche du sens du document et les initier, autant qu'il est possible, à porter un regard critique sur le document. **Le Vade-Mecum des capacités en histoire-géographie-éducation civique** (disponible sur Éduscol) définit les capacités travaillées dans ces disciplines, propose une progressivité des apprentissages pour chacune d'elles, ainsi que des situations de classe adaptées.

Le professeur doit bâtir et mettre en œuvre ses leçons en mobilisant des démarches variées choisies en fonction du sujet qu'il aborde et des objectifs d'apprentissage qu'il se fixe. **Les élèves ont été largement initiés aux démarches inductives** (étude de cas en géographie, entrée dans le thème en histoire, mise en situation en éducation civique). Celles-ci permettent une initiation aux raisonnements géographique et historique. En éducation civique, elles favorisent le passage du vécu, lié à l'étude d'une situation, aux règles qui organisent la vie en collectivité, et celui du particulier à l'universel. Le référentiel invite à poursuivre ces démarches.

Les apprentissages liés à l'utilisation des Tice par les élèves se construisent progressivement sur les quatre années du collège, en cohérence avec les autres disciplines. En classe de troisième, il convient d'intégrer dans les pratiques et les apprentissages un certain nombre d'utilisations possibles des Tice, en fonction du projet pédagogique du professeur et des équipements disponibles dans l'établissement.

Histoire (27 heures)

Le monde depuis 1914

À l'école primaire, les élèves ont abordé le vingtième siècle et notre époque, en privilégiant le retentissement national des grands événements. Le programme de troisième approfondit et élargit cette étude. Il dégage les grandes lignes de force de l'histoire du monde depuis 1914 : le cadre géopolitique général, d'abord centré sur l'Europe au temps des guerres et des régimes totalitaires, s'inscrit depuis 1945 dans une dimension mondiale. Dans ce cadre, une approche de l'histoire politique de la France permet d'éclairer la réflexion, conduite en éducation civique, sur les institutions et la citoyenneté républicaines.

À ce stade de la scolarité, et en cohérence avec le travail conduit sur les compétences du socle commun, les élèves acquièrent les repères fondamentaux du monde contemporain, les notions et le vocabulaire nécessaires à sa compréhension, et travaillent sur les capacités associées à l'enseignement de l'histoire. Ils ont maintenant une pratique effective de sources historiques variées, qu'ils confrontent de manière régulière, et ils intègrent dans leurs productions des éléments explicatifs et démonstratifs, à l'écrit comme à l'oral. **Ces deux capacités (analyse de documents et maîtrise de l'expression écrite et orale) concernent toutes les parties du programme.**

Tout au long du cursus de l'élève, le professeur d'histoire participe à **l'enseignement de l'histoire des arts** et intègre ses objectifs. Cet enseignement, qui s'appuie sur une démarche pluridisciplinaire, croise l'enseignement de l'histoire par les savoirs et savoir-faire qu'il convoque.

Au rythme de sa progression disciplinaire, aux moments de son choix, le professeur aborde avec ses élèves l'étude d'œuvres d'art relevant de différents domaines artistiques. Il ne s'agit pas de faire des cours « d'histoire de l'art » mais d'interroger les œuvres choisies en mobilisant les contenus et capacités de la discipline.

Il s'agit donc pour le professeur d'histoire d'amener l'élève à :

- identifier la nature d'une œuvre ;
- la situer dans le temps ;
- la décrire en utilisant un vocabulaire technique simple ;
- en expliquer le sens.

Par l'approche qu'il propose des œuvres d'art, le professeur d'histoire **contribue à la transmission d'une culture**, tout en faisant acquérir **des repères historiques essentiels** et en participant à **une éducation au patrimoine**.

En classe de troisième, les œuvres étudiées doivent amener les élèves à réfléchir au rapport que les arts entretiennent avec l'histoire contemporaine. Les suggestions faites en regard des thèmes au programme ne sont qu'indicatives.

I - Guerres mondiales et régimes totalitaires : 1914-1945 (horaire conseillé : 12 heures)

Thème 1 - La Première Guerre mondiale, une guerre totale : 1914-1918 (horaire conseillé : 4 heures)

Connaissances et capacités

Cette étude doit permettre à l'élève de :

- situer dans le temps et dans l'espace le premier conflit mondial ;
- expliquer pourquoi cette guerre est une guerre totale ;
- raconter les conditions de vie des soldats dans les tranchées ;
- définir ce qu'est la violence de masse en s'appuyant sur un exemple ;
- caractériser l'impact de la Première Guerre mondiale sur les sociétés (bilan humain et matériel, deuil collectif, commémorations) et sur l'organisation du monde (SDN, carte de l'Europe en 1919).

Repères

La Première Guerre mondiale : 1914-1918 ; Verdun : 1916 ; l'armistice : 11 novembre 1918 ; cartes de l'Europe en 1914 et après les traités de paix.

Histoire des arts

Otto Dix, peintre des horreurs de la guerre ; des photographes et la guerre ; guerre et cinéma ; les écrivains et la guerre ; la statuaire commémorative, les monuments aux morts, etc.

Thème 2 - Les régimes totalitaires dans les années 1930 (horaire conseillé : 4 heures)

Connaissances et capacités

Cette étude doit permettre à l'élève de : situer dans le temps chacun des deux régimes (soviétique, nazi) ; caractériser l'idéologie et le projet de société du régime soviétique et du régime nazi ; décrire et expliquer les pratiques de ces deux régimes totalitaires (culte du chef, encadrement des sociétés, parti unique, terreur de masse). Au terme de l'étude de ces deux régimes, on attend que l'élève puisse caractériser un régime totalitaire.

Repères

La Révolution russe : 1917 ; Staline au pouvoir : 1924-1953 ; Hitler au pouvoir : 1933-1945 ; les lois de Nuremberg : 1935.

Histoire des arts

L'architecture, témoin de la grandeur nationale : exposition universelle de 1937 : les pavillons allemand et soviétique ; la sculpture et l'homme nouveau ; l'art au service d'un projet politique : l'art officiel, l'art « dégénéré » ; l'image et la propagande totalitaire : affiches, cinéma, etc.

Thème 3 - La Seconde Guerre mondiale, une guerre d'anéantissement : 1939-1945 (horaire conseillé : 4 heures)

Connaissances et capacités

Cette étude doit permettre à l'élève de :

- identifier, à l'aide d'une carte et d'une frise chronologique, la dimension planétaire et les temps forts du second conflit mondial ;
- raconter en quoi consistait le débarquement allié du 6 juin 1944 ;
- expliquer pourquoi la Seconde Guerre mondiale est une guerre d'anéantissement (bombardements des villes, déplacements de population, massacres de masse, bombe atomique, recherche scientifique au service de la guerre) ;
- décrire le processus de l'extermination des Juifs et des Tziganes (action des Einsatzgruppen, camps de la mort) ;
- repérer, sur une carte du monde, la situation des Alliés, de l'Allemagne et du Japon à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Repères

La Seconde Guerre mondiale : 1939-1945 ; fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe : 8 mai 1945 ; bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki : août 1945 ; carte de l'Europe en 1939 ; cartes du monde en 1941 et en 1945.

Histoire des arts

L'art, mémoire de la déportation et des camps ; la Seconde Guerre mondiale en chansons ; les artistes face à la guerre, etc.

II - La vie politique en France (horaire conseillé : 7 heures)

Thème 1 - Effondrement et refondation républicaine (1940-1946) (horaire conseillé : 4 heures)

Connaissances et capacités

Cette étude doit permettre à l'élève de :

- présenter le contexte de l'arrivée au pouvoir de Pétain ;
- expliquer les principaux aspects de la politique du régime de Vichy, révélateurs de son idéologie ;
- raconter comment le général de Gaulle et les résistants s'opposent à l'occupant et au régime de Vichy ;
- connaître le projet politique et social de la Résistance et sa mise en œuvre à la Libération.

Repères

Appel du général de Gaulle : 18 juin 1940 ; régime de Vichy : 1940-1944 ; Libération de la France, rétablissement de la République (la IV^{ème}), droit de vote des femmes, Sécurité sociale : 1944-1945.

Histoire des arts

L'image et le régime de Vichy : affiches et cinéma ; Vichy et le renouveau du folklore et des musiques populaires et régionales ; la chanson et le culte du Maréchal ; cinéma et représentation de la Résistance, etc.

Thème 2 - La cinquième République (horaire conseillé : 3 heures)

Connaissances et capacités

Cette étude, conduite en lien étroit avec le thème 2 d'éducation civique, doit permettre à l'élève de :

- expliquer le rôle du général de Gaulle dans la vie politique française pendant la période 1958-1969 (institutions, décolonisation, volonté de réaffirmer la puissance française) ;
- caractériser quelques réformes sociétales importantes (majorité à 18 ans, légalisation de l'IVG, abolition de la peine de mort, etc.) mises en œuvre par les successeurs du général de Gaulle.

Repères

Charles de Gaulle et la V^{ème} République : 1958-1962 ; les années Mitterrand : 1981-1995 ; les années Chirac : 1995-2007.

Histoire des arts

Les photographies présidentielles, mises en scène de la fonction présidentielle ; la caricature et de Gaulle ; art et dénonciation de la société de consommation, etc.

III - Une géopolitique mondiale (horaire conseillé : 8 heures)

Thème 1 - La décolonisation (horaire conseillé : 4 heures)

Connaissances et capacités

Cette étude doit permettre à l'élève de :

- expliquer ce qu'est une colonie ;
- situer sur une carte les grands empires coloniaux en 1945 ;
- situer dans le temps la principale phase de la décolonisation ;
- connaître les grandes étapes de la décolonisation de l'Algérie.

Repères

Principale phase de la décolonisation : 1947-1962
La guerre d'Algérie : 1954-1962
L'empire français en 1945

Histoire des arts

Chanson et mémoire de la guerre d'Algérie ; la colonisation dénoncée (peintures, caricatures, affiches) ; regards de cinéastes sur la guerre d'Algérie, etc.

Thème 2 - De la Guerre froide au monde d'aujourd'hui (horaire conseillé : 4 heures)

Connaissances et capacités

Cette étude doit permettre à l'élève de :

- situer dans le temps les grandes phases des relations internationales de 1945 à nos jours ;
- situer sur une carte les principaux acteurs des relations internationales (grandes puissances, siège de l'Onu) ;
- expliquer ce qu'a été la guerre froide à partir de la situation de l'Allemagne ou de Berlin ;
- savoir pourquoi on a fondé l'Union européenne et quelles furent les grandes étapes de sa construction.

Repères

Le Mur de Berlin : 1961-1989 ; carte des Blocs au moment de la Guerre froide.
L'Organisation des Nations Unies
Traité de Rome : 1957 ; traité de Maastricht : 1992 ; l'euro monnaie européenne : 2002 ; carte de l'Union européenne actuelle.

Histoire des arts

La Guerre froide en affiches ; regards de cinéastes sur la Guerre froide, etc.

Géographie (27 heures)

La France et l'Europe dans le monde d'aujourd'hui

L'enseignement de la géographie en troisième à dispositifs particuliers vise à permettre aux élèves de connaître le pays dans lequel ils vivent et comprendre le contexte européen et mondial dans lequel il est placé. Le programme est donc consacré à **l'étude de la France et de l'Union européenne**.

Le référentiel propose une entrée par les territoires et leurs habitants. La France est ensuite envisagée comme un espace de production aménagé, ouvert sur l'Europe et le monde. L'Union européenne, l'intégration de la France dans le contexte européen et le rôle mondial de la France sont l'objet de la troisième partie.

Le professeur met en œuvre une démarche par **étude de cas** et initie les élèves à un **raisonnement géographique**. Il utilise, chaque fois que cela est pertinent, **les grilles de lecture du monde** introduites en classes de cinquième et de quatrième : **développement durable et mondialisation**. Les études de cas permettent d'identifier les acteurs et leurs stratégies, de décrire les éléments structurant les territoires et d'expliquer les enjeux qui s'y rattachent. Elles sont indissociables d'une mise en perspective à l'échelle nationale ou européenne dont l'objectif est de fixer des repères spatiaux et notionnels. Pour localiser et situer, pour décrire et expliquer, les élèves manient cartes et images, de tous types et à toutes les échelles, en utilisant régulièrement les ressources fournies par les technologies de l'information et de la communication. **L'analyse de documents et la maîtrise de l'expression écrite et orale concernent toutes les parties du programme**. La réalisation de croquis simples est intégrée aux démarches d'apprentissage.

I - Habiter la France (horaire conseillé : 9 heures)

Thème 1 - Le territoire national et sa population (horaire conseillé : 4 heures)

Connaissances et capacités

Cette étude doit permettre à l'élève de :

- localiser et situer le territoire métropolitain et ultramarin en Europe et sur le planisphère ;
- localiser et situer les principaux éléments du relief, les fleuves, les domaines bioclimatiques, les façades maritimes ;
- décrire et expliquer la répartition de la population sur le territoire et les mobilités spatiales de cette population (à l'échelle nationale) en prenant en compte les flux migratoires internationaux ;
- compléter un croquis simple de la répartition spatiale de la population et de ses dynamiques.

Repères

Le territoire français (métropole et outre-mer).
La France en Europe et dans le monde.
Le relief, les grands fleuves, les domaines bioclimatiques, les façades maritimes du territoire métropolitain.

Thème 2 - De la ville à l'espace rural, un territoire sous influence urbaine (horaire conseillé : 5 heures)

Connaissances et capacités

Cette étude doit permettre à l'élève de :

- caractériser, à partir d'une étude de cas, ce qu'est un espace urbain ou un espace rural ;
- connaître et utiliser les termes suivants : agglomération, croissance urbaine, péri-urbanisation ;
- expliquer comment l'espace rural proche est transformé par le processus d'étalement urbain ;
- localiser les dix premières agglomérations sur une carte de France.

Repères

Les dix premières agglomérations françaises.

II - Aménagement et développement du territoire français (horaire conseillé : 9 heures)

Thème 1 - L'organisation du territoire français (horaire conseillé : 4 heures)

Connaissances et capacités

Cette étude doit permettre à l'élève de :

- décrire et expliquer les disparités du territoire métropolitain et ultramarin ;
- savoir ce qu'est une région ;
- décrire et expliquer, à partir d'une étude de cas, le poids et le rayonnement particuliers de la région Ile-de-France ;
- compléter un croquis simple de l'organisation du territoire métropolitain.

Repères

Le relief, les grands fleuves, les domaines bioclimatiques et les façades maritimes du territoire national ; les grandes régions françaises.

Thème 2 - Les espaces productifs (horaire conseillé : 5 heures)

Connaissances et capacités

Cette étude doit permettre à l'élève de :

- décrire et reconnaître des paysages agricole, industriel, de services (complexe touristique, zone commerciale, centre d'affaires) ;

Repères

Les grandes régions industrielles, agricoles ou touristiques françaises.

- repérer sur une carte les différents types d'espaces productifs ;
- expliquer, à partir d'une étude de cas, les facteurs et les aménagements favorables à l'implantation et au développement d'un espace productif.

III - La France et l'Union européenne (horaire conseillé : 9 heures)

Thème 1 - Réalités de la puissance de l'Union européenne (horaire conseillé : 4 heures)

Connaissances et capacités

Cette étude doit permettre à l'élève de :

- expliquer ce qu'est l'Union européenne et quels sont les aspects de sa puissance ;
- identifier les principaux contrastes économiques et sociaux à l'intérieur de l'Union européenne ;
- expliquer l'attractivité de l'Union européenne ;
- compléter un croquis simple de l'organisation de l'espace de l'Union européenne.

Repères

Situation de l'Union européenne sur des planisphères thématiques (PIB, IDH, etc.). L'Union européenne sur un planisphère des grands pôles de puissance mondiaux.
Localisation des États de l'Union européenne et de leurs capitales
Localisation des villes où siègent les principales institutions de l'Union européenne.

Thème 2 - La France intégrée dans l'Union européenne (horaire conseillé : 3 heures)

Connaissances et capacités

Cette étude doit permettre à l'élève de :

- citer quelques aspects de l'intégration de la France dans l'Union européenne (pays fondateur, membre de l'espace Schengen, de la zone Euro, de la Pac, etc.) ;
- identifier la connexion du territoire français à l'Union européenne en s'appuyant sur l'exemple d'un réseau de transports.

Repères

Carte de l'Union européenne.
Les principales métropoles françaises et européennes.
Repères étudiés en histoire : Traité de Rome : 1957 ; Traité de Maastricht : 1992 ; l'euro, monnaie européenne : 2002.

Thème 3 - La France, une influence mondiale (horaire conseillé : 2 heures)

Connaissances et capacités

Cette étude doit permettre à l'élève de :

- localiser le territoire français ultramarin ;
- décrire et expliquer quelques aspects de la puissance française ;
- expliquer ce qu'est la francophonie.

Repères

Les territoires d'outre-mer.
Les principaux espaces de la francophonie.

Éducation civique (21 heures)

En s'appuyant sur les acquis de l'école primaire et des années précédentes, la classe de troisième définit les principes, les conditions et les réalités de la citoyenneté politique. Celle-ci n'est pas seulement l'exercice de droits individuels, mais est aussi le moyen de faire vivre une démocratie.

Expliciter la forme d'organisation politique que constitue la République française est au cœur du programme. Il s'agit de mettre en lumière les valeurs et les principes qui la fondent et de montrer comment ces valeurs et ces principes se réalisent dans un ensemble d'institutions et de procédures concrètes, comment la République entraîne un ensemble de droits et de devoirs pour chaque citoyen. La citoyenneté politique doit donc être décrite et expliquée : la participation politique dans ses différentes formes, tout particulièrement le droit de vote, la manifestation des opinions, le rôle des partis politiques, des syndicats, des associations qui animent la vie démocratique doivent être présentés.

Deux grands ensembles de capacités doivent être privilégiés dans le travail avec les élèves. Ceux-ci doivent être d'abord capables d'utiliser les notions clés de la vie politique qu'ils rencontrent dans l'actualité. Ils doivent, ensuite, être amenés, dans les trois thèmes, à exercer leur capacité d'esprit critique par rapport aux différentes formes d'information et aux débats qui prennent corps dans une société démocratique.

I - La République et la citoyenneté (horaire conseillé : 8 heures)

Thème 1 - Valeurs, principes et symboles de la République française (horaire conseillé : 4 heures)

Connaissances et capacités

Cette étude doit permettre à l'élève de :

- reconnaître et citer les principaux symboles de la République ;
- expliquer ce qu'est la République ;
- connaître les valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité, laïcité, droits de l'Homme) et les principes de séparation des pouvoirs

Repères

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : août 1789 ; Constitution de la Vème République ; loi de séparation des Églises et de l'État : 1905.

- et de souveraineté nationale ;
- citer en les datant les textes fondamentaux de la République (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, Constitution de la Vème République, loi de séparation des Églises et de l'État).

Thème 2 - Nationalité, citoyenneté française et citoyenneté européenne (horaire conseillé : 2 heures)

Connaissances et capacités

Cette étude doit permettre à l'élève de :

- connaître les principaux droits politiques d'un citoyen français ;
- citer quelques exemples de droits civils, économiques et sociaux ;
- expliquer que l'exercice des droits politiques est lié à la nationalité française.

Repères

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : août 1789.
Constitution de la Vème République.

Thème 3 - Le droit de vote (horaire conseillé : 2 heures)

Connaissances et capacités

Cette étude doit permettre à l'élève de :

- définir ce qu'est le suffrage universel ;
- connaître les principales étapes du droit de vote en France ;
- connaître les conditions d'exercice du droit de vote et de l'éligibilité ;
- raconter comment se déroule le processus de l'élection dans un bureau de vote ;
- connaître quelques enjeux des débats actuels sur le droit de vote.

Repères

Établissement du suffrage universel masculin : 1848 ; droit de vote et d'éligibilité des femmes : 1944.

II - La vie démocratique sous la Vème République (horaire conseillé : 11 heures)

Thème 1 - La vie politique (horaire conseillé : 5 heures)

Connaissances et capacités

Cette étude doit permettre à l'élève de :

- connaître les grands principes selon lesquels fonctionnent les institutions de notre République ;
- définir ce qu'est un parti politique et son rôle dans le fonctionnement de la vie politique ;
- connaître les différentes formes de participation du citoyen à la vie démocratique.

Repères

La Constitution de la Vème République.

Thème 2 - La vie sociale (horaire conseillé : 3 heures)

Connaissances et capacités

Cette étude doit permettre à l'élève de :

- identifier, à partir d'exemples, le rôle des syndicats et des organisations patronales ;
- savoir qu'il existe une forme de citoyenneté dans le monde du travail (élections professionnelles) ;
- expliquer que les associations sont des acteurs de la vie démocratique.

Repères

1884 : loi sur les syndicats.
1901 : loi sur les associations.

Thème 3 - L'opinion publique et les médias (horaire conseillé : 3 heures)

Connaissances et capacités

Cette étude doit permettre à l'élève de :

- définir ce qu'est un média ;
- identifier, en s'appuyant sur des exemples tirés de l'actualité, le rôle des médias dans le débat démocratique ;
- citer quelques enjeux des débats actuels sur le rôle des sondages d'opinion (méthodes de sondage, influence des sondages sur le comportement des citoyens en matière de consommation, de choix électoral, etc.) ;
- identifier quelques enjeux des débats actuels sur le rôle d'internet.

Repères

Loi Hadopi : 2009.
Réseaux sociaux sur internet.

III - La défense et l'action internationale de la France (horaire conseillé : 2 heures)

Connaissances et capacités

Cette étude doit permettre à l'élève de :

Repères

Loi de 1997 instaurant le parcours citoyen.

- citer, en s'appuyant sur des exemples, les principales missions de la défense nationale dans le contexte contemporain et mondial ;
- identifier les risques auxquels la Défense peut être amenée à faire face ;
- savoir ce qu'est la Journée défense et citoyenneté (JDC) et en comprendre l'importance.

À la fin de la scolarité obligatoire, l'élève doit connaître les repères historiques suivants (les repères étudiés à l'école primaire figurent en italique)

Dates – repères

III^{ème} millénaire av. J.-C. - Les premières civilisations
 VIII^{ème} siècle av. J.-C. - Homère, fondation de Rome, début de l'écriture de la Bible
 Ve siècle av. J.-C. Périclès
 52 av. J.-C. - *Jules César et Vercingétorix, Alésia*
 I^{er} siècle - Début du christianisme
 I^{er} et II^{ème} siècles - « Paix romaine »
 622 - L'Hégire
 800 - *Le couronnement de Charlemagne*
 X^{ème}-XII^{ème} siècle - L'âge des églises romanes
 1096-1099 - Première croisade
 XII^{ème}-XV^{ème} siècle - L'âge des églises gothiques
 1492 - *Premier voyage de Christophe Colomb*
 XV^{ème}-XVI^{ème} siècle - La Renaissance
 1598 - *L'édit de Nantes*
 1661-1715 - *Louis XIV, Versailles*
 Milieu du XVIII^{ème} siècle - L'Encyclopédie
 1789-1799 - La Révolution française : *14 juillet 1789 : prise de la Bastille ; août 1789 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ; septembre 1792 : proclamation de la République*
 1799-1815 - *Le Consulat et l'Empire ; 1804 : Napoléon 1^{er} empereur des Français*
 1815 - Le congrès de Vienne
 1815-1848 - Monarchie constitutionnelle en France
 1848-1852 - La Seconde République, *1848 : établissement du suffrage universel masculin, abolition de l'esclavage*
 1852-1870 - Le Second Empire (Napoléon III)
 1870-1940 - La Troisième République
 1882 - *Jules Ferry et l'école gratuite, laïque et obligatoire*
 1894-1906 - Affaire Dreyfus
 1905 - *Loi de séparation des Églises et de l'État*
 1914-1918 - La Première Guerre mondiale ; *1916 : Verdun ; 11 novembre 1918 : Armistice de la Grande Guerre*
 1917 - La Révolution russe
 1924-1953 - Staline au pouvoir
 1933-1945 - Hitler au pouvoir
 1936 - Victoire électorale et lois sociales du Front populaire
 1939-1945 - La Seconde Guerre mondiale, *8 mai 1945 : fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe ; août 1945 : Hiroshima et Nagasaki*
18 juin 1940 - Appel du général de Gaulle
 1940-1944 - Le régime de Vichy
 1944-1945 - Libération de la France, rétablissement de la République (la IV^{ème}), droit de vote des femmes, sécurité sociale
 1961-1989 - Le Mur de Berlin
 1947-1962 - Principale phase de la décolonisation
 1957 - Les traités de Rome
 1958-1969 - Les années de Gaulle ; *1958 fondation de la V^{ème} République*
 1981-1995 - Les années Mitterrand
 1992 - Le traité de Maastricht
 1995-2007 - Les années Chirac
 2002 - *L'euro monnaie européenne*

À la fin de la scolarité obligatoire, l'élève doit être capable de localiser et situer les repères suivants (les repères étudiés à l'école primaire figurent en italique) :

- *les continents et les océans, les grands fleuves, les grands traits du relief (principales chaînes de montagnes et grandes plaines) et les principales zones climatiques de la planète*
- *les principaux foyers de peuplement et les espaces faiblement peuplés de la planète ; les cinq États les plus peuplés du monde*
- *les dix métropoles mondiales les plus peuplées et les pays où elles se situent*
- *trois pays parmi les plus pauvres du monde, trois grands pays émergents, les trois principaux pôles de puissance mondiaux*
- *deux grandes aires de départ et deux grandes aires d'arrivée des migrants dans le monde ;*
- *deux espaces touristiques majeurs dans le monde*
- *les mégalo-pôles (Nord-Est des États-Unis, Japon, Europe)*
- *le territoire de la France (métropolitain et ultramarin)*
- *les principaux espaces de la francophonie*
- *les montagnes, les grands fleuves, les domaines bioclimatiques et les façades maritimes du territoire national*
- *les dix premières aires urbaines du territoire français (les principales villes)*
- *les régions françaises*
- *les États de l'Union européenne et leurs capitales*
- *les villes où siègent les institutions de l'Union européenne*
- *les dix principales métropoles européennes*

Vade-mecum des capacités en histoire-géographie-éducation civique

[DGESCO](#), novembre 2011

Le vade-mecum des capacités en histoire-géographie-éducation civique propose huit fiches sur les capacités communes au programme d'histoire-géographie-éducation civique des quatre années du collège. Les capacités participent à la construction des compétences du socle commun.

Chaque fiche propose une définition de la capacité, explicite sa progressivité et donne un repère intermédiaire de l'acquisition au niveau 5e. Des situations d'apprentissage et d'évaluation complètent la fiche.

- [Les programmes d'histoire-géographie-éducation civique et le socle commun](#)
- [Localiser, situer en histoire-géographie](#)
- [Décrire en histoire-géographie](#)
- [Expliquer en histoire-géographie](#)
- [Raconter en histoire-géographie](#)
- [Lire et pratiquer différents langages en histoire-géographie](#)
- [Porter un regard critique / Exercer un jugement en histoire-géographie-éducation civique](#)
- [Réaliser un croquis en histoire-géographie](#)

[Télécharger l'ensemble des fiches du vade-mecum des capacités en histoire-géographie-éducation civique](#)

Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts

[Arrêté du 11 juillet 2008](#) (BOEN n°32 du 28 août 2008)

Préambule

L'enseignement de l'histoire des arts est un enseignement de culture artistique partagée. Il concerne tous les élèves. Il est porté par tous les enseignants. Il convoque tous les arts.

Son objectif est de donner à chacun une conscience commune : celle d'appartenir à l'histoire des cultures et des civilisations, à l'histoire du monde.

Cette histoire du monde s'inscrit dans des traces indiscutables : les œuvres d'art de l'humanité. L'enseignement de l'histoire des arts est là pour en donner les clés, en révéler le sens, la beauté, la diversité et l'universalité.

La formation artistique et culturelle des jeunes à l'École s'inscrit aujourd'hui dans un contexte marqué par la diversité des formes d'art, des démarches pédagogiques et des publics. Cette formation artistique fondée sur l'exercice d'une pratique effective, éclairée par la rencontre avec des œuvres, et associée à des apprentissages techniques, s'enrichit désormais d'une nouvelle dimension avec l'introduction d'un enseignement continu, progressif et cohérent de l'histoire des arts, tout au long de la scolarité de l'élève.

Définition du champ

Lieu de rencontre avec les œuvres et les créateurs, l'histoire des arts couvre la période qui va de la Préhistoire aux temps actuels en abordant des aires géographiques et culturelles variées (régionales, nationales, européennes, mondiales). Elle concerne au moins six grands domaines artistiques : les *arts de l'espace*, les *arts du langage*, les *arts du quotidien*, les *arts du son*, les *arts du spectacle vivant*, les *arts du visuel*.

L'histoire des arts intègre *l'histoire de l'art* par le biais des *arts de l'espace*, des *arts du visuel* et des *arts du quotidien*. Elle lui ménage ainsi une place importante dans un ensemble plus vaste croisant les domaines, les genres et les frontières qui répond à l'évolution des arts contemporains.

L'enseignement de l'histoire des arts se fonde sur la reconnaissance de la multiplicité des sources, des influences et des approches ; il associe l'analyse du sens à celle des formes, des techniques, des usages.

L'histoire des arts et l'institution scolaire

Aux trois niveaux du cursus scolaire, Ecole primaire, Collège, Lycée, l'histoire des arts instaure des situations pédagogiques pluridisciplinaires et partenariales. Son enseignement implique la constitution d'équipes de professeurs réunis pour une rencontre, sensible et réfléchie, avec des œuvres d'art de tout pays et de toute époque. Il est aussi l'occasion de renforcer, autour d'un projet national conjoint, le partenariat entre les milieux éducatifs et les milieux artistiques et culturels. A travers lui, l'institution scolaire reconnaît l'importance de l'art dans l'histoire des pays, des cultures et des civilisations.

L'histoire des arts et les disciplines scolaires

Aux trois niveaux du cursus scolaire, Ecole primaire, Collège, Lycée, l'histoire des arts instaure des situations pédagogiques nouvelles, favorisant les liens entre la connaissance et la sensibilité ainsi que le dialogue entre les disciplines.

Sans renoncer à leur spécificité, le français, l'histoire – géographie – éducation civique, les langues vivantes et anciennes, la philosophie mais aussi les disciplines scientifiques, économiques, sociales et techniques et l'éducation physique et sportive, s'enrichissent de la découverte et de l'analyse des œuvres d'art, des mouvements, des styles et des créateurs.

Par ailleurs, les enseignements artistiques (arts appliqués, arts plastiques, cinéma et audiovisuel, danse, musique, théâtre et arts du cirque) renforcent leurs relations avec les autres disciplines des « humanités », français, histoire – géographie – éducation civique, langues vivantes et anciennes, philosophie et avec les disciplines scientifiques, économiques, sociales et techniques et l'éducation physique et sportive.

Enfin, l'histoire des arts entre en dialogue avec d'autres champs de savoir tels que la culture scientifique et technique, l'histoire des idées, des sociétés, des cultures ou le fait religieux.

L'histoire des arts, les professeurs et les élèves

Aux trois niveaux du cursus scolaire, Ecole primaire, Collège, Lycée, l'histoire des arts instaure des situations pédagogiques transdisciplinaires.

Elle favorise chez les professeurs d'autres façons d'enseigner, notamment le travail en équipe, elle leur permet de croiser savoirs et savoir-faire, d'acquérir des compétences nouvelles et d'aborder des territoires jusque-là peu explorés.

Elle permet aux élèves de mettre en cohérence des savoirs pour mieux cerner la beauté et le sens des œuvres abordées et le lien avec la société qui les porte.

Elle les invite à découvrir et apprécier la diversité des domaines artistiques, des cultures, des civilisations et des religions, à constater la pluralité des goûts et des esthétiques et à s'ouvrir à l'altérité et la tolérance.

Elle est l'occasion, pour tous, de goûter le plaisir et le bonheur que procure la rencontre avec l'art.

I. Dispositions générales

Définitions

L'enseignement de l'histoire des arts est obligatoire pour tous les élèves de l'Ecole primaire, du Collège et du Lycée (voies générale, technologique et professionnelle). C'est un enseignement fondé sur une approche pluridisciplinaire et transversale des œuvres d'art.

L'enseignement de l'histoire des arts implique la conjonction de plusieurs champs de connaissances. Il s'appuie sur trois piliers : les « **périodes historiques** », les six grands « **domaines artistiques** » et la « **liste de référence** » pour l'Ecole primaire ou les « **listes de thématiques** » pour le Collège et le Lycée.

● Les périodes historiques

L'enseignement de l'histoire des arts couvre la période qui va de la Préhistoire aux temps actuels sur des aires géographiques et culturelles variées. Il suit le découpage des programmes d'histoire. Ce cadre chronologique n'implique pas l'enfermement dans une période étroite. Un style peut réapparaître, bien longtemps après son émergence, y compris aujourd'hui, le néo-classicisme ou le néogothique, par exemple. Ceci implique une souplesse que chaque professeur peut utiliser pour faire comprendre aux élèves les liens qui éclairent l'histoire des arts, en dehors d'un strict découpage chronologique.

● Les six grands domaines artistiques

Définis comme « points de rencontres » des différentes formes d'art, ces domaines dépassent les divisions disciplinaires et les classifications courantes. Non exclusifs les uns des autres, ils offrent de multiples possibilités de croisements, de recoupements et de métissages. Leur contenu s'enrichit progressivement de l'Ecole primaire au Lycée par l'ouverture à des champs de plus en plus nombreux. Ils sont énoncés ci-après dans l'ordre alphabétique :

- Les « **arts de l'espace** » : architecture, urbanisme, arts des jardins, paysage aménagé, etc.

- Les « **arts du langage** » : littérature écrite et orale (roman, nouvelle, fable, légende, conte, mythe, poésie, théâtre, essai, etc.) ; inscriptions épigraphiques, calligraphies, typographies, etc.

- Les « **arts du quotidien** » : arts appliqués, design, métiers d'art ; arts populaires, etc.

- Les « **arts du son** » : musique vocale, musique instrumentale, musique de film et bruitage, technologies de création et de diffusion musicales, etc.

- Les « **arts du spectacle vivant** » : théâtre, musique, danse, mime, arts du cirque, arts de la rue, marionnettes, arts équestres, feux d'artifices, jeux d'eaux, etc.

- Les « **arts du visuel** » :

Arts plastiques (architecture, peinture, sculpture, dessin et arts graphiques, photographie, etc.) ; illustration, bande dessinée. Cinéma, audiovisuel, vidéo, montages photographiques, dessins animés, et autres images.

Arts numériques. *Pocket films*. Jeux vidéo, etc.

Ces domaines artistiques sont explorés dans leurs

manifestations patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, nationales et internationales, occidentales et non occidentales. Sur le plan technique, ils sont abordés dans leurs productions artisanales et industrielles, traditionnelles et innovantes.

● La liste de référence ou les listes de thématiques

Dans le premier degré, les œuvres étudiées sont choisies par les professeurs à partir de la « liste de référence » du programme de l'Ecole primaire.

Dans le second degré, la « liste de référence » est remplacée par des « listes de thématiques » conçues pour assurer cohérence et sens à l'enseignement de l'histoire des arts. Quelques pistes d'étude et repères sont proposés aux professeurs, à titre indicatif.

Les professeurs puisent librement dans ces listes qu'ils complètent éventuellement. Le choix des œuvres est laissé à leur appréciation.

I. Objectifs

L'enseignement de l'histoire des arts a pour objectifs :

- d'offrir à tous les élèves, de tous âges, des situations de rencontres, sensibles et réfléchies, avec des œuvres relevant de différents domaines artistiques, de différentes époques et civilisations ;

- de les amener à se construire une culture personnelle à valeur universelle fondée sur des œuvres de référence ;

- de leur permettre d'accéder progressivement au rang d'« amateurs éclairés », maniant de façon pertinente un premier vocabulaire sensible et technique, maîtrisant des repères essentiels dans le temps et l'espace et appréciant le plaisir que procure la rencontre avec l'art ;

- de les aider à franchir spontanément les portes d'un musée, d'une galerie, d'une salle de concert, d'un cinéma d'art et d'essais, d'un théâtre, d'un opéra, et de tout autre lieu de conservation, de création et de diffusion du patrimoine artistique ;

- de donner des éléments d'information sur les métiers liés aux domaines des arts et de la culture.

II – Organisation

● Etude des œuvres

L'enseignement de l'histoire des arts est fondé sur l'étude des œuvres. Cette étude peut être effectuée à partir d'une œuvre unique ou d'un ensemble d'œuvres défini par des critères communs (lieu, genre, auteur, mouvement...). Les œuvres sont analysées à partir de quatre critères au moins : **formes**, **techniques**, **significations**, **usages**. Ces critères peuvent être abordés selon plusieurs plans d'analyse notamment :

- **formes** : catégories, types, genres, styles artistiques ; constituants, structure, composition, etc.

- **techniques** : matériaux, matériels, outils, supports, instruments ; méthodes et techniques corporelles, gestuelles,

instrumentales, etc.

- **significations** : message (émis, reçu, interprété) ; sens (usuel, général, particulier ; variations dans le temps et l'espace) ; code, signe (signifiant/ signifié) ; réception, interprétation, décodage, décryptage, etc.

- **usages** : fonction, emploi ; catégories de destinataires et d'utilisateurs ; destination, utilisation, transformation, rejets, détournements, etc.

● Mise en œuvre

Chaque année, l'enseignement de l'histoire des arts est organisé :

- A l'École primaire, par l'équipe pédagogique ;

- Au Collège et au Lycée sur proposition du conseil pédagogique.

A chaque niveau, les professeurs s'appuient sur les trois piliers de l'enseignement de l'histoire des arts (périodes historiques, domaines artistiques, liste de référence ou listes de thématiques). Séparément ou en équipe, ils abordent une ou plusieurs œuvres en utilisant les savoirs et les savoir-faire propres à leurs disciplines. Ils situent ces œuvres dans leur contexte (historique, culturel, scientifique, etc.). Ils les interrogent sous plusieurs angles, opèrent tous les prolongements pertinents et ouvrent au dialogue interdisciplinaire.

L'enseignement de l'histoire des arts implique, avec l'aide des partenaires concernés, la fréquentation des lieux de création, de conservation et de diffusion de l'art et de la culture, relevant notamment du patrimoine de proximité. A cette occasion, les élèves s'engagent dans des projets artistiques et culturels, si possible conçus en partenariat. Ces projets sont mis en œuvre sous des formes diverses : expositions, spectacles ou toutes autres manifestations mettant en pratique les savoirs acquis.

● Interdisciplinarité

L'enseignement de l'histoire des arts est d'abord mis en œuvre dans le cadre des disciplines des « humanités » (enseignements artistiques, français, histoire - géographie - éducation civique, langues et cultures de l'Antiquité, langues vivantes, philosophie). Il peut également s'inscrire dans le cadre des enseignements scientifiques et techniques comme de l'éducation physique et sportive.

Il fait l'objet d'un volet spécifique dans les programmes des différents champs disciplinaires enseignés aux trois niveaux scolaires (École primaire, Collège, Lycée).

● Prolongements possibles

L'enseignement de l'histoire des arts peut s'articuler avec des dispositifs complémentaires aux enseignements qui permettraient d'approfondir certaines thématiques abordées :

- ateliers artistiques, classes à projet artistique et culturel (PAC), dispositifs Ecoles, Collèges, Lycéens au cinéma, classes patrimoine, projet pluridisciplinaire à caractère professionnel (PPCP), travaux personnels encadrés (TPE), etc. ;

- volet artistique et culturel de l'accompagnement éducatif ;

- résidences d'artiste, galeries d'établissement, etc.

A tous les niveaux de la scolarité, l'enseignement de l'histoire des arts s'insère dans le volet artistique et culturel du projet d'École et d'Etablissement.

● Partenariat

L'enseignement de l'histoire des arts est l'occasion de nouer un partenariat avec :

* Les institutions artistiques et culturelles de l'Etat :

- les établissements de formation (universités et établissements d'enseignement supérieur dépendants du ministère en charge de la culture, de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale : écoles d'architecture ; écoles d'art ; écoles d'arts appliqués, design, métiers d'art ; écoles de cinéma et audiovisuel ; écoles et conservatoires de musique, d'art dramatique, de danse, etc.) ;

- les établissements publics à vocation artistique et culturelle dépendant du ministère en charge de la culture, de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale et, le cas échéant, d'autres ministères (Défense, Agriculture, Equipement) : musées, bibliothèques, lieux d'exposition et de spectacles, archives, médiathèques, cinémathèques, etc.) ;

* Les ensembles patrimoniaux, lieux de mémoire, chantiers de fouilles archéologiques, villes d'Art et d'Histoire, et d'une façon générale, l'ensemble des bâtiments civils, religieux, militaires et des ouvrages d'art, présentant un intérêt pour l'histoire des arts ;

* Les collectivités territoriales et les dispositifs artistiques et culturels qu'elles financent ;

* L'ensemble des structures artistiques et culturelles dont l'Etat exerce ou partage la tutelle avec les collectivités territoriales. Ces structures, dès lors qu'elles bénéficient de subventions d'Etat, ont désormais l'obligation de développer une action éducative ;

* Les associations et les acteurs qualifiés et habilités des domaines artistiques et culturels.

Les directions régionales des affaires culturelles, services déconcentrés de l'Etat, sont les interlocuteurs naturels des autorités de l'éducation nationale, pour mettre en œuvre ces partenariats à tous les niveaux du territoire.

III. Acquis attendus

Au cours de la scolarité, l'enseignement de l'histoire des arts permet à l'élève d'acquérir des *connaissances* et des *capacités* :

● Des connaissances sur

- un certain nombre d'œuvres, patrimoniales ou contemporaines ;

- des méthodes d'analyse des œuvres d'art (outils et techniques de production ; vocabulaire spécifique, etc.).

- des mouvements artistiques, des styles, des auteurs, des lieux, des dispositifs de création, réception, diffusion (musées, théâtres, salles de concert, de cinéma, etc.) ;

- des repères historiques, artistiques, littéraires, scientifiques ponctuant l'histoire des civilisations ;

- des métiers relevant des secteurs artistiques et culturels.

● Des capacités à :

- observer, écouter les œuvres d'art ;

- identifier leurs caractéristiques fondamentales ;

- les situer dans le temps et dans l'espace pour mieux comprendre leur environnement économique, social, technique et culturel.

- fréquenter, seul ou accompagné, musées, galeries d'art, théâtres, salles de concert, cinéma d'art et d'essais, etc. ;
- participer à des débats portant sur les arts et la culture.

- Des **attitudes** impliquant :

- sensibilité et créativité artistiques ;
- curiosité et ouverture d'esprit ;
- concentration et motivation ;
- esprit critique.

Ainsi, à l'Ecole primaire, au Collège mais aussi au Lycée, l'enseignement de l'histoire des arts contribue à l'acquisition d'une « culture humaniste ». Il participe aussi à l'acquisition de compétences transversales telles que la « maîtrise de la langue française », les « compétences sociales et civiques », l'« autonomie et initiative ».

IV. Suivi, évaluation et validation

- **Suivi**

A chacun des trois niveaux (École, Collège, Lycée), l'élève garde mémoire de son parcours dans un « *cahier personnel d'histoire des arts* ». A cette occasion, il met en œuvre ses compétences dans le domaine des TICE, utilise diverses technologies numériques et consulte les nombreux sites

III. La scolarité obligatoire. Le Collège.

I. Objectifs

Progressif, cohérent et toujours connecté aux autres disciplines, l'enseignement de l'histoire des arts vise à :

- développer la curiosité et à favoriser la créativité de l'élève notamment en lien avec une pratique artistique, sensible et réfléchie ;
- aiguïser ses capacités d'analyse de l'œuvre d'art ;
- l'aider à se construire une culture personnelle fondée sur la découverte et l'analyse d'œuvres significatives ;
- lui faire prendre conscience des parcours de formation et des métiers liés aux différents domaines artistiques et culturels.

II. Organisation

L'enseignement de l'histoire des arts au Collège s'inscrit dans la continuité de l'enseignement assuré à l'Ecole primaire, dont il suit et approfondit les principes.

Toutes les disciplines scolaires contribuent à l'enseignement de l'histoire des arts, en cohérence avec les volets « histoire des arts » de leur programme disciplinaire. Assuré en premier lieu par les disciplines constitutives de la culture humaniste, l'enseignement de l'histoire des arts représente un quart du programme d'histoire et la moitié des programmes d'éducation musicale et d'arts plastiques. Il est également mis en œuvre dans le cadre des enseignements scientifiques et techniques et de l'éducation physique et sportive.

Chaque professeur s'attache à l'histoire et à l'analyse d'un domaine artistique privilégié mais ne s'interdit pas d'explorer les autres domaines.

consacrés aux arts. Illustré, annoté et commenté par lui, ce cahier personnel est visé par le (ou les) professeur(s) ayant assuré l'enseignement de l'histoire des arts. Il permet le dialogue entre l'élève et les enseignants et les différents enseignants eux-mêmes.

Pour l'élève, il matérialise de façon claire, continue et personnelle, le parcours suivi en histoire des arts tout au long de la scolarité.

- **Evaluation**

Comme tous les autres enseignements, celui de l'histoire des arts fait l'objet d'une évaluation spécifique et concertée à chaque niveau scolaire utilisant les supports d'évaluation en usage (bulletin et livret scolaire).

- **Validation**

Il fait l'objet d'une validation au niveau du Primaire et du Collège aux paliers définis dans le *Livret de compétences et de connaissances*. L'enseignement de l'histoire des arts fait l'objet d'une épreuve obligatoire au diplôme national du brevet, visant à sanctionner les connaissances et les compétences acquises dans le domaine de l'histoire des arts.

(...)

Les trois piliers de l'enseignement de l'histoire des arts au Collège sont définis comme suit :

- **Les périodes historiques**

- **Classe de 6^e** : De l'Antiquité au IX^e s. ;
- **Classe de 5^e** : Du IX^e s. à la fin du XVII^e s. ;
- **Classe de 4^e** : XVIII^e s. et XIX^e s.
- **Classe de 3^e** : Le XX^e s. et notre époque.

- **Les six grands domaines artistiques**

Leurs contenus sont plus étendus qu'à l'Ecole primaire.

- Les « **arts de l'espace** » : architecture, urbanisme, arts des jardins.
- Les « **arts du langage** » : littérature écrite et orale (roman, nouvelle, fable, légende, conte, mythe, poésie, théâtre, etc.).
- Les « **arts du quotidien** » : arts appliqués, design, objets d'art ; arts populaires.
- Les « **arts du son** » : musique vocale, musique instrumentale, technologies de création et de diffusion musicales.
- Les « **arts du spectacle vivant** » : théâtre, musique, danse, mime, arts du cirque, arts de la rue.
- Les « **arts du visuel** » :
Arts plastiques : architecture, peinture, sculpture, dessin, photographie, bande dessinée, etc.
Cinéma, audiovisuel, vidéo et autres images.

- **La liste des thématiques**

Les thématiques sont librement choisies par les professeurs dans la liste suivante qu'ils peuvent éventuellement compléter :

- « Arts, créations, cultures »
- « Arts, espace, temps »

- « Arts, Etats et pouvoir »
- « Arts, mythes et religions »
- « Arts, techniques, expressions »
- « Arts, ruptures, continuités »

Situées au croisement des regards disciplinaires, ces thématiques permettent d'aborder les œuvres sous des perspectives variées et de les situer dans leur contexte intellectuel, historique, social, esthétique, etc. Elles font émerger des interrogations et des problématiques porteuses de sens. Elles éclairent et fédèrent les savoirs acquis dans chaque discipline autour d'une question commune et favorisent ainsi les échanges et les débats.

Thématique « Arts, créations, cultures »		
Définition	Pistes d'étude	Repères
<p>Cette thématique permet d'aborder les œuvres d'art à travers les cultures, les sociétés, les civilisations dont elles construisent l'identité et la diversité.</p>	<p>* <i>L'œuvre d'art et la genèse des cultures</i> : leurs expressions symboliques et artistiques, les lieux de réunions, les modes de représentation (symboliques ou mythiques), les formes de sociabilité, les manifestations ludiques (jeux de société) ou festives (commémorations, carnivals, cortèges, fêtes et célébrations civiles, religieuses, militaires), etc.</p> <p>* <i>L'œuvre d'art, la création et les traditions</i> (populaires, régionales) qui nourrissent l'inspiration artistique (contes, légendes, récits et sagas, mythes dionysiaques, héroïques, épiques, etc.).</p> <p>* <i>L'œuvre d'art et ses formes populaires</i> (improvisation, bricolage, détournement, parodies, savoir-faire, etc.) <i>et savantes</i> (programmation, codification, symboles, etc.).</p>	<p>Cultures populaire et savante.</p> <p>Histoire des cultures.</p> <p>Métissages, croisements.</p> <p>Spectacles et festivités, etc.</p>

Thématique « Arts, espace, temps »		
Définition	Pistes d'étude	Repères
<p>Cette thématique permet d'aborder les œuvres d'art à partir des relations qu'elles établissent, implicitement ou explicitement, avec les notions de temps et d'espace.</p>	<p>* <i>L'œuvre d'art et l'évocation du temps et de l'espace</i> : construction (vitesse, durée, répétition ; perspectives, profondeur de champ ; illusions d'optique, etc.) ; découpages (unités, mesures, âges de la vie, époques, âge d'or, etc.) ; formes symboliques (clôture, finitude, mélancolie, nostalgie, Vanités, Thanatos ; ouverture, infinité, euphorie, Eros, etc.).</p> <p>* <i>L'œuvre d'art et les grandes figures culturelles du temps et de l'espace</i> : mythes (Hermès/ Mercure ; Cronos, etc.), héros épiques et légendaires (Ulysse, Pénélope, etc.), figures historiques (Alexandre le Grand, Marco Polo, Christophe Colomb, etc.).</p> <p>* <i>L'œuvre d'art et la place du corps et de l'homme dans le monde et la nature</i> (petitesse/ grandeur ; harmonie / chaos ; ordres/ désordres, etc.) ; les déplacements dans le temps et l'espace (voyages, croisades, découvertes, expéditions, migrations) et leur imaginaire (rêves, fictions, utopies).</p>	<p>L'homme dans l'espace : l'homme qui marche, se déplace, voyage ; mouvement ; ailleurs, frontière.</p> <p>L'homme dans le temps : passé, présent, futur ; rythme, mémoire, oublié.</p> <p>Nature, corps, cosmos, etc.</p>

Thématique « Arts, Etats et pouvoir »		
Définition	Pistes d'étude	Repères
<p>Cette thématique permet d'aborder, dans une perspective politique et sociale, le rapport que les œuvres d'art entretiennent avec le pouvoir.</p>	<p>* <i>L'œuvre d'art et le pouvoir</i> : représentation et mise en scène du pouvoir (propagande) ou œuvres conçues en opposition au pouvoir (œuvre engagée, contestatrice, etc.).</p> <p>* <i>L'œuvre d'art et l'Etat</i> : les mythes et récits de fondation (Romulus et Remus, etc.) ; le thème du Héros, de la Nation ; les œuvres, vecteurs d'unification et d'identification d'une nation (emblèmes, codes symboliques, hymnes, etc.).</p> <p>* <i>L'œuvre d'art et la mémoire</i> : mémoire de l'individu (autobiographies, témoignages, etc.), inscription dans l'histoire collective (témoignages, récits, etc.).</p>	<p>Héros, nation. Mémoire.</p> <p>Propagande, rhétorique.</p> <p>Mécénat.</p> <p>Art officiel, engagé, etc.</p>

Thématique « Arts, mythes et religions »		
Définition	Pistes d'étude	Repères
<p>Cette thématique permet d'aborder les rapports entre art et sacré, art et religion, art et spiritualité, art et mythe.</p>	<p>* <i>L'œuvre d'art et le mythe</i> : ses différents modes d'expressions artistiques (orale, écrite, plastique, sonore etc.) ; ses traces (récit de savoir et vision du monde) dans l'œuvre d'art (thème ou motif; avatars, transformations).</p> <p>* <i>L'œuvre d'art et le sacré</i> : les sources religieuses de l'inspiration artistique (personnages, thèmes et motifs, formes conventionnelles, objets rituels). Récits de création et de fin du monde (Apocalypse, Jugement dernier), lieux symboliques (Enfer, Paradis, Eden, Styx), etc. Le sentiment religieux et sa transmission (le psaume ou l'icône).</p> <p>* <i>L'œuvre d'art et les grandes figures de l'inspiration artistique en Occident</i> (Orphée, Apollon, les Neuf Muses, la fureur, etc.)</p>	<p>Spirituel, Divin, Sacré.</p> <p>Fêtes, cérémonies, rites et cultes.</p> <p>Fait religieux (polythéismes, monothéismes)</p> <p>Emotion, dévotion ; inspiration, Muses, etc.</p>

Thématique « Arts, techniques, expressions »		
Définition	Pistes d'étude	Repères
<p>Cette thématique permet d'aborder les œuvres d'art comme support de connaissance, d'invention, d'expression en relation avec le monde technique.</p>	<p>* <i>L'œuvre d'art et l'influence des techniques</i> : œuvre d'ingénieur ou d'inventeur (chronophotographie, cinématographe) ; liée à l'évolution technique (architecture métallique, en verre, etc.) ou à des techniques spécifiques (perspective, anamorphose, enregistrement, etc.).</p> <p>* <i>L'œuvre d'art et la technique, source d'inspiration</i> (mouvement, vitesse, machine, industrie, etc.). <i>Les grandes figures artistiques et techniques</i> (Icare, Dédale, Golem, Frankenstein, Faust, etc.)</p> <p>* <i>L'œuvre d'art et la prouesse technique</i> : preuve d'ingéniosité (automates, robots, etc.) ou de virtuosité liée à une contrainte formelle ou technique (art cinétique, etc.).</p>	<p>Inventions, innovations techniques et technologiques.</p> <p>Supports, outils.</p> <p>Figures, concepts, métaphores techniques,</p> <p>Virtuosité, etc.</p>

Thématique « Arts, ruptures, continuités »		
Définition	Pistes d'étude	Repères
<p>Cette thématique permet d'aborder les effets de reprises, de ruptures ou de continuité entre les différentes périodes artistiques, entre les arts et dans les œuvres d'art.</p>	<p>* <i>L'œuvre d'art et la tradition</i> : ruptures (avant-gardes), continuités (emprunts, échos, citations), renaissances (l'influence d'une époque, d'un mouvement d'une période à l'autre, historicisme, etc.). La réécriture de thèmes et de motifs (poncifs, clichés, lieux communs, stéréotypes, etc.) ; hommages (citations, etc.), reprises (<i>remake</i>, adaptation, plagiat, etc.), parodies (pastiche, caricature, etc.).</p> <p>* <i>L'œuvre d'art et sa composition</i> : modes (construction, structure, hiérarchisation, ordre, unité, orientation, etc.) ; effets de composition / décomposition (variations, répétitions, séries, ruptures, etc.) ; conventions (normes, paradigmes, modèles, etc.).</p> <p>* <i>L'œuvre d'art et le dialogue des arts</i> : citations et références d'une œuvre à l'autre ; échanges et comparaisons entre les arts (croisements, correspondances, synesthésies, analogies, transpositions, parangons, etc.).</p>	<p>Inspiration.</p> <p>Imitation, tradition, Académisme/ originalité.</p> <p>Modèles, canons, conventions.</p> <p>Composition/ décomposition</p> <p>Réécritures, dialogues, etc.</p>

III. Acquis attendus

A la fin du collège, l'élève aura étudié un certain nombre d'œuvres relevant de la liste des thématiques, appartenant aux six grands domaines artistiques, en relation avec les périodes historiques.

Ce faisant, l'élève aura acquis des connaissances et des capacités.

● Des connaissances

L'élève possède :

- une connaissance précise et documentée d'œuvres appartenant aux grands domaines artistiques ;
- des repères artistiques, historiques, géographiques et culturels ;
- des notions sur les langages et les techniques de production des grands domaines artistiques et un vocabulaire spécifique.

● Des capacités :

L'élève est capable :

- de situer des œuvres dans le temps et dans l'espace ;
- d'identifier les éléments constitutifs de l'œuvre d'art (formes, techniques, significations, usages) ;
- de discerner entre les critères subjectifs et objectifs de l'analyse ;
- d'effectuer des rapprochements entre des œuvres à partir de critères précis (lieu, genre, forme, thème, etc.) ;
- de franchir les portes d'un lieu artistique et culturel, de s'y repérer, d'en retirer un acquis personnel ;
- de mettre en œuvre des projets artistiques, individuels ou collectifs.

● Des attitudes :

Elles impliquent :

- créativité et curiosité artistiques ;
- concentration et esprit d'initiative dans la mise en œuvre de projets culturels ou artistiques, individuels ou collectifs ;
- ouverture d'esprit.

Parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF)

[Circulaire n°2008-092 du 11 juillet 2008](#) (BOEN n°29 du 17 juillet 2008)

Permettre à chaque élève d'identifier le lien entre son travail scolaire du moment et l'itinéraire de formation qu'il construit, ouvrir son horizon personnel au-delà des seules représentations des métiers et des formations rencontrées dans la famille ou le quartier, étayer son ambition individuelle par une familiarité acquise avec le système de formation, construire des connaissances et des attitudes actives pour préparer ses choix, à l'occasion des périodes de transition - scolaires mais aussi professionnelles pour tout le long de la vie - de sorte de les fonder sur des bases aussi solides que possible, telles sont les ambitions du parcours de découverte des métiers et des formations mis en place, pour tous les élèves, dès la classe de cinquième.

Ce parcours de découverte des métiers et des formations concerne tous les élèves, des collèges mais aussi des lycées. Cette démarche rompt avec l'approche traditionnelle d'activités scolaires spécialisées en direction de publics spécifiques. Ce parcours s'inscrit en effet dans un contexte de politique publique ambitieuse en termes d'élévation des niveaux de qualification pour tous : 100 % d'une classe d'âge au premier niveau reconnu (diplôme de niveau V minimum), 80 % au baccalauréat, 50 % diplômée de l'enseignement supérieur. Il sera aussi un levier décisif pour éviter les abandons précoces, renforcer les filières dont notre pays a besoin, en particulier dans le domaine scientifique et technique, et mieux contribuer au respect du principe d'égalité des chances, non seulement entre milieux sociaux d'origine, mais aussi entre jeunes gens et jeunes filles.

Mis en place dès la rentrée 2008 dans les établissements volontaires, ce parcours sera généralisé à la rentrée 2009.

Il s'agit pour chaque élève tout au long de ce cursus dans l'établissement scolaire :

- d'appréhender des métiers différents à tous les niveaux de qualification, relevant de plusieurs champs professionnels, en dehors de tout préjugé sexué ;
- de découvrir les différentes fonctions des entreprises et des administrations ;
- de connaître l'ensemble des voies de formations que lui offre le système éducatif.

1 - Au collège

Le parcours de découverte des métiers et des formations contribue à l'acquisition des compétences "sociales et civiques" ainsi qu'à celles relatives à "l'autonomie et l'initiative" du socle commun de connaissances et de compétences. Constitué de savoirs, de pratiques et de comportements dont le but est de favoriser une participation constructive à la vie sociale et professionnelle, il met en œuvre l'autonomie et l'initiative du collégien.

À ce titre, les enseignants de toutes les disciplines sont concernés par la mise en œuvre de ce parcours.

À partir de la classe de cinquième, débute la découverte d'une large palette de métiers, dans un parcours construit jalonné d'"étapes-métiers" qui se poursuivra jusqu'en classe de troisième et pourra utilement être poursuivi au lycée. Ces étapes-métiers peuvent prendre appui sur :

- les enseignements : la découverte des métiers peut s'inscrire dans l'activité pédagogique des enseignants. La contribution des différentes disciplines peut être coordonnée en tant que de besoin par le conseil pédagogique. L'option facultative de découverte professionnelle trois heures en classe de troisième sera offerte dans tous les collèges à la rentrée 2008 pour les élèves volontaires ;
- les heures de vie de classe : à tous les niveaux d'enseignement, les heures de vie de classe peuvent être utilisées pour la mise en œuvre des activités encadrées liées à ce parcours. Inscrites à l'emploi du temps des élèves, coordonnées par le professeur principal, elles peuvent éventuellement être annualisées pour plus d'efficacité ;
- les actions éducatives existantes mises en œuvre aux niveaux académique et départemental ou les actions spécifiques de l'établissement, en relayant, entre autres, les initiatives nationales (semaine École-Entreprise, semaines de la presse, de la science, actions d'éducation artistique et culturelle, contributions des branches professionnelles nationales, etc.) ;
- les modalités variées de contact avec le monde de l'entreprise et du travail : visites d'information in situ, rencontres avec des professionnels, carrefours métiers, etc. ;
- les séquences d'observation en milieu professionnel ;
- le temps de l'accompagnement éducatif qui peut également compléter ce dispositif.

La classe de quatrième est mise à profit pour la découverte des voies de formations. C'est aussi une activité en soi, visant à familiariser les élèves avec les cursus et les poursuites d'études tout en faisant le lien avec les métiers.

Dans cette perspective, la classe de quatrième représente le moment où l'élève doit commencer à comprendre l'éventail des formations qui peut lui être offert. À l'occasion de visites de différents établissements, de présentations ou de rencontres avec des élèves ou étudiants, l'élève peut être informé sur les cursus et les poursuites d'études, de façon à comprendre la diversité des parcours possibles dans une perspective de formation tout au long de la vie.

Les élèves sont invités à passer une journée dans un lycée, un lycée professionnel ou un CFA. Ce moment fort doit faire l'objet d'une préparation et d'une exploitation minutieuse. Ainsi seront favorisées toutes les occasions de connaître les différents établissements d'enseignement relevant autant de l'éducation nationale que d'autres ministères :

- lycées d'enseignement général et technologique ;

- lycées professionnels ;
- lycées d'enseignement agricole ;
- lycées militaires ;
- lycées maritimes ;
- centres de formation d'apprentis, etc.

En classe de troisième, la séquence d'observation en milieu professionnel (définie par l'article 8 du décret du 24 août 2005) concourt à la réflexion et à l'approche positive de l'orientation. Elle peut être complétée par d'autres activités relatives à la connaissance des structures de formation, la participation à des salons, des forums et toute autre activité pédagogique permettant d'informer sur les métiers et les formations pour faciliter la démarche de choix qui s'opère à ce niveau. L'entretien personnalisé d'orientation mis en place depuis la rentrée 2006, contribue à la synthèse, pour chaque élève, de ces étapes de découverte. L'option facultative de "Découverte professionnelle" participe aussi de ce parcours. Sur la totalité de sa scolarité en collège, un élève aura passé au moins 10 jours dans une entreprise ou en relation avec des acteurs du monde professionnel (dont 5 jours pour la séquence d'observation de troisième).

2 - Au lycée

L'objectif du lycée doit indiquer la préparation de l'après-bac. Aussi le parcours de découverte des métiers et des formations qui s'y construit pour tous les élèves s'appuie-t-il sur une mobilisation nouvelle des équipes éducatives qui intègrent, dans l'accompagnement pédagogique, les propositions, les avis ou conseils formulés pour chacun, une mise à jour des connaissances sur les parcours de formation, notamment en classe de première, et les débouchés post-bac propres à chaque série - ou spécialité - des baccalauréats préparés. La consultation préalable du conseil de la vie lycéenne offre l'avantage supplémentaire de solliciter les contributions des élèves eux-mêmes. Ainsi le parcours de découverte des métiers et des formations, au lycée, contribue-t-il également au processus de construction de l'orientation active en permettant à chaque lycéen de préparer des choix éclairés.

Outre les actions introduites dès la classe de seconde, ce parcours y est ponctué d'étapes nouvelles :

- dès l'année scolaire 2008-2009, une journée est effectuée par chaque lycéen de classe de première dans une université, un institut universitaire de technologie, une section de technicien supérieur ou une classe préparatoire aux grandes écoles. Sa préparation, son organisation et son exploitation utile pour chacun nécessitent une attention particulière, en coordination avec lesdits établissements ;
- des entretiens personnalisés d'orientation sont offerts dès l'année 2007-2008 en classe de première et dès l'année 2008-2009 en terminale ;
- en première année de CAP/BEP/bac pro trois ans, un entretien personnalisé permet, en phase d'accueil, d'identifier les besoins des élèves pour construire leur parcours. C'est aussi un moyen pour lutter contre le décrochage et pour éviter les sorties sans qualification ;

- en terminale, cette démarche doit être complétée par la mise en œuvre du dispositif d'orientation active ;
- l'accompagnement personnalisé peut, pour les élèves qui le souhaitent, être l'occasion d'apprendre à rédiger un CV, à passer un entretien d'embauche et à se préparer à l'insertion professionnelle en coopération avec le service public de l'emploi.

3 - Outils de mise en œuvre

En s'appuyant sur un cahier des charges académique, qui doit notamment définir les modalités de suivi et d'évaluation des dispositifs et prévoir les actions de formation des enseignants, élaboré par le recteur en coordination avec les partenaires régionaux (autres services de l'État, collectivités, monde économique...), le parcours de découverte des métiers et des formations est construit par le chef d'établissement et l'équipe éducative en y associant les différents partenaires.

Le projet d'établissement assure la cohérence du parcours. Le parcours de découverte des métiers et des formations pour tous les élèves dès la 5ème doit s'appuyer sur une continuité qui s'étend de la cinquième à la terminale. Il est élaboré selon un programme pluriannuel sur trois ans au collège et sur trois ans au lycée et prend en compte l'articulation collège- lycée. Ce programme d'actions est inscrit dans le projet d'établissement de chaque collège et de chaque lycée et soumis au conseil d'administration. L'équipe éducative doit élaborer un programme d'activités fixant des objectifs à chaque niveau articulé selon une continuité qui donne au parcours tout son sens. Le conseil pédagogique est saisi de cette élaboration lors de la préparation du volet pédagogique du projet d'établissement. Les interventions des conseillers d'orientation-psychologues sont intégrées dans le parcours de découverte des métiers et des formations. Pour chacun des domaines abordés, le conseil pédagogique doit mener une réflexion, évaluer les actions mises en place et formuler des propositions. Les établissements doivent veiller à associer les parents des élèves aux différentes étapes.

Le livret personnel de l'élève : un livret personnel de suivi (web classeur...), distinct du livret de connaissances et de compétences, comprend l'historique des activités, de ses expériences, des compétences et connaissances acquises tout au long de sa scolarité au regard de son parcours et de son projet, ainsi que des étapes-métiers qui lui ont été proposées. Il donne au parcours sa dimension individuelle qui est le fruit des activités réalisées dans le cadre des démarches éducatives liées à l'orientation ; il peut également intégrer des éléments plus personnels.

Les partenariats : le parcours prend appui sur les partenariats établis avec les grandes fédérations professionnelles, les représentants des grandes entreprises ainsi qu'avec les chambres consulaires. La déclinaison régionale de ces accords de partenariat favorise les contacts entre les représentants locaux du monde professionnel et les autorités académiques. Le correspondant "école-entreprise", identifié dans chaque académie, travaillera en lien avec les services d'orientation et les établissements. Sont portées ci-après en annexe la liste des conventions nationales sur

lesquelles les établissements, avec les autorités académiques, pourront s'appuyer.

Les ressources mobilisables : le parcours de découverte s'appuie sur l'ensemble des ressources disponibles à l'intérieur de l'établissement (CDI, Kiosque ONISEP, etc.) comme à l'extérieur (CIO, SCUIO-IP, missions locales, services publics de l'emploi, points d'accueil des chambres consulaires, etc.). Un portail électronique national, unique et gratuit donnera, à cet effet, des informations sur les métiers, les formations et leurs débouchés en termes d'insertion professionnelle.

Une association des anciens élèves de l'établissement (jeunes actifs, étudiants) peut utilement compléter les ressources en contribuant à illustrer la réussite dans tel ou tel métier.

Vous voudrez bien me rendre compte avant le 23 octobre 2008 de l'organisation retenue pour la mise en place dans votre académie du parcours de découverte des métiers et des formations.

Annexes

Annexe 1

Rappel de la réglementation concernant les diverses formules de découverte des entreprises

↳ <http://www.education.gouv.fr/bo/2003/34/MENE0301440C.htm>

Annexe 2

Liste des accords-cadres

↳ http://eduscol.education.fr/D0045/partenaires_accords.htm

Annexe 3

Les actions éducatives

↳ <http://www.education.gouv.fr/bo/2008/24/MENE0800472N.htm>